

Structure porteuse :



---

# STRATEGIE TERRITORIALE

## FEUILLE DE ROUTE

### 2023-2028

## CONTRAT TERRITORIAL VAL DHUY LOIRET

---

#### Financeurs du Contrat Territorial



#### Autres structures impliquées dans la construction du projet



# Sommaire

|           |  |           |
|-----------|--|-----------|
| <b>1.</b> | <b>Présentation du territoire .....</b>  | <b>3</b>  |
|           | 1.1 Le bassin versant  |           |
|           | 1.2 Le contexte hydro(géo)logique  |           |
|           | 1.3 Les milieux naturels   |           |
|           | 1.4 L'occupation des sols  |           |
| <b>2</b>  | <b>Historique de la démarche .....</b>   | <b>7</b>  |
|           | 2.1 Les différents contrats sur le territoire  |           |
|           | 2.2 Synthèse du Contrat territorial Val Dhuy Loiret 2016-2020  |           |
| <b>3</b>  | <b>Problématique et enjeux .....</b>   | <b>12</b> |
|           | 3.1 Etat des masses d'eau  |           |
|           | 3.2 Etat hydromorphologique  |           |
|           | 3.3 Plans d'eau  |           |
|           | 3.4 Espèces exotiques envahissantes  |           |
|           | 3.5 Vulnérabilité du territoire  |           |
|           | 3.6 Qualité des eaux superficielles et souterraines  |           |
|           | 3.7 Enjeux   |           |
| <b>4</b>  | <b>Objectifs .....</b>   | <b>19</b> |
| <b>5</b>  | <b>Modalités d'organisation et de gouvernance .....</b>  | <b>20</b> |
|           | 5.1 Acteurs impliqués dans la mise en œuvre du contrat territorial   |           |
|           | 5.2 Organisation de la gouvernance   |           |
|           | 5.3 Moyens et compétences d'animation mobilisées   |           |
| <b>6</b>  | <b>Programmes d'actions .....</b>  | <b>24</b> |
|           | 6.1 Programme d'actions du volet pollutions diffuses   |           |
|           | 6.2 Programme d'actions du volet milieux aquatiques  |           |
|           | 6.3 Programmation financière   |           |
| <b>7</b>  | <b>Les conditions de réussite .....</b>  | <b>40</b> |
| <b>8</b>  | <b>Suivi et évaluation .....</b>   | <b>41</b> |
|           | <br>   |           |
|           | ❖ <b>Annexe 1 : Synthèse des paramètres déclassants pour l'atteinte du bon état/potentiel des eaux pour la période 2017-2020</b>           |           |
|           | ❖ <b>Annexe 2 : Principales molécules détectées sur le Dhuy et le Loiret depuis 2017</b>   |           |
|           | ❖ <b>Annexe 3 : Principales molécules détectées dans la nappe de la craie de Beauce au niveau des forages du val d'Orléans depuis 2015</b> |           |
|           | ❖ <b>Annexe 4 : Fiches du programme d'actions pollutions diffuses 2023-2028</b>  |           |
|           | ❖ <b>Annexe 5 : Fiches du programme d'actions milieux aquatiques 2024-2028</b>   |           |
|           | ❖ <b>Annexe 6 : Engagement d'Orléans Métropole dans le cadre du contrat territorial Val Dhuy Loiret 2023-2028</b>                          |           |

Ce document a pour objectif de décrire de manière synthétique la stratégie et la feuille de route validées collectivement pour le territoire du Val Dhuy Loiret, pour une durée de 6 ans. Cette stratégie entre dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Val Dhuy Loiret.

La stratégie présentée dans ce document découle des évaluations des démarches précédentes et d'un processus de concertation avec les acteurs du territoire. Ce processus s'est basé sur des échanges tout au long de la démarche, la participation à travers la réalisation de comités techniques et de comités de pilotage.

Sur ce territoire du Val Dhuy Loiret, la volonté des élus et des acteurs est la conduite d'une stratégie multithématique, qui répond aux différents enjeux du territoire consignés dans le SAGE.

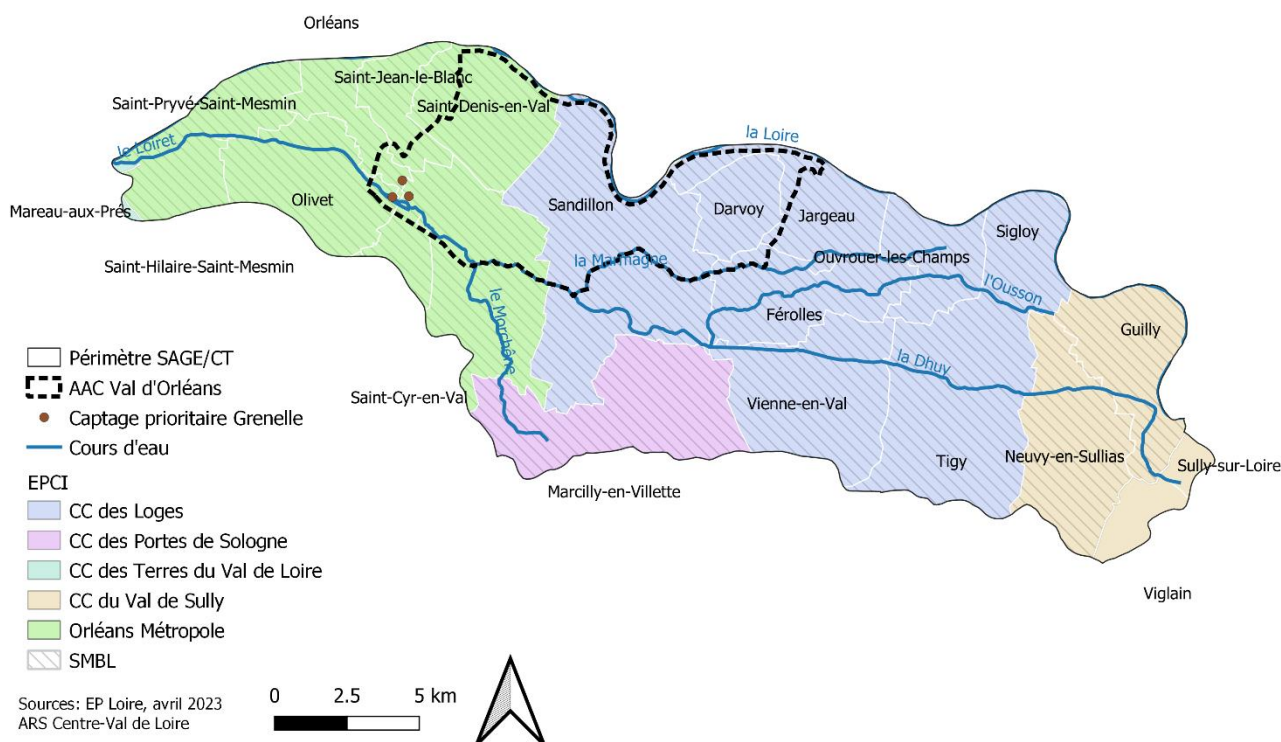
La stratégie reprend notamment les enjeux principaux suivants :

- ➔ Les milieux aquatiques et la continuité écologique,
- ➔ La qualité et la quantité d'eau,
- ➔ Les milieux humides et la biodiversité,
- ➔ La mobilisation de l'ensemble des acteurs.

## 1. Présentation du territoire

### 1.1 Le bassin versant

Le périmètre du contrat territorial se confond avec celui du Sage « Val Dhuy Loiret » et correspond au bassin versant du Loiret, affluent en rive gauche de la Loire. Il couvre environ 330 km<sup>2</sup> et présente un réseau hydrographique de plus de 161 km.



La population présente sur le bassin versant est estimée à 106 500 habitants répartis sur 21 communes et 4 EPCI à fiscalité propre (Orléans Métropole, Communauté de communes des Loges, Communauté de communes du Val de Sully, Communauté de communes des Portes de Sologne).

**L'aire d'alimentation des captages prioritaires du Val d'Orléans** s'étend sur 9 communes : Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Denis-en-Val, Orléans, Jargeau, Darvoy, Olivet, Sandillon, Saint-Cyr-en-Val et Férolles. Elle couvre une superficie de près de 6 500 ha.

### **Le Syndicat Mixte du Bassin du Loiret (SMBL)**

Ses missions s'étendent sur 18 communes adhérentes des 21 communes situées sur le bassin versant.

Lors de sa création en 1951, le syndicat avait pour objet la réalisation d'aménagements hydrauliques agricoles (drainage du Val) et leur gestion (fossés). De nouvelles missions axées sur les milieux aquatiques ont été, par la suite, ajoutées à celles historiques consistant en la gestion et l'entretien du Dhuy, de ses affluents et du Loiret domaniale.

Au 1er janvier 2018, avec la loi MAPTAM et la mise en œuvre de la nouvelle compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GeMAPI), les communautés de communes des Loges, Val de Sully et des Portes de Sologne ont transféré la totalité des compétences de la gestion des milieux aquatiques (GeMA) au syndicat.

Orléans Métropole n'a transféré que la partie opérationnelle de la GeMA, conservant les compétences GeMA liées aux stratégies d'aménagement des bassins versants.

**Le SMBL exerce ainsi, en lieu et place des EPCI, la compétence GeMA sur son territoire.**

## **1.2 Le contexte hydro(géo)logique**

### **1.2.1 Les eaux superficielles**

#### **Le Dhuy et ses affluents en rive droite**

Dans les années 1970, dans le cadre du remembrement, les parcelles agricoles du Val ont fait l'objet de nombreux travaux d'assainissement agricole avec la pose de drains pour assainir les terres les plus argileuses. Le Dhuy et ses affluents en rive droite ont subi des travaux de recalibrage et de reprofilage, parfois de déplacement de tronçons et d'aménagement avec l'implantation d'ouvrages hydrauliques permettant de réguler la ligne d'eau.

Dans le cadre du dernier contrat territorial, des travaux de démantèlement de ces ouvrages ont permis de restaurer la continuité écologique sur 94 % du linéaire. Au-delà du rétablissement de la continuité écologique, la suppression de ces ouvrages a engendré une diminution de la hauteur de la lame d'eau ayant occasionné, entre autres, des ruptures d'écoulements dans le Dhuy en période d'étiage.

Par ailleurs, le Dhuy réagit rapidement aux conditions pluviométriques locales. En période de hautes eaux, le drainage agricole et le recalibrage des cours d'eau entraînent une réactivité rapide se traduisant par une évacuation extrêmement rapide des eaux vers l'aval.

Enfin, ces cours d'eau servent d'exutoires aux eaux drainées des parcelles agricoles. Les analyses effectuées sur le Dhuy montrent de fortes concentrations en produits phytosanitaires.

#### **Les affluents en rive gauche du Dhuy**

En rive gauche du Dhuy, le réseau hydrographique est constitué de nombreux cours d'eau. Ce réseau descendant du plateau de la Sologne est constitué en grande partie de surfaces boisées, sur lesquels une multitude d'étangs, en connexion avec le réseau hydrographique, ont été implantés, essentiellement sur la partie amont.

Ces plans d'eau contribuent à la modification des régimes hydrologiques.

#### **Le Loiret**

La rivière Loiret est une résurgence de la Loire, qui traduit la présence de conduit karstique au sein de l'aquifère des calcaires de Beauce. Sa recharge s'effectue ainsi principalement via les pertes du lit de la

Loire mais aussi par la formation des calcaires sous Sologne. Le Dhuy, principal affluent du Loiret n'apporte que 20% du débit du Loiret en période d'étiage.

Sur sa partie non domaniale, il a fait l'objet de nombreux aménagements avec l'implantation de 13 moulins constituant un ensemble de 5 bassins équipés d'ouvrages hydrauliques qui sont manœuvrés par l'Association Syndicale de la rivière du Loiret (ASRL) pour gérer les débits et les niveaux d'eau. Compte tenu de ces caractéristiques, le Loiret est classé en **masse d'eau fortement modifiée**.

Il n'existe pas de station hydrométrique sur le Loiret. La segmentation des bassins et la manœuvre des vannes des ouvrages compliquent la mesure des débits. En période de basses eaux, les échanges entre les bassins sont très limités. Les augmentations rapides du débit du Loiret sont essentiellement dues aux ruissellements superficiels, aux drainages agricoles collectés par le Dhuy et aux surfaces imperméabilisées (réseaux pluviaux).

À l'aval du dernier bassin (St-Santin) et jusqu'à sa confluence avec la Loire, le Loiret est domanial (public) et présente d'autres caractéristiques (aucun ouvrage transversal, des écoulements de type lotiques, un substrat constitué de graviers non colmaté, etc.) qui lui confère un aspect plus « naturel » et plus « sauvage ».

### 1.2.2 Les captages du val d'Orléans

Les captages en eau potable du Val d'Orléans sont au nombre de trois :

- Puits du Thieuret (n°BSS : 03982X0006/F) situé sur la commune d'Orléans,
- Puits du Bouchet (n°BSS : 03982X0009/P) situé sur la commune de Saint-Cyr-en-Val,
- Puits du Gouffre (n°BSS : 03982X0007/P) situé sur la commune d'Olivet.

D'une profondeur de 17 à 26 m, ces ouvrages captent les eaux des calcaires de Beauce et les alluvions de la Loire (Bouchet et Theuriet).

Ces captages font partie des captages prioritaires identifiés à l'échelle nationale au titre de la Loi Grenelle. Ce classement est justifié par :

- ➔ un caractère stratégique en termes d'approvisionnement en eau d'une partie de la Métropole d'Orléans : environ 150 000 personnes desservies sur les communes d'Orléans, de Saint-Jean-Le-Blanc, Saint Jean-de-La-Ruelle, Saint Denis-en-Val, Saint Cyr-en-Val et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ;
- ➔ la qualité de la ressource au droit des produits phytosanitaires.

Ces captages ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 2006 établissant les périmètres de protection rapprochée, immédiate et éloignée. La zone de protection de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) correspond au périmètre de protection éloignée et fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 5 juillet 2013. Cette zone a une superficie de 6 487 ha, répartis sur 9 communes. Près de 57% du territoire est occupé par des terres agricoles, avec une prédominance des cultures céréalières et des colzas. Les cultures spécialisées (horticulture, maraîchage, arboriculture) représentent aussi une part non négligeable de la surface de l'AAC.

### 1.3 Les milieux naturels

Le territoire est composé d'un patrimoine naturel diversifié. Certains de ces sites sont inscrits dans des procédures environnementales :

- 13 ZNIEFF de type 2 ;
- 1 ZNIEFF de type 1 ;
- sites Natura 2000 ;
- une réserve naturelle nationale, la RNN de Saint-Mesmin, qui s'étend sur les rives des communes de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Mareau-aux-prés, au sud de la Loire, La-Chapelle-Saint-Mesmin, Chaingy et Saint-Ay au nord. Elle englobe également la Pointe de Courpain, au niveau de la confluence entre le Loiret et la Loire ;
- un arrêté de protection de biotope, « la héronnière de Courpain », située à proximité de la zone humide de Courpain, sur la commune d'Ouvrouer-les-Champs ;
- 1 espace naturel sensible.

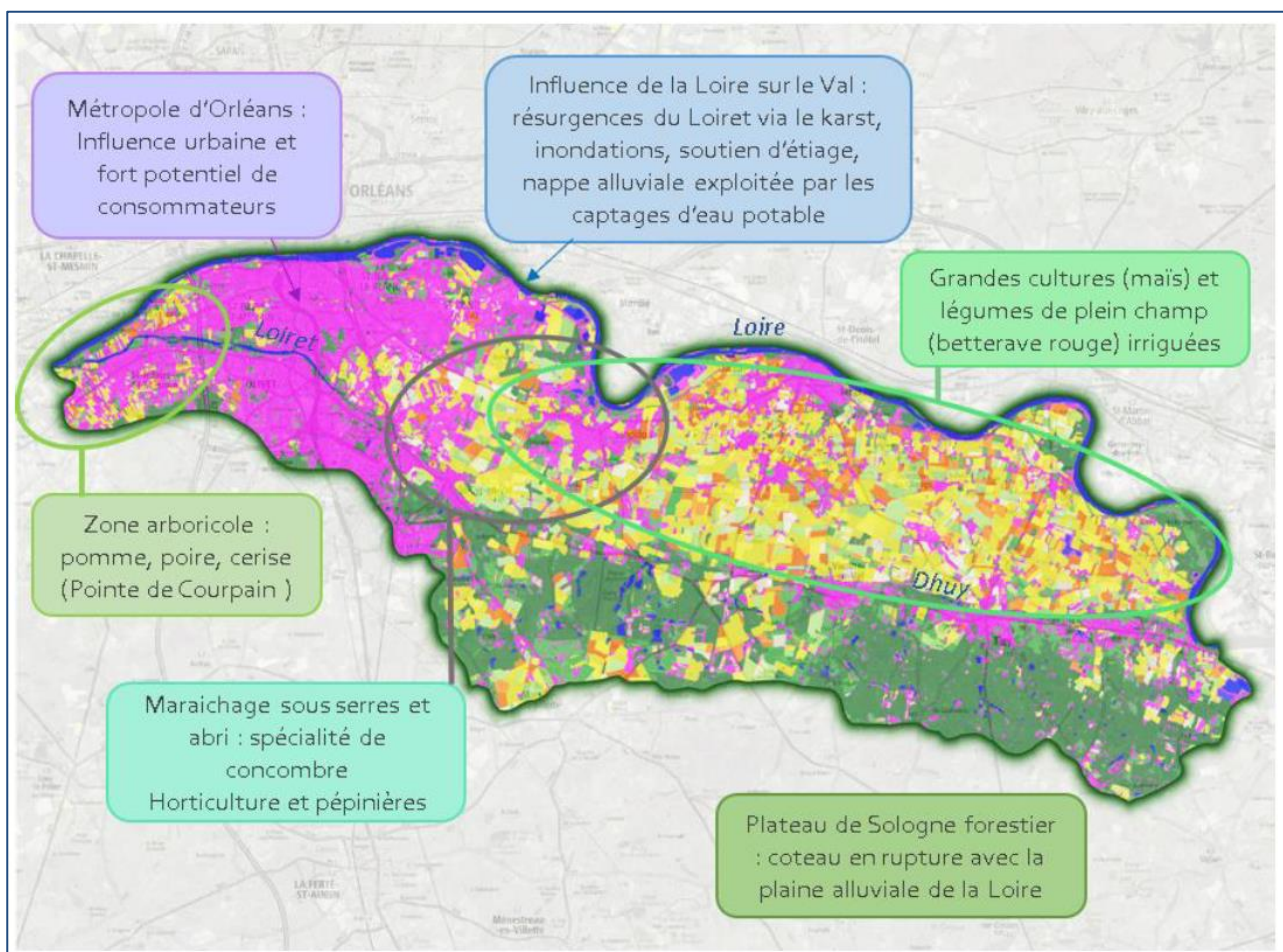
Il est cependant à noter qu'à l'exception d'une ZNIEFF de type 2 correspondant à un chapelet d'étangs situés en rive gauche du ruisseau des Pointes, les autres sites sont localisés en bordure du bassin versant, en rive gauche de la Loire et au sud, sur la partie solognote.

## 1.4 L'occupation des sols

Les surfaces agricoles représentent 63 % de la superficie totale du territoire et plus de 91 % de ces surfaces agricoles correspondent à des cultures. Elles sont localisées au niveau du Val, en rive droite de le Dhuy et sur les 2/3 amont du bassin versant.

Le couvert forestier représente 20 % de la superficie totale du territoire, et est composé majoritairement de forêts de feuillus. Ces surfaces sont localisées au sud du bassin versant, en rive gauche du Dhuy, sur la partie solognote.

Les zones artificialisées représentent 16 % du territoire et correspondent aux bourgs des communes ainsi qu'à Orléans et à son agglomération.



Occupation des sols en 2018 et spécificités territoriales du territoire du contrat territorial Val Dhuy Loiret (THEIA, DDT45, 2019)

|   |  |   |
|---|--|---|
| <span style="color: magenta;">■</span> Surfaces urbanisées  | <b>Cultures basses</b>                                       |   |
| <span style="color: green;">■</span> Arboriculture          | <span style="color: orange;">■</span> colza                  | <span style="color: yellow;">■</span> tournesol             |
| <span style="color: darkgreen;">■</span> Habitat forestier  | <span style="color: lightgreen;">■</span> céréales à pailles | <span style="color: lightgreen;">■</span> maïs              |
| <span style="color: lightgreen;">■</span> Surfaces en herbe | <span style="color: orange;">■</span> protéagineux           | <span style="color: lightgrey;">■</span> tubercules/racines |
| <span style="color: blue;">■</span> Hydrographie            | <span style="color: lightgreen;">■</span> soja               |   |

La SAU représente 150 km<sup>2</sup> dont 63% est irriguée et 37% drainée. Le RPG 2021 fait état de 196 exploitations agricoles dont 64 sur l'aire d'alimentation des captages du val d'Orléans. L'assolement comprend pour moitié les céréales à paille, le maïs et le colza. La section tubercule illustre la spécialité locale de cultures de betteraves rouges.

## 2 Historique de la démarche

### 2.2 Les différents contrats sur le territoire

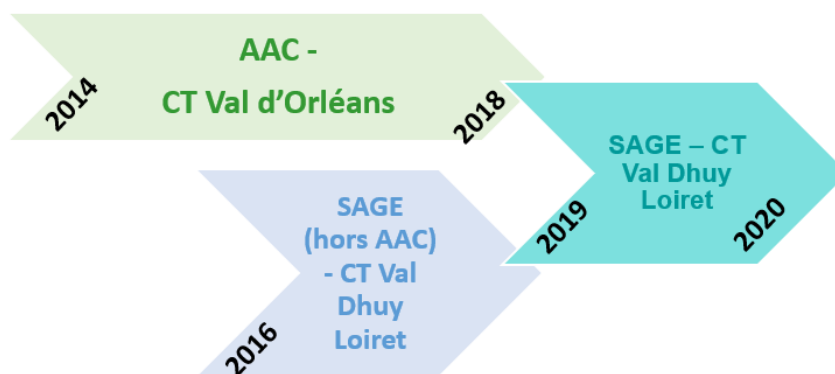
#### ❖ Contrat restauration entretien 2008-2012

Les premières actions sur les milieux aquatiques ont été entreprises par le Syndicat intercommunal du bassin du Loiret (SIBL) dans le cadre d'un contrat restauration entretien sur la période 2008-2012. Les principales actions réalisées dans le cadre de ce contrat sont les suivantes :

- Restauration de la ripisylve sur 177 km ;
- Mise en place d'indicateurs de suivi ;
- 4 effacements d'ouvrages ;
- Etude hydraulique sur les ouvrages du Dhuy.

#### ❖ Contrat territorial des captages du Val d'Orléans 2014-2017

Les captages AEP du Val d'Orléans dans la nappe des calcaires de Beauce sont identifiés comme prioritaires au regard de leur aspect stratégique pour l'alimentation de la Métropole d'Orléans et de leur vulnérabilité aux pollutions diffuses. L'aire d'alimentation de ces captages a fait l'objet d'un contrat territorial « pollutions diffuses » signé avec la Ville d'Orléans et animé par la Chambre d'agriculture du Loiret pour une durée de 4 ans, de 2014 à 2017. L'objectif était de réduire les risques de pollution par les transferts de pesticides. Le contrat territorial des captages du Val d'Orléans a fait l'objet d'une évaluation bilan en 2018-2019. Ses conclusions ont abouti à une extension du périmètre du contrat territorial Val Dhuy Loiret au périmètre du contrat territorial du Val d'Orléans. Autrement dit et schématiquement :



#### ❖ Contrat territorial Val Dhuy Loiret 2016-2020

Coordonné par l'Etablissement public Loire, ce contrat multithématique comportait trois volets :

- **Le volet « milieux aquatiques**, porté et animé par le SIBL, a permis la restauration du lit du Dhuy sur un peu plus de 40 km et la réalisation de travaux sur une dizaine d'ouvrages en vue de rétablir la continuité écologique. Des replantations de ripisylves, des actions de lutte contre les espèces envahissantes sur le Loiret et le Dhuy ont également été menées. Les conclusions de l'étude bilan-prospectives ont été validées par le comité de pilotage en 2022. La programmation 2024-2028 a été finalisée en octobre 2023 pour une mise en œuvre à partir de janvier 2024 à la suite de la procédure de déclaration d'intérêt général.
- **Le volet « zones humides** », porté par la Maison de Loire du Loiret, a permis la restauration de la zone humide du site de la carrière de Courpain.
- **Le volet « pollutions diffuses** », porté par l'EP Loire et animé par la Chambre d'agriculture du Loiret, concernait dans un premier temps le territoire du SAGE hors AAC des captages du Val, le périmètre a été étendu au périmètre du contrat territorial du Val d'Orléans à partir de 2019. Entre temps, à compter du 1er janvier 2018, Orléans Métropole a repris la compétence « Préservation de la ressource en eau » pour le compte de ses communes membres, dont Orléans. Le volet pollutions diffuses du contrat territorial « Val Dhuy Loiret » a dès lors fait l'objet d'un co-financement par

Orléans Métropole et l'Orléanaise des eaux (filiale du groupe Suez et délégataire du service public d'eau potable d'Orléans Métropole sur cette zone). Les conclusions de l'étude bilan-prospective du Contrat territorial ont été validées en 2021 et la programmation 2023-2028 lors du comité de pilotage du 15 décembre 2022.

Dans le cadre de ce contrat territorial, un dispositif de suivi de la qualité des eaux souterraines et superficielles a également été mis en place.

**Afin de poursuivre cette démarche transversale partagée par l'ensemble des acteurs du territoire, les comités de pilotage des volets « milieux aquatiques » et « pollutions diffuses » ont validé, respectivement le 14 mars 2023 et le 15 décembre 2022, une stratégie multithématique de 2023 à 2028 avec un contractualisation en 2 x 3 ans comprenant un volet « milieux aquatiques » et un volet « pollutions diffuses » en priorisant les actions sur l'AAC des captages du Val dès 2023. Ainsi le contrat territorial Val Dhuy Loiret n°1 Captages du Val d'Orléans (2023-2025) a été signé en octobre 2023. L'extension des actions « pollutions diffuses » sur le reste du territoire du contrat et les actions du volet "milieux aquatiques" seront ajoutées au contrat par voie d'avenant et débuteront début 2024.**

## 2.3 Synthèse du Contrat territorial Val Dhuy Loiret 2016-2020

### Volet "milieux aquatiques"

Le bilan du volet « milieux aquatiques » fait ressortir un programme d'actions ambitieux avec néanmoins une mise en œuvre globale des actions qui se traduit par un bon taux de réalisation de 82 %.

En considérant les différentes actions mises en œuvre, les taux de réalisation sont variables. Ils sont faibles pour la restauration complète des cours d'eau (5,2 %), la plantation de ripisylve (10 %) et la renaturation des cours d'eau (27 %). Les taux de réalisation des autres travaux sont de 100 % pour la suppression des passages busés, de 105 % pour l'entretien de la végétation rivulaire et de 112,5 % pour le démantèlement des ouvrages hydrauliques sur la Dhuy.

Ainsi, l'enjeu du contrat qui consistait à « améliorer la continuité écologique » est atteint sur le Dhuy avec le rétablissement de la continuité écologique sur 94 % de son linéaire.

Les actions complémentaires au démantèlement des ouvrages ont globalement permis d'améliorer les compartiments « lit mineur » et « ligne d'eau » en modifiant les substrats dominants, en diminuant le colmatage et en améliorant les faciès d'écoulement. Ils ont ainsi permis de répondre partiellement à l'enjeu « restaurer les potentialités biologiques, hydrauliques et écologiques » sur les secteurs concernés.

Les travaux de restauration de la végétation rivulaire (plantation de la ripisylve) n'ont pas atteint leurs objectifs. Peu de linéaires en ont fait l'objet et le taux de reprise est proche de zéro. Ceux de l'entretien sélectif de la ripisylve ont permis d'améliorer les capacités hydrauliques des cours d'eau concernés, mais nécessitent d'être menés régulièrement.

De nombreuses opérations d'arrachage et de faucardage d'espèces exotiques envahissantes ont été menées durant le contrat, répondant ainsi à l'enjeu « lutter contre les plantes exotiques envahissantes ». Cependant, les résultats sont mitigés.

En lien avec les taux de réalisation des actions, le budget consommé des travaux représente 29 % du budget prévisionnel.

Ces travaux ont néanmoins contribué à améliorer l'état écologique des cours d'eau du territoire et de répondre aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et au programme de mesures et d'actions qui étaient de « réaliser une opération d'entretien des cours d'eau (berges et ripisylve) et de supprimer et/ou



d'aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique accompagné de la restauration du cours d'eau qui en découle ».

La synthèse des actions avec leur niveau de réalisation est présentée dans le tableau suivant :

**XXX** : Action réalisée

**XX** : Action réalisée partiellement

**0** : Action non réalisée

Le taux d'avancement technique (ou de réalisation), exprimé en pourcentage, correspond à la proportion d'opérations engagées au moment du bilan (terminées ou en cours par rapport au nombre total d'opérations).

Certaines actions n'ont pas été réalisées pour cause de :

- Changement des orientations et des priorités au cours du contrat
- Propriétaires riverains non favorables
- Mise en place de solutions alternatives

|   |  | Taux de réalisation | Synthèse d'évaluation |
|---|--|---------------------|-----------------------|
| <b>Volet A Amélioration de la qualité des eaux et la qualité écologique des milieux perturbés</b>             | <b>Réduction encombrement du lit</b>                                 |                     |                       |
|   | Gestion des embâcles   |                     | XXX                   |
|   | <b>Restauration de la végétation rivulaire</b>                       |                     |                       |
|   | Entretien et restauration de la ripisylve                            | 105 %               | XXX                   |
|   | Plantations de la ripisylve  | 10%                 | XX                    |
|   | <b>Amélioration de la diversité des habitats aquatiques</b>          |                     |                       |
|   | Renaturation légère du lit: Diversification des habitats             | 37,5 %              | XX                    |
|   | Renaturation légère du lit: Recharge en granulats                    | 17,8 %              | XX                    |
|   | Renaturation légère du lit: Réduction de section                     | 0 %                 | 0                     |
|   | Reméandrage  | 0 %                 | 0                     |
|   | Restauration complète de cours d'eau                                 | 0 %                 | 0                     |
|   | Restauration complète de cours d'eau suite à démantèlement d'ouvrage | 5,2 %               | XX                    |
|   | <b>Lutte contre les espèces envahissantes</b>                        |                     |                       |
|   | Lutte EEE  |                     | XXX                   |
|   | Faucardage   |                     | XXX                   |
|   | <b>Restauration de la continuité écologique</b>                      |                     |                       |
|   | Démantèlement d'ouvrages   | 112,5 %             | XXX                   |
|   | Franchissement piscicole de petits ouvrages                          | 0 %                 | 0                     |
|   | Aménagement d'ouvrages transversaux                                  | 0 %                 | 0                     |
|   | Suppression de busage  | 100 %               | XXX                   |
| <b>Volet B Mise en œuvre d'une gestion concertée et cohérente des milieux aquatiques et du bassin versant</b> | <b>Suivis</b>  |                     |                       |
|   | Suivis de la qualité biologique des eaux: IBD                        | 28,6 %              | XX                    |
|   | Suivis de la qualité biologique des eaux: IBGN                       | 28,6 %              | XX                    |
|   | Suivis de la qualité biologique des eaux: IPR                        | 85,7%               | XXX                   |
|   | Suivi, évaluation et bilan du contrat                                |                     | XXX                   |
|   | <b>Information, sensibilisation et communication</b>                 |                     |                       |
|   | Communication  |                     | XX                    |
|   | <b>Animation</b>   |                     |                       |
|   | Animation du contrat   |                     | XXX                   |
|   | Etude d'opportunité Loiret (Assises)                                 |                     | XXX                   |

L'évaluation du volet « milieux aquatiques » a permis de dégager les éléments suivants :

| Points forts  | Points faibles  |
|---|---|
| <b>Enjeux, objectifs et moyens</b>  |   |
| <p>Dispositif initialement cohérent et pertinent s'inscrivant dans la continuité d'un premier contrat de restauration et d'entretien</p> <p>Outil prenant en compte plusieurs thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La restauration morphologique et écologique des cours d'eau</li> <li>- Le rétablissement de la continuité écologique</li> <li>- Les espèces végétales envahissantes</li> <li>- L'animation et la communication</li> </ul> <p>Moyens humains mis en œuvre conformes à ceux prévus initialement et suffisamment dimensionnés par rapport aux ambitions du Contrat</p> <p>Interventions opérationnelles communes entre agents de l'ASRL et du SMBL</p>   | <p>Un programme d'actions ambitieux et surdimensionné</p> <p>Un budget prévisionnel surdimensionné</p> <p>Pas d'ajustement en cours de Contrat de la programmation (actions et budget)</p> <p>Pas de tableaux de bord de suivi des interventions</p> <p>Insuffisance sur la communication des données (reporting, comptes rendus, ...)</p>  |
| <b>Résultats</b>  |   |
| <p>Bon taux de mise en œuvre pour certaines actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et restauration de la ripisylve : 105 %</li> <li>- Démantèlement d'ouvrages : 112,5 %</li> <li>- Suppression de busage : 100 %</li> <li>- IPR : 85,7 %</li> <li>- Gestion des espèces végétales invasives : 114 jours d'arrachage sur 4 ans</li> </ul> <p>Etude d'opportunité Loiret (bonne mobilisation des acteurs, nombreuses études, actions et réunions, plan d'actions)</p> <p>Amélioration de l'habitabilité piscicole sur une station suite à travaux de démantèlement (résultats IPR)</p> <p>Rétablissement continuité écologique sur plus de 90 % du Dhuy</p> <p>Amélioration des fonctionnalités biologiques, hydrauliques et hydromorphologiques des secteurs du Dhuy concernés par le démantèlement d'ouvrages</p> | <p>Taux d'opérations non mises en œuvre (17 %)</p> <p>Faible taux de mise en œuvre pour certaines actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plantation de ripisylve : 10 %</li> <li>- Renaturation de cours d'eau : 26 %</li> <li>- Restauration de cours d'eau : 3 % IBD : 29 %</li> </ul> <p>Véto du plan d'actions par les riverains du Loiret</p> <p>Peu d'actions de communication et de sensibilisation à destination de différents publics</p> <p>Absence d'indicateurs de la mesure d'efficacité des travaux sur les milieux durant le contrat (suivi régulier)</p> <p>Techniques d'entretien de la végétation rivulaire pas toujours adaptée pour un développement de la ripisylve</p> <p>Reprise et développement de la végétation exotique envahissante</p> |
| <b>Financement</b>  |   |
| <p>66 % du budget consommé ont été mobilisés pour le volet A (travaux en cours d'eau, continuité écologique, entretien et restauration de la ripisylve et gestion des espèces végétales envahissantes)</p> <p>Bonne gestion du budget pour les travaux sur la continuité écologique (coûts globalement inférieurs au prévisionnel)</p>  | <p>Budget consommé = 38,5 % du budget prévisionnel</p> <p>Coûts unitaires globalement supérieurs au prévisionnel pour les travaux de restauration et de renaturation des cours d'eau</p>  |
| <b>Information, sensibilisation, communication</b>  |   |
| <p>Diversité des supports utilisés :</p> <p>SIBL : plaquette, site internet, panneaux, articles de presse, réunions publiques</p> <p>Établissement public Loire : kakémono, lettre d'information de la CLE, 2 vidéos</p>  | <p>Objectif de la communication non atteint / à la connaissance du Contrat territorial par le grand public</p> <p>Pas de plan de communication structuré (cibles, supports, organisation, planification, ...)</p> <p>Impacts difficilement mesurables sur l'évolution des comportements et des pratiques</p>  |
| <b>Appropriation, implication et reconnaissance</b>   |   |
| <p>Poursuite de la dynamique territoriale</p> <p>Fonctionnement satisfaisant des différentes instances de concertation et de décision (comités de pilotage et technique)</p> <p>Cellule d'animation du SIBL est bien identifiée par les partenaires techniques du Contrat</p> <p>Bonne implication des partenaires du Contrat (acteurs techniques, financiers et réglementaires) dans les travaux en cours d'eau, continuité écologique, renaturation et restauration de cours d'eau</p>  | <p>Participation moyenne des acteurs (taux de participation de 52 % et 38 % aux comités de pilotage organisés par l'Établissement public Loire en 2017 et 2018)</p> <p>Le grand public ne semble pas avoir identifié l'existence du dispositif</p> <p>Cloisonnement des différents volets du contrat territorial multithématiques</p> <p>Confusion sur rôles et missions entre l'EP Loire et le SMBL pour certains acteurs</p>  |

## Volet "pollutions diffuses"

La synthèse des actions avec leur niveau de réalisation est présentée dans le tableau suivant :

Certaines actions n'ont pas été réalisées pour cause de :

- Changement des orientations et des priorités au cours du contrat (en particulier concernant le volet industriel) ;
- Faible mobilisation des acteurs cibles (jardineries, agriculteurs sur les suivis de diagnostic et autres thématiques) ;
- Manque de moyens affectés sur d'autres sujets par crainte de ne pas mobiliser, de braquer la profession agricole voire par manque de portage politique ;
- Mobilisation préférentielle des compétences présentes au sein de la Chambre d'agriculture.

| Intitulé action   |  | Détails de l'action et éléments de faisabilité  | Priorité | Synthèse d'évaluation |
|---|--|---|----------|-----------------------|
| <b>1 Volet animation</b>  |  |   |          |                       |
| 1.1   | Animer la mise en œuvre du contrat territorial volet "pollutions diffuses"   |   |          |                       |
| 1.1.1   | Assurer l'animation, la coordination des actions, la communication et le suivi des indicateurs   | Animer la partie "pollutions diffuses" du contrat sur les volets agricole et non agricole   | 1        | X X X                 |
| <b>2 Volet agricole</b>   |  |   |          |                       |
| <b>2.1 Améliorer l'accompagnement technique global des agriculteurs</b>                           |  |   |          |                       |
| 2.1.1   | Sensibiliser les conseillers de terrain  | Fédérer les conseillers du secteurs   | 1        | X X                   |
| 2.1.2   | Réaliser un suivi agronomique des agriculteurs   | Rappeler aux exploitants leurs obligations réglementaires en termes d'enregistrements des pratiques et les accompagner dans la mise en œuvre de ces obligations   | 2        | X X                   |
| 2.1.3   | Améliorer la traçabilité des pratiques   | Suivre et accompagner techniquement les exploitations en réalisant tous les ans un bilan des pratiques individuel   | 1        | 0                     |
| <b>2.2 Diminuer les risques de fuites de produits phytosanitaires</b>                             |  |   |          |                       |
| 2.2.1   | Accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires   | Promouvoir les principes de l'agriculture intégrée et développer les surfaces engagées dans une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les zones les plus sensibles aux risques de pollution   | 1        | X X X                 |
| 2.2.2   | Conserver et augmenter les surfaces recevant peu d'intrants  | Sensibiliser les exploitants au maintien des parcelles en herbes et à leur développement ou à la production de cultures (biomasse...) à faibles intrants, sur les zones les plus sensibles aux risques de pollution | 1        | 0                     |
| 2.2.3   | Développer l'agriculture biologique (AB)   | Sensibiliser les exploitants à l'agriculture biologique   | 1        | X X                   |
| 2.2.4   | Mettre en place des essais de désherbage alternatif  | Organiser des démonstrations de désherbage mécanique  | 2        | X X                   |
| <b>2.3 Optimiser les pratiques d'irrigation</b>   |  |   |          |                       |
| 2.3.1   |  | Identifier des stratégies d'optimisation dans les prélèvements d'eau liés à l'irrigation  | 1        | X X                   |
| 2.3.2   | Acquisition de références agronomiques   | Développer les références locales (RU et variétés résistantes au stress hydrique)   | 1        | X X                   |
| 2.3.3   | Valoriser les connaissances existantes   | Sensibiliser les irrigants sur les innovations en irrigation  | 1        | X X                   |
| <b>2.4 Diminuer les risques de pollutions ponctuelles</b>   |  |   |          |                       |
| 2.4.1   | Informersur les principales sources de pollutions ponctuelles  | Communiquer sur les "points noirs"  | 1        | X X X                 |
| 2.4.2   | Diagnostiquer les risques de pollution sur le site d'exploitation  | Réaliser des diagnostics de cour de ferme/ conseiller l'exploitant  | 2        | X X X                 |
| <b>3 Volet communal</b>   |  |   |          |                       |
| <b>3.1 Sensibiliser, convaincre et accompagner les élus et les techniciens</b>                    |  |   |          |                       |
| 3.1.1   | Susciter l'engagement des communes à ne plus utiliser de produits phytosanitaires  | Sensibilisation et accompagnement   | 1        | X X X                 |
| <b>3.2 Changer les pratiques en matière de produits phytosanitaires</b>                           |  |   |          |                       |
| 3.2.1   | Réaliser des plans communaux de gestion de l'herbe / plan de désherbage  | Réalisation de plans de désherbage / plans de gestion communaux   | 1        | 0                     |
| 3.2.2   | Généraliser l'emploi de matériel de désherbage alternatif  | Acquisition de nouveau matériel pour faciliter le désherbage alternatif   | 2        | 0                     |
| <b>4 Particuliers</b>   |  |   |          |                       |
| <b>4.1 Améliorer les pratiques phytosanitaires des particuliers</b>                               |  |   |          |                       |
| 4.1.1   | Animer des journées de sensibilisation à destination des particuliers  |   | 1        | X X X                 |
| 4.1.2   | Elaborer et diffuser des outils d'information et de communication à destination des particuliers   | Campagne de communication   | 2        | 0                     |
| <b>5 Volet jardineries</b>  |  |   |          |                       |
| <b>5.1 Réduire la vente de produits phytosanitaires et promouvoir les techniques alternatives</b> |  |   |          |                       |
| 5.1.1   | Susciter et/ou pérenniser l'engagement des fournisseurs de produits phytosanitaires dans une démarche de communication et d'incitation aux traitements alternatifs | Engagement des jardineries  | 2        | 0                     |
| <b>6 Volet suivi de la qualité des eaux superficielles</b>  |  |   |          |                       |
| <b>6.1 Suivre la qualité des eaux superficielles</b>  |  |   |          |                       |
| 6.1.1   | Améliorer et pérenniser le suivi de la qualité des eaux superficielles   |   | 1        | X X X                 |
| <b>7 Volet activités industrielles</b>  |  |   |          |                       |
| <b>7.1 Améliorer les connaissances sur les activités industrielles</b>                            |  |   |          |                       |
| 7.1.1   | Recensement des pratiques phytosanitaires sur les zones d'activités commerciales et industrielles entretenues par des prestataires                                 | Amélioration des connaissances sur l'emploi de produits phytosanitaires pour l'entretien de zones d'activités commerciales et industrielles. Actions de sensibilisation.  | 2        | 0                     |

L'évaluation du volet « pollutions diffuses » a permis de dégager les éléments suivants :

|   | Atouts  | Faiblesses   |
|---|---|--|
| <b>Cadre du contrat</b>   | Pertinence du nouveau périmètre et de la nouvelle stratégie globale d'animation en 2019<br>Désignation d'un animateur référent pour le contact avec les partenaires et publics cibles   | Turn-over initial des animateurs<br>Objectifs non formalisés<br>Peu d'indicateurs de suivi (pertinents et renseignés) des pratiques agricoles  |
| <b>Actions</b>  | Implication de l'animation pour mobiliser et sensibiliser les publics cibles<br><br>Suivis de qualité des eaux (superficielles et souterraines)   | Initialement, dispersion en actions techniques multithématiques, sans fil rouge.<br><br>Peu d'approche technico-économique<br><br>Attentes des agriculteurs sur des points précis qui ne répondent pas forcément aux enjeux environnementaux (ex : amélioration des réseaux de drainage) |
| <b>Gestion collective</b>                                       | Bases établies d'un dialogue Eau & Agriculture (interconnaissance des enjeux par chaque corps de métier) par les instances décisionnelles, les communications et les actions menées<br><br>Réseau de partenariats en cours de développement | Faible mobilisation de la profession agricole (très sollicités par ailleurs), des prescripteurs et des jardineries.<br><br>Manque de relais politique des actions menées<br><br>Importance relative des moyens alloués   |
| <b>Effet sur la ressource en eau et les pratiques agricoles</b> |   | Absence d'évolution favorable de la qualité des eaux<br><br>Impact limité du seul contrat territorial sur les pratiques agricoles au vu de l'influence de paramètres extérieurs au territoire (contexte macro-économique, gestion des risques et des incertitudes, météo ...)            |

### 3 Problématique et enjeux

Les problématiques principales du territoire concernent la morphologie des milieux aquatiques, la continuité écologique, l'impact des plans d'eau et les pollutions diffuses d'origine agricole (pesticides) qui touchent l'ensemble du territoire et plus particulièrement les captages du Val d'Orléans.

#### 3.1 Etat des masses d'eau

Le tableau ci-dessous récapitule, pour chacune des deux masses d'eau, l'état écologique, les risques identifiés dans l'état des lieux du bassin Loire Bretagne de 2019 et les objectifs d'atteinte du bon état écologique définis dans le SDAGE 2022-2027.

## Etat écologique des masses d'eau et objectifs du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 :

|   | Etat des lieux 2013 | Etat des lieux 2019 |   | Objectifs SDAGE 2022-2027       |             |
|---|---------------------|---------------------|---|---------------------------------|-------------|
|   | Etat écologique     | Etat écologique     | Risques identifiés                      | Objectif                        | Délai       |
| <b>FRGR1140 : Le Dhuy</b> et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Loiret  | <b>Médiocre</b>     | <b>Médiocre</b>     | Morphologie<br>Hydrologie<br>Pesticides | <b>Bon état écologique</b>      | <b>2027</b> |
| <b>FRGR0299 : Le Loiret</b> et ses affluents depuis Olivet jusqu'à sa confluence avec la Loire. Le Loiret est classé en masse d'eau fortement modifiée (MEFM) | <b>Moyen</b>        | <b>Moyen</b>        | Continuité                              | <b>Bon potentiel écologique</b> | <b>2027</b> |

L'état écologique des deux masses d'eau n'a pas évolué entre l'état des lieux de 2013 et l'état des lieux de 2019. Le Dhuy présente un état écologique médiocre et le Loiret un état écologique moyen. Les deux masses d'eau ont un objectif d'atteinte du bon état/potentiel écologique fixé à 2027.

Sur ces deux masses d'eau, les risques de non atteinte du bon état écologique d'ici fin 2027 sont imputables aux paramètres représentatifs de l'état de fonctionnement des milieux aquatiques (morphologie du lit, hydrologie et obstacles à l'écoulement). S'y ajoutent les pollutions diffuses liées aux pesticides, principalement sur le Dhuy.

### 3.2 Etat hydromorphologique

Globalement, l'état hydromorphologique des cours d'eau du territoire est dégradé voire très dégradé pour certains tronçons.

**Sur le Val et les affluents solognots**, les principales caractéristiques responsables des altérations hydromorphologiques correspondent :

- aux travaux agricoles hydrauliques (recalibrage et rectification) ;
- aux étangs connectés directement (essentiellement à l'amont des affluents solognots) ou pas au réseau hydrographique (à l'aval des affluents solognots) ;
- aux ouvrages difficilement franchissables restants (un seul ouvrage sur le Dhuy situé à l'amont) ;
- à l'absence de la ripisylve (en zone agricole) ou à une ripisylve dense à très dense avec un manque d'entretien (en zone boisée) ;
- aux protections de berges non adaptées (essentiellement localisées à l'aval, en zone urbaine ou péri-urbaine) ;
- aux différents rejets pluviaux et exutoires de drains agricoles ;
- à la présence de l'Hydrocotyle fausse renoncule ;
- aux ruptures d'écoulements et/ou assecs.

**Sur le Loiret non domanial**, les grandes caractéristiques des altérations hydromorphologiques correspondent :

- à l'imperméabilisation des sols ;
- à l'aménagement des bassins (surlargeur et faible profondeur) ;
- à des protections de berges non adaptées ;
- à la présence d'ouvrages hydrauliques formant des obstacles à la continuité écologique ;
- à une ripisylve de type urbaine (absente ou clairsemée, constituée d'essences inadaptées comme le bambou ou le laurier).

Le diagnostic hydromorphologique a également mis en évidence l'existence de tronçons de cours d'eau en bon voire très bon état se traduisant par une dynamique fluviale permettant d'avoir une diversité d'habitats piscicoles (diversité dans la granulométrie du substrat et des faciès d'écoulement favorisant le phénomène de transport sédimentaire/érosion/dépôt et la présence d'une ripisylve équilibrée).

### 3.3 Plans d'eau

Le bassin versant comprend de nombreux plans d'eau, essentiellement situés sur la partie amont des affluents solognots. Un inventaire porté par l'EP Loire en 2014 a recensé 147 plans d'eau connectés directement au réseau hydrographique.

87 % de ces plans d'eau ont une surface inférieure à la surface moyenne soit de 1,18 ha. L'inventaire précise que près de 82 % des plans d'eau sont en connexion avec des cours d'eau dit « temporaires » c'est-à-dire intermittents et qui cessent périodiquement de s'écouler sur une partie ou la totalité de leur linéaire.

Les trois quarts des étangs sont implantés en barrage de cours d'eau et en série (chapelet d'étangs), c'est-à-dire qu'ils sont alimentés par les écoulements des uns dans les autres et qu'ils dépendent les uns des autres. La gestion de cette succession d'étangs, et notamment la vidange, nécessite une coordination. En effet, les étangs doivent pouvoir se vider les uns dans les autres en commençant par l'aval et en remontant progressivement vers l'amont. La concertation entre propriétaires est donc nécessaire dans une telle configuration.

L'inventaire fait ressortir un niveau de connaissances, d'informations et de données relatives à l'équipement des étangs (ouvrages de vidange, ouvrages de gestion de vidanges et de sécurité) largement déficitaire. Il ne mentionne aucune information sur la gestion de ces étangs (vidanges, assecs, etc.).

Les prospections effectuées en avril 2022 montrent que ces plans d'eau et certaines pratiques ont des impacts directs sur les milieux aquatiques. Il a ainsi été observé des altérations hydromorphologiques (érosion, enfoncement du lit mineur, déséquilibre voire disparition du substrat, déstabilisation de la ripisylve) impactant les habitats piscicoles et pouvant également déconnecter les zones humides et les cours d'eau.

Le phénomène d'évaporation génère des pertes de débit dans les cours d'eau situés à l'aval et pour les milieux associés. Les plans d'eau contribuent également à la modification des régimes hydrologiques des cours d'eau à l'aval.

Au-delà des plans d'eau en connexion directe avec le réseau hydrographique, le territoire comprend également d'autres plans d'eau qui ne le sont pas, situés à l'aval de certains affluents solognots, et qui semblent être alimentés par la nappe d'accompagnement.

Les impacts de ces étangs ne peuvent être associés à ceux situés sur les cours d'eau. Néanmoins, l'alimentation de ces étangs peut être assimilée à un prélèvement s'effectuant dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau, et à ce titre diminue la quantité de ressource en eau disponible pour les milieux aquatiques.

### 3.4 Espèces exotiques envahissantes

#### 3.4.1 Sur le Dhuy

Le Dhuy est confronté au développement de l'Hydrocotyle fausse renoncule depuis 2011 qui a des impacts sur les facteurs abiotiques (diminution de la pénétration de la lumière, température, déficit d'oxygène, etc.), biotiques dans le cadre de relations interspécifiques (compétition avec la flore indigène), économiques et sur les activités humaines (pratique d'activités nautiques, de la pêche, coûts d'entretien élevés mais encore entrave de la circulation de l'eau et augmentation des écoulements en période de hautes eaux).

Le SMBL a procédé à de nombreux travaux d'arrachage manuel et mécanique, en régie ou avec des prestataires extérieurs de 2012 à 2019. Ces travaux ont régulièrement fait l'objet d'un suivi afin d'observer les résultats sur le développement de cette espèce.

Des inventaires de suivi de l'évolution du recouvrement par l'Hydrocotyle fausse renoncule sont également réalisés annuellement depuis 2013 par le syndicat et le SAGE Val Dhuy Loiret.

Initialement implantée sur l'amont du cours d'eau (Neuvy-en-Sullias, Vienne-en-Val et les Hatiers) et malgré ces travaux, cette espèce végétale a colonisé l'ensemble du linéaire du Dhuy.

Elle est également présente dans le Loiret depuis 2021 et a été observée dans la Loire en 2023.

Les suivis indiquent que le développement de l'espèce est variable, y compris sur les foyers historiques et qu'il tend à être sensible aux conditions météorologiques (des hivers rigoureux, des printemps avec des températures fraîches, une absence d'épisodes caniculaires) limitant ainsi sa prolifération.

Par contre, les niveaux d'eau bas, un faciès d'écoulement de type lentique ou plat lent et une absence d'ombrage correspondraient à des facteurs favorisant son développement.

La suppression des ouvrages hydrauliques a structurellement abaissé la lame d'eau favorisant ainsi l'exondation des pieds de berges et leur colonisation par l'Hydrocotyle. La mise en place de banquettes non végétalisées est également un facteur pouvant contribuer à l'implantation de l'Hydrocotyle.

### 3.4.2 Sur le Loiret

Le Loiret, domanial et non domanial, est confronté au développement de l'Élodée de Nuttall et de l'Égérie dense qui ont des impacts sur les facteurs abiotiques (turbidité, température, taux d'oxygène dissous, etc.) biotiques dans le cadre de relations interspécifiques (compétition avec la flore indigène), économiques et sur les activités humaines (pratique d'activités nautiques, de la pêche, coûts d'entretien élevés).

Le Loiret domanial a fait l'objet de multiples travaux de faucardage réalisés par l'ASRL et la ville d'Olivet entre 2014 et 2022. Ces travaux ont régulièrement fait l'objet d'un suivi afin d'observer les résultats sur le développement de ces espèces.

Les résultats de ces faucardages sont variables et il ne peut pas être affirmé que l'absence de ces espèces végétales dans certains secteurs soit due à ce faucardage.

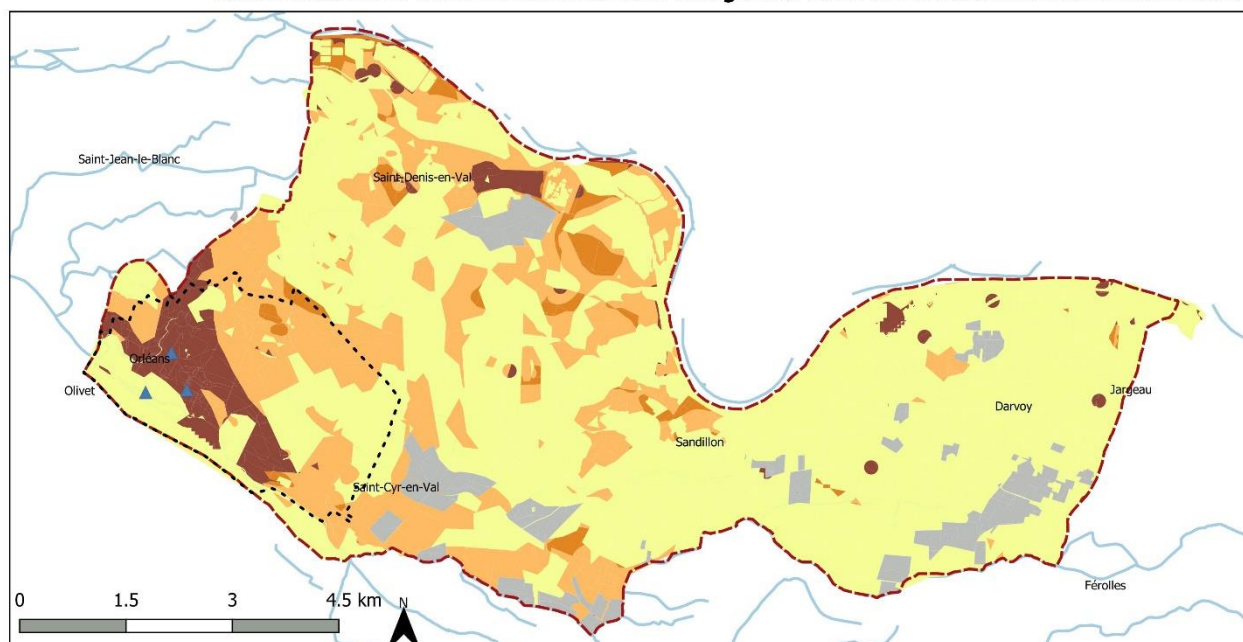
Les variations de présence et d'abondance semblent corrélées à une conjonction de facteurs dont les niveaux d'eau, la température de l'eau, la faible vitesse du courant, les conditions météorologiques (températures fraîches, absence d'épisodes caniculaires et pluviométrie plus importante) ainsi que la richesse en nutriments du milieu favoriseraient son développement.

Le Loiret domanial semble moins impacté par ces espèces mais les suivis et les observations réalisés annuellement par l'ASRL et l'animatrice du SAGE ne concernent pas la totalité du linéaire du Loiret public.

Les caractéristiques du Loiret avec une grande largeur et une faible profondeur, une pente faible, de nombreux ouvrages hydrauliques (sur la partie non domaniale) et des apports de sédiments chargés de nutriments en provenance du Val par la Dhuy sont des conditions favorables au développement de ces espèces.

## 3.5 Vulnérabilité du territoire

Vulnérabilité des eaux souterraines des forages du Val d'Orléans aux substances solubles



- ▲ Forages Val d'Orléans
- PPR Val d'Orléans
- ▭ PPE Val d'Orléans
- Communes du Val Dhuy Loiret
- Cours d'eau du SAGE Dhuy Loiret
- Vulnérabilité des eaux souterraines
- Jaune Faible
- Orange Moyenne
- Brun-rouge Forte
- Brun foncé Très forte

Sources : GestEau, IGN BD Cartho, IGN BD TOPO, SOeS - Corine Land Cover 2000, Agreste - RPG, Ch. Agriculture 15, BRGM Ades, Onema BD Carthage, IGN BD Alt

La vulnérabilité des eaux souterraines à l'infiltration sur l'aire d'alimentation des captages du Val d'Orléans a été caractérisée et représentée dans la carte précédente.

La vulnérabilité de la nappe des alluvions de la Loire est plus importante à l'ouest du périmètre de protection éloigné (PPE correspondant à l'AAC) qu'à l'est (de Sandillon à Jargeau), où elle est très majoritairement faible et ponctuellement très forte, principalement en lien avec la présence de gouffres.

A l'ouest du PPE, la vulnérabilité est le plus souvent faible à moyenne, principalement en lien avec les classes de sensibilités hydrogéologiques aux infiltrations.

La plage de vulnérabilité à l'infiltration très forte des eaux souterraines au niveau des captages résulte de l'absence de la couche imperméable des sables et argiles du Burdigalien à ce niveau. La vulnérabilité aux infiltrations est également très forte au niveau de St Denis en Val en lien avec les sensibilités pédologiques et hydrogéologiques très fortes.

La vulnérabilité des cours d'eau aux transferts de polluants est quant à elle entièrement dépendante de la distance au cours d'eau. L'occupation du sol, le drainage agricole et les caractéristiques pédologiques n'influent pas sur l'intensité des transferts.

### 3.6 Qualité des eaux superficielles et souterraines

Le Dhuy et le Loiret ne sont pas classés en bon état par rapport aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Les paramètres dégradés à l'origine du déclassement de ces masses d'eau à un état moins que « bon » sont : les indicateurs biologiques et en particulier l'indice poisson ; le bilan oxygène ; la présence de pesticides (Aminotriazole, Métazachlore, Diflufénicanil, Hexachlorocyclohexane (HCH), Isoproturon) en particulier sur le Dhuy.

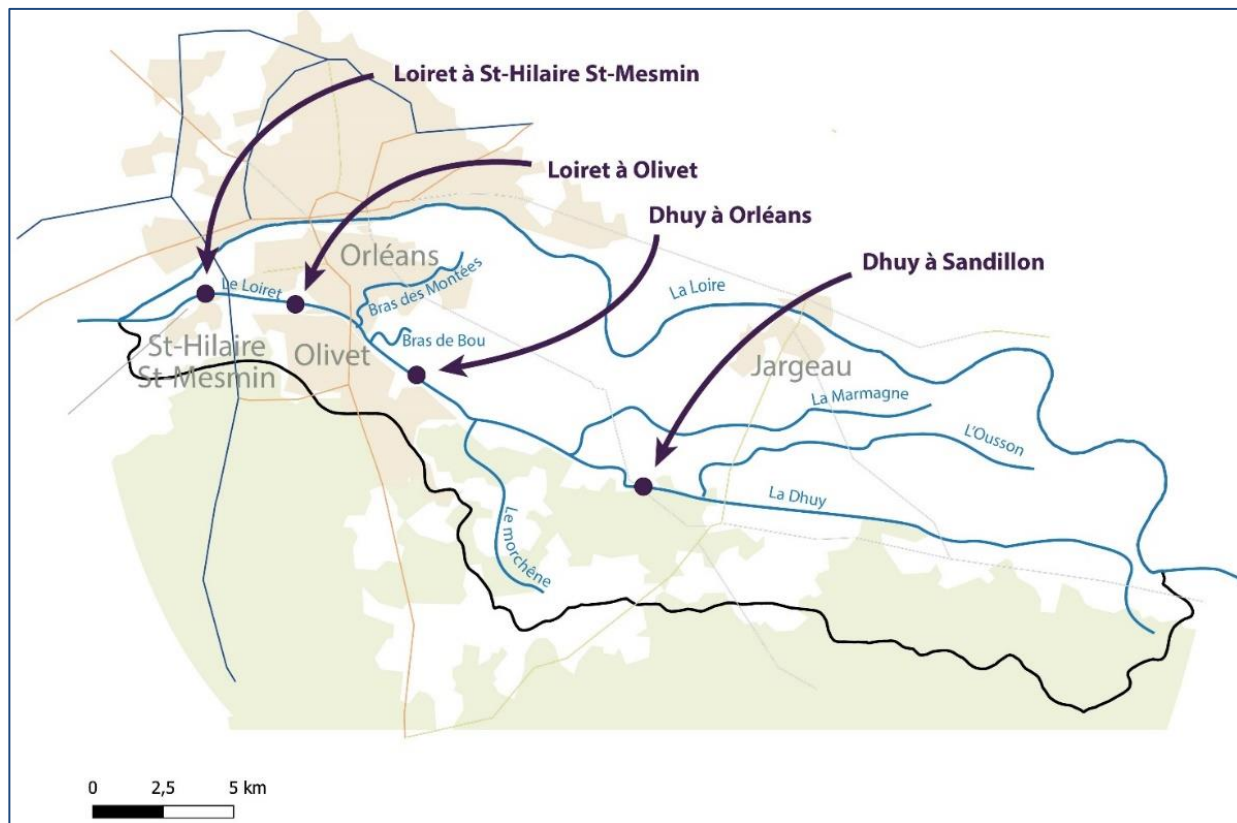
Un suivi des produits phytopharmaceutiques des eaux superficielles est réalisé depuis 2017 par l'EP Loire en collaboration avec le SML et l'ASRL sur 4 stations sur le Dhuy et le Loiret (amont et aval) parmi un panel de près de 400 molécules phytopharmaceutiques ainsi que des molécules médicamenteuses. Les seuils de potabilisation sont dépassés régulièrement au niveau du Dhuy (7 dépassements sur 30 analyses en 2019 et 5 dépassements sur 40 analyses en 2020).

Sur les eaux souterraines, un suivi semestriel est réalisé, en partenariat avec l'Orléanaise des eaux, dans les 3 forages du Val d'Orléans sur 43 molécules en plus du suivi réglementaire. Les seuils de potabilité sont parfois dépassés imposant un traitement de l'eau supplémentaire pour l'approvisionnement en eau (sur 6 analyses : 1 dépassement en 2021 et 2 en 2020).

Les molécules retrouvées sont généralement des molécules de dégradations (métabolites) de substances utilisées en tant qu'herbicides : métolachlore, utilisé en herbicides sur colza, et métazachlore, utilisé en herbicides sur maïs principalement. Parmi les substances les plus quantifiées, se trouvent également des produits dérivés de substances interdites depuis plusieurs années : les métabolites de l'atrazine (interdit depuis 2001), la simazine (interdit depuis 2003) ou l'alachlore (interdit depuis 2007)

- ➔ *Annexe 1 : paramètres déclassants pour l'atteinte du bon état des eaux sur la période 2017-2020*
- ➔ *Annexe 2 : Principales molécules détectées sur le Dhuy, le Loiret depuis 2017*
- ➔ *Annexe 3 : Principales molécules détectées au niveau des captages du Val depuis 2015.*





*Localisation des stations de suivi de la qualité des eaux superficielles (réseau CT Val Dhuy Loiret)*

## 3.7 Enjeux

### Volet “milieux aquatiques”

Pour répondre aux objectifs du SDAGE 2022-2027 et du SAGE Val Dhuy-Loiret, qui concernent la mise en œuvre du programme de mesures en prenant en compte les grandes caractéristiques responsables des altérations sur les cours d’eau et les milieux aquatiques, il est proposé d’agir dans 4 domaines afin de contribuer à améliorer l’état écologique des masses d’eau du territoire :

- la morphologie avec **l’amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques** ;
- la continuité écologique avec **la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire** ;
- la disponibilité de la ressource en eau avec **le maintien d’un débit permettant le fonctionnement des milieux** ;
- la biodiversité avec la **préservation de la biodiversité**.

A l’issue du contrat 2016-2020, afin de poursuivre les efforts d’atteinte du bon état des masses d’eau, et au vu des pressions encore présentes sur le territoire, les différents acteurs locaux ont souhaité reconduire le dispositif pour poursuivre et renforcer les efforts et investissements réalisés au cours de ces cinq dernières années. Tenant compte du bilan du précédent contrat, la ligne stratégique adoptée s’appuie sur les éléments suivants :

→ des actions et travaux avec la poursuite des efforts engagés sur la restauration hydromorphologique des cours d’eau qui seront concentrés sur deux affluents du Dhuy situés en amont du bassin (le Mothois et le Massy) et sur l’amont du Loiret (Parc Floral)

→ des actions pour le rétablissement de la continuité écologique sur les affluents solognots avec la mise en place d’une cellule technique et réglementaire auprès des propriétaires d’étangs, et sur le Loiret non domanial avec une étude de faisabilité d’aménagement des ouvrages de Saint-Santin pour faciliter la migration des anguilles à la suite de l’étude de franchissabilité des ouvrages menée par l’EP Loire en 2022.

→ la reconnexion de deux zones humides au Dhuy (Bief Saint-Germain et Neuvy-en-Sullias). Des travaux complémentaires seront également menés en dehors du contrat comme la restauration d’une mare à Mareau-aux-près (hors périmètre d’action du SMBL) en partenariat avec la réserve naturelle Saint-Mesmin.

→ un renforcement des suivis physico-chimiques et biologiques associés à un suivi régulier de l'efficacité des travaux réalisés

→ un travail de pédagogie auprès des différents publics (élus, agriculteurs, riverains, scolaires, ...) avec la définition d'une stratégie de communication (choix des supports, des cibles, des rythmes, ...)

→ une gouvernance favorisant et facilitant le développement et/ou le renforcement de la concertation entre les acteurs pour une cohérence globale

## Volet "pollutions diffuses"

Concernant les pesticides, pour limiter leur impact sur les eaux superficielles et souterraines, il faut agir sur la réduction de leur usage et la maîtrise des transferts, en augmentant le potentiel de régulation des agro-hydro-systèmes. Ainsi, les enjeux à saisir sont :

- **La réduction de la dépendance du secteur agricole aux produits phytosanitaires**
- **La valorisation des services environnementaux fournis par les éléments du paysage et les sols agricoles**
- **La gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique**

Les objectifs à échéance 6 ans, sont :

→ Pour les eaux superficielles, de réduire la fréquence et la concentration des détections de polluants (polluants spécifiques, substances prioritaires, produits phytosanitaires et leurs métabolites, médicaments et autres polluants émergents) d'ici 2027, en appliquant les limites de qualité pour les eaux brutes destinées à l'eau potable en vigueur soit 2 µg/L par substance et 5 µg/L pour la somme des différentes substances présentes simultanément.

→ Pour les eaux souterraines, de réduire la concentration des détections de polluants pour les captages du Val d'Orléans et viser 100% des détections inférieures aux limites de potabilité soit à 0,1 µg/L par substance et 0,5 µg/L pour la somme des différentes substances présentes simultanément.

La priorisation est donnée aux actions impactant directement sur la réduction de l'utilisation des herbicides. En particulier, le **désherbage des grandes cultures**, qui interroge les systèmes de cultures dans leur globalité, constitue la pression principale.

Les **leviers agronomiques** de préservation des sols se croisent, voire sont communs à ceux de la préservation des ressources en eau. Ainsi, la qualité des sols et leur fertilité (structurelle, dynamique de la matière organique, vie biologique) est une bonne entrée auprès des agriculteurs pour initier une transition des systèmes de cultures. Les actions sur la préservation des sols prennent donc de l'ampleur avec un réseau d'analyse renforcé. Aussi, la valorisation des efforts techniques des agriculteurs sera recherchée au travers de la labellisation et de la certification AB entre autres.

Afin de répondre à l'ensemble des pressions sur les masses d'eau, et en recherchant à développer l'ambition du contrat, le programme d'action prévoit des actions complémentaires concernant les composantes :

- « Paysages agroécologiques » : pour chercher à maîtriser les transferts de polluants, en augmentant le potentiel de régulation des agro-hydro-systèmes
- « Gestion de l'eau », pour entamer une sensibilisation aux usages de l'eau au-delà de la seule problématique de l'irrigation agricole, notamment dans un contexte de changement climatique.

**Compte tenu de la vulnérabilité de l'AAC des captages du Val d'Orléans aux produits phytosanitaires et de l'enjeu « eau potable » sur ce territoire, la priorisation des actions individuelles se fera sur l'AAC et plus particulièrement sur le périmètre rapproché des captages, secteur le plus vulnérable dès 2023. Les actions collectives seront cependant étendues à l'ensemble du territoire du contrat.**

## 4 Objectifs

| Enjeux du territoire                      | Objectifs associés   | Sous-objectifs associés   | Lien avec le SAGE Val Dhuy Loiret   |
|---|--|---|---|
| Préservation de la qualité d'eau          | Réduire les pollutions diffuses  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la dépendance du secteur agricole aux produits phytosanitaires</li> <li>- Valoriser les services environnementaux fournis par les éléments du paysage et les sols</li> </ul> | <p><b>Orientation 4A : Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et leurs transferts vers le milieu naturel</b></p> <p>Disposition 4A-1 : Assurer le suivi des produits phytosanitaires dans les eaux souterraines et superficielles</p> <p>Disposition 4A-2 : Définir et mettre en œuvre un programme d'actions dans les aires de protection des captages</p> <p>Disposition 4A-3 : Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole sur le territoire du SAGE</p>   |
| Préservation quantitative de la ressource | Limiter les prélèvements dans un contexte de changement climatique                       | Développer la réutilisation des eaux  | <p><b>Orientation 2B : Economiser la ressource</b></p> <p>Disposition 2B-2 : Promouvoir le recyclage des eaux traitées des stations d'épuration</p>   |
| Préservation des milieux aquatiques       | Améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques                                       | Améliorer la morphologie des cours d'eau, restaurer les habitats et prévenir leur dégradation   | <p><b>Orientation 3A : Préserver les zones humides</b></p> <p>Disposition 3A-2 : Assurer le bon fonctionnement des zones humides</p> <p><b>Orientation 3B : Préserver les milieux aquatiques</b></p> <p>Disposition 3B-1 : Rétablir la continuité écologique</p> <p>Disposition 3B-4 : Gérer les plans d'eau</p> <p><b>Orientation 3C : Utiliser les techniques douces d'entretien et d'aménagement</b></p> <p>Disposition 3C-1 : Protéger les berges</p> <p>Disposition 3C-2 : Entretien le lit mineur des cours d'eau</p> <p>Disposition 3C-3 : Encourager les aménagements en lit mineur en favorisant la préservation du milieu</p> |
|   |  | Restaurer le lit majeur   |   |
|   |  | Préserver et restaurer les fonctionnalités des zones humides  |   |
|   |  | Limiter les impacts des étangs connectés directement au réseau hydrographique sur la morphologie des cours d'eau  |   |
|   | Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire  | Réduire l'impact des obstacles à la libre circulation des espèces et du transit sédimentaire  |   |
|   | Maintenir un débit permettant le fonctionnement des milieux                              | Réduire l'interception des écoulements par les plans d'eau  |   |
|   |  | Restaurer les zones humides afin de soutenir les étiages  |   |
|   |  | Préserver et rendre fonctionnel les zones d'expansion de crues  |   |
|   |  | Restaurer les capacités d'écoulement  |   |
|   |  | Réduire le ruissellement et favoriser l'infiltration d'eau dans le sol en milieu urbain   |   |
| Préservation de la biodiversité           | Préserver les espèces patrimoniales et lutter contre les espèces exotiques envahissantes |   |   |

## 5 Modalités d'organisation et de gouvernance

### 5.1 Acteurs impliqués dans la mise en œuvre du contrat territorial

#### 5.1.1 Les signataires

Dix signataires sont identifiés pour la mise en œuvre du contrat territorial :

→ **l'Établissement Public Loire** qui assurera le pilotage de l'opération, l'animation générale du contrat, de la concertation et la coordination des volets « milieux aquatiques » et « pollutions diffuses » du contrat territorial eau Dhuy Loiret. Il assurera également la maîtrise d'ouvrage de certaines actions transversales.

→ **le Syndicat mixte du bassin du Loiret (SMBL)** qui assurera l'animation du volet « milieux aquatiques », la mise en œuvre et le suivi des actions sur les milieux aquatiques (travaux, études, communication).

→ **la Chambre d'agriculture du Loiret** qui assurera la coordination du volet « pollutions diffuses », la mise en œuvre et le suivi des actions.

→ **Orléans Métropole** qui porte la compétence PRE captage et qui sera associée au projet de restauration hydromorphologique sur l'amont du Loiret, au niveau du Parc floral dans le cadre du volet « Milieux aquatiques ».

Orléans Métropole a par ailleurs construit un Programme Territorial Alimentaire et Agricole dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial en 2019/2020. En 2018, conjointement avec la Chambre d'Agriculture, Orléans Métropole a adopté une charte agricole pour une agriculture urbaine durable (2018-2023). Celle-ci s'articule autour de trois axes principaux :

- Préserver le foncier agricole et maintenir une activité agricole compétitive et innovante
- Développer une agriculture de proximité innovante et respectueuse de l'environnement
- Communiquer et mettre en réseau

Enfin, en adoptant sa feuille de route de la transition écologique et énergétique, Orléans Métropole s'est engagée en avril 2022 à diminuer de moitié ses émissions de gaz à effet de serre, pour devenir un territoire référence, à énergie positive et neutre en carbone à horizon 2030. Au-delà d'un plan d'actions complet regroupant un portefeuille d'environ 500 solutions, un manifeste de 90 solutions impactantes a été produit. Ces documents comportent un volet « agriculture et alimentation » ainsi qu'un volet « eau et milieux aquatiques », comportant des actions faisant écho au programme déployé sur le Val d'Orléans.

L'ensemble de ces documents cadres de politiques publiques sont construits dans un souci de cohérence et avec la volonté de préserver la ressource en eau nécessaire à l'alimentation des habitants de la Métropole.

Aussi, au regard des échéances des documents précités et des ambitions politiques en termes de transition écologique, un séquençement en plusieurs temps du Contrat Territorial permettra d'assurer la continuité des actions tout en garantissant une cohérence pour l'ensemble des politiques publiques préservation de la ressource en eau : Actions concentrées sur l'AAC du Val en 2023 et ouverture de la gouvernance et du périmètre d'actions à l'échelle du contrat territorial en 2024, bilan à mi-parcours fin 2025 pour évaluer, ajuster ou amplifier l'action si besoin sur la seconde moitié du contrat, ainsi que si besoin d'en réviser la gouvernance. Cette révision du contrat permettra à Orléans Métropole de prendre pleinement position selon les orientations politiques souhaitées sur ce dossier et sa compétence eau potable/préservation de la ressource. (cf courrier en annexe n° 5 de la présente feuille de route).

→ La **Communauté de communes des Loges**, la **Communauté de communes du Val de Sully** et la **Communauté de communes des Portes de Sologne** associées au projet en tant que partenaires financiers pour le volet « pollutions diffuses » dans le cadre de l'extension de la démarche à l'ensemble du périmètre du contrat.

→ L'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui interviendra en tant que partenaire technique et financier sur les deux volets du contrat territorial.

→ la Région Centre-Val de Loire et le Département du Loiret qui interviendront en tant que partenaires techniques et financiers plus spécifiquement sur le volet « Milieux aquatiques ».

### 5.1.2 Les autres acteurs

→ le réseau Bio Centre-Val de Loire (GABOR et Bio Centre). Le GABOR portera certaines actions agricoles notamment les actions concernant l'accompagnement à la conversion et l'animation en lien avec l'agriculture biologique. Ces actions seront, dans le premier contrat 2023-2025, réalisées dans le cadre de l'appel à projet régional et seront en tant que possible priorisées sur le territoire du contrat dans la première phase du contrat. Bio Centre, quant à elle, dans le cadre de sa convention avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne invitera l'ensemble des signataires du contrat Val Dhuy Loiret aux animations, sensibilisation et partage d'expériences qu'elle organisera sur l'ensemble du territoire régional.

→ l'ASRL et la Réserve naturelle de Saint-Mesmin qui porteront des actions sur le Loiret.

→ les services de l'État : DDT 45, DREAL Centre Val de Loire, OFB, ARS assureront un accompagnement technique, apporteront les informations relatives à la réglementation en vigueur.

→ les EPCI à fiscalité propre et les communes qui seront associés, impliqués et mobilisés, en tant que structures adhérentes au SMBL, à la mise en œuvre du programme d'actions ainsi que dans l'information et la sensibilisation des usagers pour améliorer la connaissance de l'existence et l'appropriation du contrat territorial.

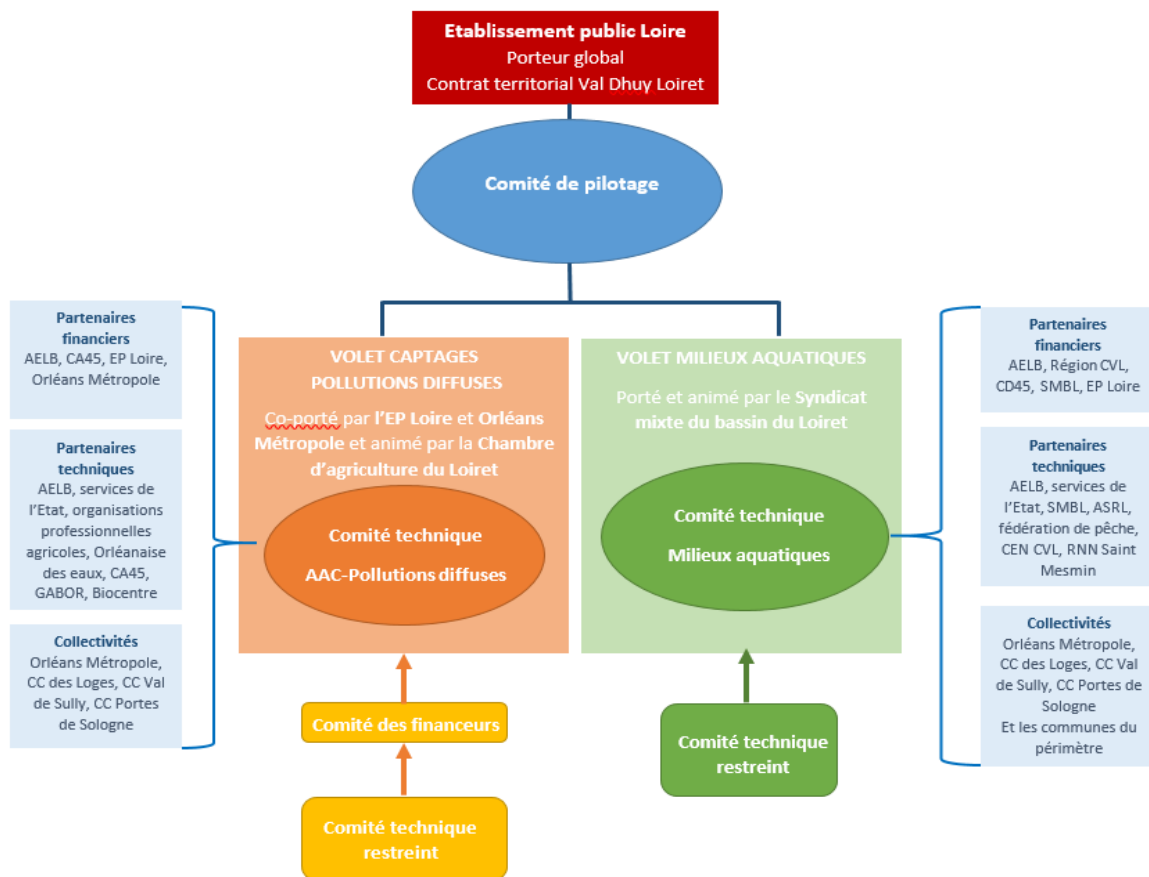
→ les associations du territoire (CEN Centre Val de Loire, fédération de la pêche 45, Loiret nature environnement, ...) qui pourraient intervenir pour la réalisation d'actions sur la reconquête des milieux, le suivi de la qualité

## 5.2 Organisation de la gouvernance

L'animation constitue un des éléments clé pour la réussite de la mise en œuvre du contrat territorial. L'EP Loire, également structure porteuse du SAGE Val Dhuy-Loiret, assurera la coordination du contrat territorial avec ses deux volets « milieux aquatiques » et « pollutions diffuses ». Le SMBL et la chambre d'agriculture du Loiret assureront, chacun, l'animation de leur volet.

Pour des raisons de cohérence et pour favoriser une vision globale sur le territoire, il est prévu d'associer la CLE du SAGE Val Dhuy Loiret et le contrat territorial au travers de l'organisation d'un comité de suivi annuel.

L'illustration suivante présente l'organisation de la gouvernance générale prévue pour le contrat territorial Dhuy Loiret.



- **Le comité de pilotage**, composé des membres de la CLE et des membres des comités techniques de chaque volet, permettra aux porteurs des deux volets « milieux aquatiques » et « pollutions diffuses » de présenter les actions menées l'année précédente et celles programmées pour l'année à venir. Il assure la transversalité entre les deux volets du contrat. Il se réunira au moins une fois par an. Sa présidence et son organisation sont portées par l'Établissement public Loire en tant que coordinateur du contrat et structure porteuse du SAGE Loiret, qui assurera son organisation (invitation, lieu de réunion, compte-rendu). Il examinera et validera le bilan technique et financier des actions réalisées de l'année écoulée ainsi que la programmation de l'année à venir. Il aura aussi en charge de valider le bilan à mi-parcours (3 ans) et le bilan de fin de contrat.
- **Les comités techniques** ont pour objet de pouvoir mener une réflexion technique sur chaque sujet traité pour le bon déroulement du contrat territorial et de son programme d'actions. Les comités techniques soumettent des propositions au comité de pilotage, suivent la mise en œuvre des actions et jouent un rôle moteur pour l'ensemble des programmes. Ils sont composés des partenaires techniques et financiers.
- **Un comité de pilotage restreint aux financeurs** (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Chambre d'agriculture du Loiret, Établissement public Loire, Orléans Métropole, Communauté de communes des Loges, Communauté de communes du Val de Sully, Communauté de communes des Portes de Sologne) et aux services de l'Etat sera mis en place pour le volet « pollutions diffuses ». Il se réunira au moins une fois par an afin de passer en revue les actions menées et les objectifs et fixer les orientations et le cap à suivre. Il validera en amont du comité technique et du comité de pilotage les orientations et bilans à soumettre à cette instance. Il sera également en charge de produire et valider des indicateurs territorialisés pour le suivi du contrat, de définir les méthodologies d'évaluation (mi-parcours et finale).

La gouvernance du contrat territorial est établie de manière à permettre aux élus des collectivités et aux partenaires institutionnels et financiers de se prononcer sur les principales orientations du contrat de de bénéficier d'une vision globale sur la mise en œuvre de la programmation. Elle favorise également

l'implication des élus qui constituent des relais indispensables pour transmettre les informations auprès des habitants sur l'existence et l'avancée du contrat et également pour contribuer et faciliter la concrétisation d'actions sur le territoire.

Elle permet, enfin, de mobiliser les compétences et connaissance de terrain des différents acteurs concernés afin d'orienter les choix techniques les plus adaptés et pertinents.

### 5.3 Moyens et compétences d'animation mobilisés

#### Coordination générale du contrat territorial

L'animation générale du contrat sera assurée par l'Etablissement public Loire en tant que coordinateur du contrat, et qui est aussi structure porteuse du SAGE Val Dhuy Loiret.

L'animation sera assurée par une cellule technique composée de l'animatrice du SAGE Val Dhuy-Loiret qui sera plus particulièrement chargée :

- D'assurer la coordination des deux volets du contrat territorial ;
- D'assurer le suivi administratif et financier des actions transversales (suivi de la qualité, suivi des espèces exotiques envahissantes) ;
- De préparer et d'animer le comité de suivi annuel réunissant les deux volets du contrat et la CLE du SAGE ;
- De prendre en charge certaines actions (suivi anguille, ...)

Cette cellule technique apportera également un travail mutualisé, notamment sur la communication (lettre d'information du SAGE, ...) et sur les actions de suivi mais aussi sur l'ensemble du contrat territorial pour en assurer une cohérence optimale en veillant à l'adéquation des actions programmées et les objectifs du SAGE.

#### Coordination du volet « Milieux aquatiques »

L'animation du volet « milieux aquatiques » sera assurée par le SMBL, par une animatrice à temps plein. L'animatrice assure la préparation et la mise en œuvre des actions prévues au contrat. Elle a un rôle de médiateur entre l'Etat, les partenaires financiers et techniques, les riverains ainsi que les usagers. Elle est chargée de l'animation du contrat, de la programmation, de la réalisation des actions, de la réalisation des bilans annuels, du suivi des indicateurs, du suivi des études et du suivi des travaux. Elle élabore les éléments méthodologiques et documents types nécessaires. Elle est chargée de l'organisation des travaux. Elle négocie les autorisations avec les riverains, prépare les chantiers et contrôle l'avancement des travaux. Elle anime la partie milieux aquatiques des comités de pilotage.

Pour initier la mise en œuvre d'une cellule « étangs », l'animatrice sera épaulée par un agent de terrain à temps partiel (0,2 ETP).

Le suivi administratif et financier sera assuré par une assistante administrative à temps partiel (0,3 ETP).

Au total, la mise en œuvre du volet « milieux aquatiques » nécessitera des moyens en ressources humaines de 1,5 ETP.

#### Coordination du volet « captages prioritaires » / « pollutions diffuses »

La métropole d'Orléans étant structurée depuis peu, et son étude stratégique « protection de la ressource en eau » étant en cours, il a été convenu que la collectivité s'engage dans le contrat avec une montée en puissance. Pour cela, la coordination agricole sera assurée dans un premier temps par la chambre d'agriculture. La seconde phase du contrat et le bilan intermédiaire intégreront les évolutions de portage de la part d'Orléans métropole.

La coordination du volet « pollutions diffuses » sera assurée par la Chambre d'agriculture du Loiret, par une animatrice (0,25 ETP). Elle est par ailleurs en charge de l'animation du Projet Agro-environnemental et Climatique du territoire du Val Dhuy Loiret (permettant la proposition de MAEC) et des Paiements pour Services Environnementaux du Val Dhuy Loiret.

La Chambre d'agriculture est engagée depuis les premiers contrats territoriaux (Val d'Orléans et Dhuy Loiret) pour accompagner les exploitations dans des transitions agro-environnementales. Par ailleurs, la Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs au quotidien dans leurs choix techniques et dans la gestion de leur exploitation. Elle a un ancrage fort sur le territoire et dispose d'un réseau efficace pour relayer les informations sur la réglementation, les innovations agricoles et appuyer les exploitants en lien avec les structures de conseils sur les différentes filières : le GDA de Sologne, le COVETA, l'ADPLC.

Les missions de coordination agricole, en concertation avec l'animateur général, sont :

- Partager les enjeux agro-environnementaux du territoire, en particulier concernant l'eau et les sols,
- Impulser des projets en vue d'une transition vers des systèmes agricoles et alimentaires moins impactants sur la ressource en eau, tout en prenant en compte la nécessaire pérennité économique des exploitations agricoles,
- Accompagner techniquement les agriculteurs en individuel et en collectif en valorisant leurs connaissances,
- Communiquer envers tous les publics, de façon croisée, sur les actions menées dans le cadre du contrat territorial : sur les actions sur les milieux aquatiques auprès du monde agricole, sur les actions menées pour limiter les pressions agricoles auprès des habitants,
- Sensibiliser et former les élus des collectivités aux enjeux de préservation de l'eau et actions afférentes.

## **6 Programmes d'actions**

### **6.1 Programme d'actions du volet pollutions diffuses**

Les actions sont détaillées dans le tableau suivant.



| N° action                                     | Objectifs opérationnels   | Actions  | Indicateurs de suivi   | Etat initial  | Objectifs 3 ans  | Objectifs 6 ans  |
|---|---|--|--|---|--|--|
| <b>A Composante transversale – Priorité 1</b> |   |  |  |   |  |  |
| A.1   | Coordonner les orientations du programme d'actions agricoles et assurer la cohésion entre les partenaires                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner les différentes actions du programme</li> <li>- Assurer le suivi par l'ensemble des partenaires du contrat territorial volet pollutions diffuses</li> <li>- Rendre compte des actions mises en place annuellement par l'ensemble des partenaires</li> </ul>  | Nombre de bilan sur les actions mises en place<br>Nombre de comptes rendus   |   | Bilan de mi-parcours   | Etude bilan-prospectives de fin de contrat   |
| A.2   | Communiquer de façon impactante et identifiable pour sensibiliser aux enjeux du territoire : Faire connaître le contrat et ses actions menées | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer de façon croisée sur les actions menées auprès des acteurs agricoles, des habitants et des collectivités</li> <li>- Sensibiliser et former les élus des collectivités aux enjeux de préservation de l'eau</li> <li>- S'appuyer sur les communications et événements existants sur le territoire</li> <li>- Être identifiable (charte graphique, logo et espace de stockage dédiés aux actions)</li> </ul> | Nombre d'évènement communiquant auprès des élus et agriculteurs<br>Nombre de communication auprès riverains<br>Nombre de communication/ posts sur réseaux sociaux aux évènements (1/animation) |   | Connaissance du CT à 10 % des riverains et 25 % agriculteurs et collectivités à partir d'un questionnaire en ligne | Connaissance du CT à 20 % des riverains et 50 % agriculteurs et collectivités à partir d'un questionnaire en ligne   |
| A.3   | Assurer un lien avec les autres projets qui visent les mêmes enjeux   | - Collaborer et faire le lien avec les projets territoriaux ayant des objectifs alimentaires et de développements durables locaux (PTAA, PAT, GAL, TEN, PCAET, etc.)   | Nombre de rencontre avec les porteurs des projets  |   | 1 action concrète mise en place avec la Métropole d'Orléans  | 2 actions concrètes mises en place avec les projets territoriaux locaux dont 1 avec la Métropole d'Orléans   |
| A.4   | Suivre la qualité de l'eau et valoriser les résultats   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer les suivis en place sur les eaux superficielles et les eaux souterraines</li> <li>- Analyser le lien entre les résultats de qualité de l'eau avec la pluviométrie, le fonctionnement des drainages, l'hydrologie de la Loire et les calendriers d'usages des produits phytosanitaires</li> <li>- Communiquer les résultats avec ces éléments d'éclairage auprès de tous les publics</li> </ul>              | Maintien du suivi des analyses<br>Communication et bilan annuel des analyses<br>Suivis complémentaires points potentiellement impactants (sorties de drainage)                                 | <u>Analyses 2021 :</u><br>ESU : 1 dépassement de la concentration totale sur le Dhuy Aval<br>ESO : 7/11 dépassements pour le métolachlore ESA | 0 dépassement des NQE en ESU   | Objectifs analyses sous les seuils de potabilité et potabilisation<br>ESU : < 2 µg/l par SA et <5µg/l en total<br>ESO : < 0,1 µg/l par SA et <0,5µg/l en total<br>0 dépassement des NQE en ESU |

| N° action  | Objectifs opérationnels   | Actions  | Indicateurs de suivi   | Etat initial  | Objectifs 3 ans  | Objectifs 6 ans   |
|--|---|--|--|---|--|---|
| <b>B Composante Paysage Agro Ecologique – Priorité 2</b> |   |  |  |   |  |   |
| B.1  | Développer un projet de maintien et d'implantation d'infrastructures agroécologiques (IAE)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer et améliorer les multifonctionnalités des IAE participant à limiter le transfert de polluants vers les masses d'eau</li> <li>- Identifier les sites d'intérêt d'implantation d'IAE</li> <li>- Initier une/des opération groupée d'implantation d'essences locales et diversifiées et assurer un suivi post plantation</li> </ul>   | <p><u>A partir de 2025 :</u><br/>Recensement des IAE pérenne en place<br/>Actions de sensibilisation</p>   | Non défini  | 100% IAE recensées   | Densité des IAE sur les zones sensibles au ruissellement sur le BV et à l'infiltration pour le Val d'Orléans : à définir après recensement<br>3 dossiers d'implantation de haies : 1500 ml dont 50% sur le Val d'Orléans  |
| B.2  | Développer un projet de compost produit et utilisé localement                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les résidus verts issus des collectivités/ particuliers et entreprises pour accroître la fertilité des sols agricoles du BV qui sont sableux, filtrants et pauvres en MO, avec une faible fertilité et capacité de dégradation des résidus</li> <li>- Associer les acteurs potentiellement intéressés</li> </ul>  | <p><u>A partir de 2025 :</u><br/>Suivi et intégration de l'enjeu agricole de l'étude de création de compost vert portée par la Charte agricole<br/>Action de sensibilisation / communication</p> |   |  | Création d'aire de co-compostage  |
| <b>C Composante Agricole – Priorité 1</b>                |   |  |  |   |  |   |
| C.1  | Accompagner individuellement les agriculteurs à limiter l'usage de produits phytosanitaires | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les exploitations agricoles sur toutes les filières pour la mise en place de pratiques vertueuses :<br/>-&gt; Suivre les exploitations agricoles souhaitant réaliser ou ayant déjà réalisé un diagnostic d'exploitation et pouvant aboutir à une conversion à l'AB, à l'HVE 3, à l'engagement en MAEC et/ou à l'intégration au réseau de suivi sur la fertilité des sols<br/>-&gt; Réaliser les diagnostics agroécologiques pour les engagements MAEC<br/>-&gt; Suivre techniquement les engagements MAEC en cours<br/>-&gt; Accompagner techniquement l'expérimentation de PSE du Val Dhuy Loiret</li> </ul> | <p>Nombre de diagnostics réalisés<br/>Nombre d'accompagnements individuels réalisés (dont suivi MAEC - PSE)</p>  | <p><u>Sur le Val Dhuy Loiret :</u><br/>Surface AB-HVE3 : 13 % (1 785 ha)<br/>Surface MAEC – PSE : 16 % (2 259 ha)<br/>Exploitations AB-HVE3 : 16 % (31)<br/>Exploitations MAEC-PSE : 13 % (25)</p> <p><u>Sur le Val d'Orléans :</u><br/>Surface AB-HVE3 : 5 % (170 ha)<br/>Surface MAEC – PSE : 12 % (398 ha)<br/>Exploitations AB-HVE3 : 9 % (6)<br/>Exploitations MAEC-PSE : 13 % (8)</p> | <p><u>Sur le Val Dhuy Loiret :</u><br/>Surface AB-HVE3 : 15 % (2 035 ha)<br/>Surface MAEC – PSE : 18 % (2 469 ha)<br/>Exploitations AB-HVE3 : 19 % (37)<br/>Exploitations MAEC-PSE : 17 % (33)</p> <p><u>Sur le Val d'Orléans :</u><br/>Surface AB-HVE3 : 10 % (310 ha)<br/>Surface MAEC – PSE : 15 % (473 ha)<br/>Exploitations AB-HVE3 : 14 % (9)<br/>Exploitations MAEC-PSE : 17 % (11)</p> | <p><u>Sur le Val Dhuy Loiret :</u><br/>Surface AB-HVE3 : 17 % (2 385 ha)<br/>Surface MAEC – PSE : 19 % (2 668 ha)<br/>Exploitations AB-HVE3 : 25 % (48)<br/>Exploitations MAEC-PSE : 19 % (37)</p> <p><u>Sur le Val d'Orléans :</u><br/>Surface AB-HVE3 : 14 % (450 ha)<br/>Surface MAEC – PSE : 17 % (548 ha)<br/>Exploitations AB-HVE3 : 20 % (13)<br/>Exploitations MAEC-PSE : 20 % (13)</p> |

| N° action                                 | Objectifs opérationnels  | Actions  | Indicateurs de suivi  | Etat initial   | Objectifs 3 ans  | Objectifs 6 ans   |
|---|--|--|---|--|--|---|
| <b>C Composante Agricole – Priorité 1</b> |  |  |   |  |  |   |
| C.2                                       | Impulser une dynamique collective de transition agricole   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les changements de systèmes de production agricole techniquement et économiquement pour limiter l'usage des PP et préserver les services environnementaux par des animations collectives</li> <li>- Communiquer sur les pratiques économes en intrants et rappeler les réglementations et ses évolutions élaborés avec Organismes Stockeurs</li> <li>- Inclure les OPA et instituts de toutes productions, notamment en AB, aux actions</li> <li>- S'associer au projet de Ferme de Cassines d'Orléans Métropole pour conduire des essais sur plusieurs années et en faire une vitrine de pratiques économes en intrants</li> </ul> | <p>Nombre d'évènements organisés annuels (tours de plaine, journées techniques, essais collaboratifs)</p> <p>Nombre de message technique</p> <p>Nombre d'agriculteur mobilisé dans une action</p> | <p><u>Sur le Val Dhuy Loiret :</u><br/>21% en cultures à Bas Niveau d'intrants et légumineuses : (2 915 ha)<br/>7.5 cultures dans l'assolement en moyenne</p> <p><u>Sur le Val d'Orléans :</u><br/>13 % en cultures à Bas Niveau d'intrants et légumineuses (427 ha)<br/>6.8 cultures dans l'assolement en moyenne</p> | <p>20 exploitations mobilisées dans au moins une action (10 %) dont 12 du Val d'Orléans</p> <p><u>Sur le Val Dhuy Loiret :</u><br/>23 % en cultures à Bas Niveau d'intrants et légumineuses (3 115 ha)<br/>7,7 cultures dans l'assolement en moyenne</p> <p><u>Sur le Val d'Orléans :</u><br/>- 16 % en cultures à Bas Niveau d'intrants et légumineuses (502 ha)<br/>-7 cultures dans l'assolement en moyenne</p> | <p>30 exploitations mobilisées dans au moins une action (15 %)</p> <p><u>Sur le Val Dhuy Loiret :</u><br/>25 % en cultures à Bas Niveau d'intrants et légumineuses (3 415 ha)<br/>8 cultures dans l'assolement en moyenne</p> <p><u>Sur le Val d'Orléans :</u><br/>- 18 % en cultures à Bas Niveau d'intrants et légumineuses (587 ha)<br/>-7,5 cultures dans l'assolement en moyenne</p> |
| C.3                                       | Accompagner l'amélioration du fonctionnement et de la résilience des sols pour plus d'autofertilité afin de limiter le recours aux intrants chimiques, et pour optimiser leur fonction épuratoire de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter les orientations pour limiter l'usage des PP par une réflexion en profondeur sur leurs pratiques agronomiques pour améliorer l'autofertilité et les capacités épuratoires de leurs sols :</li> <li>-&gt; Sensibiliser les agriculteurs à connaître et améliorer la qualité de leurs sols et à développer les pratiques agricoles permettant de les conserver voire les régénérer</li> <li>-&gt; Développer le réseau sur la fertilité des sols et le valoriser pour inciter les agriculteurs à expérimenter et à innover sur leurs exploitations pour faire évoluer leurs pratiques</li> </ul>  | <p>Nombre agriculteurs mobilisés</p> <p>Nombre de plan d'actions mis en place</p> <p>Nombre d'évènement collectifs</p>  | IFT Herbicides référence territoire (VDL) : 2,2  | <p>20 exploitations engagées /3 ans priorités sur le Val d'Orléans (15% des exploitations)</p> <p><u>Sur les parcelles engagées du réseau :</u><br/>1 plan d'actions mis en place</p> <p>IFT herbicides moyen sur les années suivies sur la parcelle : &lt; 1,8</p>  | <p>10 exploitations engagées / an - 30% exploitations mobilisées sur le Val d'Orléans</p> <p><u>Sur les parcelles engagées du réseau :</u><br/>Evolution de l'indicateur LANDMARK sur la fonction « Purification et régulation de l'eau » +1/6 et/ou atteinte de la note 3/6</p> <p>IFT herbicides moyen sur les années suivies sur la parcelle : &lt; 1,5</p>                            |

| N° action   | Objectifs opérationnels  | Actions   | Indicateurs de suivi   | Etat initial | Objectifs 3 ans   | Objectifs 6 ans   |
|---|--|---|--|--------------|---|---|
| <b>C Composante Agricole – Priorité 1</b>         |  |   |  |              |   |   |
| C.4   | Appuyer le développement des cultures et filières économes en intrants | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envisager le développement de filières des cultures locales labellisées et/ou à bas niveau d'impacts en lien avec les acteurs économiques locaux</li> <li>- Réaliser un diagnostic territorial de sensibilité à l'AB</li> <li>- Développer la démarche "Terres de Sources"</li> <li>- Envisager l'approvisionnement local de chaudières à biomasse du réseau urbain et de bâtiments des collectivités</li> </ul> | <p>Réalisation d'une étude de développement de l'AB sur le territoire</p> <p>Rencontre avec les acteurs économiques locaux</p>   |              | <p>Elaboration d'un cahier des charges sur les pratiques culturelles pour l'approvisionnement des resto collectives au sein de la Métropole d'Orléans</p> <p>Elaboration d'une stratégie de développement de l'AB sur le territoire de la Métropole d'Orléans</p> | <p>1 filière émergente labellisée ou à BNI</p> <p>Marché public pour l'approvisionnement des resto co à partir de cahier des charges défini sur le Val Dhuy Loiret</p> <p>Approvisionnement sur le VDL pour des chaudières à biomasse : 50 ha en filières TTCR / miscanthus dont 50% sur le Val d'Orléans</p> |
| <b>D Composante Gestion de l'eau – Priorité 2</b> |  |   |  |              |   |   |
| D.1   | Développer la réutilisation des eaux                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Accompagner techniquement et financièrement le stockage des eaux de pluie des collectivités et des producteurs</li> <li>- Suivre l'étude de faisabilité sur la réutilisation des eaux usées traitées des stations de traitement du conseil départemental et être en veille d'opportunité</li> </ul>   | <p><u>A partir de 2025 :</u></p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation</p> <p>Recensement des dispositifs de stockages eaux pluviales</p> <p>Suivi des opportunités de REUT</p>   | Non défini   |   | <p>Nombre de stockages eaux pluviales installées : <i>à définir après recensement (50% sur l'AAC)</i></p>   |
| D.2   | Développer des infrastructures de traitement des rejets agricoles      | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Accompagner les projets de ZTHA sur les rejets impactants les ESU (sortie de réseau de drainage)</li> <li>-Accompagner les projets de désinfection eaux de production hors sol pour leur recyclage</li> </ul>   | <p><u>A partir de 2025 :</u></p> <p>Nombre d'action de sensibilisation sur les infrastructures de traitement des rejets agricoles</p> <p>Recensement des dispositifs de désinfection des eaux</p> <p>Suivi des opportunités de création de ZTHA avec le SMBL</p> | Non défini   |   | <p>1 ZHTA créée</p> <p>Dispositifs de désinfection des eaux installées : <i>3 sur le Val d'Orléans</i></p>  |

Un Projet AgroEnvironnemental et Climatique a été déposé auprès de la DRAAF Centre-Val de Loire pour ouvrir le territoire du Val Dhuy Loiret aux MAEC en 2023. Les MAEC proposées répondent aux enjeux du territoire par des cahiers des charges visant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'introduction de cultures à bas niveau d'impacts et d'infrastructure agroécologique ou la création de zone de dilution (création de prairie permanente).

Pour 2023, une enveloppe de 608 375 € pour 5 ans a été sollicitée pour le PAEC Val Dhuy Loiret.

| Intitulé de la MAEC                                 | Niveau | Montant de la MAEC (€/ha) | Objectif de nombre d'exploitations | Durée    | Budget prévisionnel sur 5 ans |
|---|--------|---------------------------|------------------------------------|----------|-------------------------------|
| EAU – Herbicides – Grandes Cultures                 | 1      | 122 €                     |                                    | 5 ans    |                               |
| EAU – Herbicides – Grandes Cultures                 | 2      | 143 €                     | 2                                  | 5 ans    | 121 550 €                     |
| EAU – Pesticides – Grandes Cultures                 | 1      | 137 €                     |                                    | 5 ans    |                               |
| EAU – Pesticides – Grandes Cultures                 | 2      | 201 €                     | 1                                  | 5 ans    | 85 425 €                      |
| EAU – Pesticides – Grandes Cultures                 | 3      | 306 €                     | 1                                  | 5 ans    | 130 050 €                     |
| EAU – Couverture - Herbicides – Grandes Cultures    | 1      | 204 €                     |                                    | 5 ans    |                               |
| EAU – Couverture - Herbicides – Grandes Cultures    | 2      | 225 €                     |                                    | 5 ans    |                               |
| EAU – Couverture - Pesticides – Grandes Cultures    | 1      | 220 €                     |                                    | 5 ans    |                               |
| EAU – Couverture - Pesticides – Grandes Cultures    | 2      | 284 €                     | 1                                  | 5 ans    | 120 700 €                     |
| EAU – Couverture - Pesticides – Grandes Cultures    | 3      | 347 €                     |                                    | 5 ans    |                               |
| EAU – Arboriculture – Lutte biologique – Herbicides | -      | 527 €                     | 2                                  | 5 ans    | 79 050 €                      |
| Biodiversité – Création de prairies                 | -      | 358 €                     | 3                                  | 5 ans    | 71 600 €                      |
| <b>Total</b>  |        | <b>-</b>                  | <b>10</b>                          | <b>-</b> | <b>608 375 €</b>              |

Le financement est assuré par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la DRAAF Centre Val de Loire (Fonds FEADER) par le montage suivant :

|                                | Taux de financement | Montant            |
|--------------------------------|---------------------|--------------------|
| FEADER (via DRAAF)             | 50 %                | 304 187,5 €        |
| Agence de l'eau Loire Bretagne | 50 %                | 304 187,5 €        |
| <b>Total</b>                   | <b>100 %</b>        | <b>608 375,0 €</b> |

## 6.2 Programme d'actions du volet milieux aquatiques

Les actions sont détaillées dans le tableau suivant :

| Enjeux   | Actions   | Périmètre d'actions  | Descriptions des opérations  |
|--|---|--|--|
| Amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques        | Etudes et travaux de restauration morphologique           | Loiret amont (Parc floral)   | Etude et travaux hydromorphologiques sur un linéaire de 300 ml   |
|  |   | Loiret domanial  | Étude sur le transport sédimentaire (stage Master 2)   |
|  |   | Aval Bief St Germain   | Reméandrage sur 200 ml   |
|  |   | Le Mothois   | Reprofilage et renaturation de berges sur un linéaire de 550 ml  |
|  |   | Le Massy   | Reprofilage et renaturation de berges sur un linéaire de 760 ml  |
|  | Entretien des cours d'eau et restauration de la ripisylve | Bassin versant Dhuy Loiret   | Interventions sur les embâcles et en prévention de chutes d'arbres<br>Gestion et entretien de la ripisylve<br>Gestion des milieux herbacés   |
| Indicateurs de suivi des actions réalisées                   | Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet de travaux     | Mise en place de suivis afin d'évaluer la réactivité des milieux et estimer le gain écologique des travaux réalisés<br>Choix des indicateurs et du rythme de mise en œuvre<br>Mise en œuvre et formalisation |  |
| Restauration de la continuité écologique                     | Étude et travaux  | Loiret non domanial (partie aval du bassin de St Santin)   | Étude de faisabilité d'aménagements des ouvrages transversaux<br>Suivi des travaux d'aménagement   |
| Maintien d'un débit permettant le fonctionnement des milieux | Cellule étang   | Amont et aval affluents solognots, rive gauche du Dhuy   | Animation technique et réglementaire auprès des propriétaires d'étangs   |
|  | Suivi hydrologique  | BV Dhuy-Loiret   | Pose de 3 capteurs de mesures d'eau<br>Gestion du matériel et de la collecte des données<br>Diffusion des données  |
| Préservation de la biodiversité                              | Restauration de zones humides                             | Dhuy   | Restauration de bras de connexion avec le Dhuy (Bief Saint Germain et Neuvy en Sullias)  |
|  | Présence de la Loutre d'Europe                            | Bassin versant Dhuy Loiret   | Démarche participative avec acteurs sur le territoire<br>Formation des acteurs<br>Consignation des observations et communication des résultats   |
|  | Gestion des espèces exotiques envahissantes               | Dhuy et Loiret   | Travaux d'arrachage mécaniques et manuels<br>Travaux de faucardage<br>Suivi des travaux sur l'évolution du front de colonisation   |
| Actions transversales  | Animation, pilotage et suivi du contrat territorial       | Bassin versant Dhuy Loiret   | Organisation et animation des comités de pilotage et des comités techniques<br>Rédaction des bilans annuels d'activités<br>Suivi des indicateurs de mise en œuvre du contrat                       |
|  | Suivi administratif et financier du contrat territorial   |  | Suivis des subventions (demandes, règlements, etc.)<br>Gestion comptable et financières (achats, règlements, saisie comptable, etc.)<br>Bilans du contrat à mi-parcours et en fin de programmation |
|  | Communication   |  | Élaboration d'un plan de communication structuré<br>Mise en œuvre du plan de communication (supports, type d'actions, public visé, etc.)   |

## 6.3 La programmation financière

### 6.3.1 Volet pollutions diffuses

Sur les 3 premières années du contrat territorial, le coût du programme d'actions « pollutions diffuses » centré sur l'AAC était estimé initialement à 264 050 € TTC. L'élargissement des actions sur l'ensemble du Val Dhuy Loiret à partir de 2024 par l'implication des autres EPCI du bassin versant a permis d'augmenter le budget d'animation et de prestations avec un budget supplémentaire de 8 140 € en 2024 et 5 173 € en 2025 par rapport au budget prévisionnel initial. Le coût du programme d'actions « pollutions diffuses » sur l'ensemble du bassin versant pour les 3 premières années est maintenant estimé à 277 364 € TTC

Le financement de ce programme sera assuré au travers de la participation financière de l'Agence de l'eau Loire- Bretagne, d'Orléans Métropole, de la Communauté de communes des Loges, de la Communauté de communes du Val de Sully, de la Communauté de communes des Portes de Sologne et de la chambre d'agriculture du Loiret. L'Établissement public Loire apportera également une contribution financière ciblée plus particulièrement sur le suivi de la qualité des eaux et l'étude bilan de fin de contrat.

L'implication financière d'Orléans Métropole se fera de manière progressive en lien avec la montée en puissance de la collectivité dans le cadre de sa politique de protection de la ressource en eau.

Le prévisionnel des temps correspondant des jours de coordination et d'accompagnements agricoles proposées par la Chambre d'agriculture du Loiret est présenté ci-dessous :

| Actions                                |  | Nombre de jours |            |            |            |            |            |
|--|--|-----------------|------------|------------|------------|------------|------------|
|  |  | 2023            | 2024       | 2025       | 2026       | 2027       | 2028       |
| A.1                                    | Coordonner les orientations du programme d'actions agricoles et assurer la cohésion entre les partenaires  | 27              | 27         | 32         | 32         | 32         | 32         |
| A.2                                    | Communiquer de façon impactante et identifiable pour sensibiliser aux enjeux du territoire : Faire connaître le contrat et ses actions menées  | 10              | 10         | 15         | 15         | 15         | 15         |
| A.3                                    | Assurer un lien avec les autres projets qui visent les mêmes enjeux  | 9               | 9          | 12         | 12         | 12         | 12         |
| A.4                                    | Suivre la qualité de l'eau et valoriser les résultats  | 3               | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          |
| B.1                                    | Développer un projet de maintien et d'implantation d'infrastructures agroécologiques (IAE)   |                 | 2          | 10         | 6          | 6          | 6          |
| B.2                                    | Développer un projet de compost produit et utilisé localement  |                 |            |            |            |            |            |
| C.1                                    | Accompagner individuellement les agriculteurs à limiter l'usage de produits phytosanitaires  | 10              | 15         | 15         | 15         | 15         | 15         |
| C.2                                    | Impulser une dynamique collective de transition agricole   | 23              | 21         | 28         | 28         | 28         | 28         |
| C.3                                    | Accompagner l'amélioration du fonctionnement et de la résilience des sols pour plus d'autofertilité afin de limiter le recours aux intrants chimiques, et pour optimiser leur fonction épuratoire de l'eau | 8               | 30         | 30         | 30         | 30         | 30         |
| C.4                                    | Appuyer le développement des cultures et filières économes en intrants   | 18              | 15         | 20         | 20         | 20         | 20         |
| D.1                                    | Développer la réutilisation des eaux   |                 | 2          | 4          | 4          | 4          | 4          |
| D.2                                    | Développer des infrastructures de traitement des rejets agricoles  |                 | 2          | 4          | 4          | 4          | 4          |
| <b>Total Volet Pollutions Diffuses</b> |  | <b>108</b>      | <b>136</b> | <b>173</b> | <b>169</b> | <b>169</b> | <b>169</b> |

Ci-après le programme d'actions, sur les périodes 2023-2025 et 2023-2028, détaillé et les coûts associés :

| n° action                                      | Objectifs opérationnels   | Actions   | Porteurs   | Estimation budgétaire (€/an) |          |               |                    |               |                |               |                    |               |                |
|--|---|---|--|------------------------------|----------|---------------|--------------------|---------------|----------------|---------------|--------------------|---------------|----------------|
|  |   |   |  | 2023                         | 2024     | 2025          | Estimation Phase 1 | 2026          | 2027           | 2028          | Estimation Phase 2 |               |                |
| <b>Composante transversale</b>                 |   |   |  |                              |          |               |                    |               |                |               |                    |               |                |
| <b>POLLUTIONS DIFFUSES</b>                     | A.1   | Coordonner les orientations du programme d'actions agricoles et assurer la cohésion entre les partenaires                                     | Coordination des actions<br>Animation et comptes rendus de réunions  | CA45                         | 7 944    | 7 944         | 9 416              | 25 304        | 9 416          | 9 416         | 9 416              | 28 248        |                |
|  |   |   | Etude bilan-prospectives de fin de contrat   | EPL                          |          |               |                    | 0             |                |               | 35 000             | 35 000        |                |
|  | A.2   | Communiquer de façon impactante et identifiable pour sensibiliser aux enjeux du territoire : Faire connaître le contrat et ses actions menées | Evènements de sensibilisation et de communication pour les riverains, agriculteurs et collectivités<br>Plan de communication sur le relais des actions (réseaux sociaux, presse)<br>Elaboration de logo et charte graphique<br>Création de dispositifs de communication (panneaux) | CA45                         | 4 073    | 5 280         | 12 780             | 22 133        | 13 251         | 13 251        | 13 251             | 39 753        |                |
|  | A.3   | Assurer un lien avec les autres projets qui visent les mêmes enjeux   | Rencontres et échanges auprès des opérateurs des projets territoriaux  | CA45                         | 2 648    | 2 648         | 3 531              | 8 827         | 3 531          | 3 531         | 3 531              | 10 593        |                |
|  | A.4   | Suivre la qualité de l'eau et valoriser les résultats   | Suivi sur les eaux superficielles et les eaux souterraines (SAGE et forages Val d'Orléans)<br>Analyse des résultats et communication (ESU)   | EPL                          | 27 250   | 27 250        | 27 250             | 81 750        | 27 250         | 27 250        | 27 250             | 81 750        |                |
|  |   |   | Analyse des résultats et communication (ESO)   | CA45                         | 883      | 883           | 883                | 2 649         | 883            | 883           | 883                | 2 649         |                |
|  | <b>Total composante transversale</b>  |   |  |                              |          | <b>42 798</b> | <b>44 005</b>      | <b>53 860</b> | <b>140 663</b> | <b>54 331</b> | <b>54 331</b>      | <b>89 331</b> | <b>197 993</b> |
|  | <b>Composante Paysage Agroécologique</b>  |   |  |                              |          |               |                    |               |                |               |                    |               |                |
|  | <b>Enjeu : Valorisation des services environnementaux fournis par les éléments du paysage</b> |   |  |                              |          |               |                    |               |                |               |                    |               |                |
|  | B.1   | Développer un projet de maintien et d'implantation d'infrastructures agroécologiques (IAE)  | Recensement des IAE<br>Actions de sensibilisation<br>Accompagnement dans des projets d'implantation de haies   | CA45                         | 0        | 471           | 3 176              | 3 647         | 1 405          | 1 405         | 1 405              | 4 215         |                |
| B.2  | Développer un projet de compost produit et utilisé localement                                 | Etude de la charte agricole (porté par CA45-OM)   | Hors CT  |                              |          |               | 0                  |               |                |               | 0                  |               |                |
| <b>Total composante Paysage agroécologique</b> |   |   |  |                              | <b>0</b> | <b>471</b>    | <b>3 176</b>       | <b>3 647</b>  | <b>1 405</b>   | <b>1 405</b>  | <b>1 405</b>       | <b>4 215</b>  |                |



| n° action  | Objectifs opérationnels  | Actions  | MO                            | Estimation budgétaire (€/an) |               |               |                    |               |               |               |                    |
|--|--|--|-------------------------------|------------------------------|---------------|---------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|--------------------|
|  |  |  |                               | 2023                         | 2024          | 2025          | Estimation Phase 1 | 2026          | 2027          | 2028          | Estimation Phase 2 |
| <b>Composante agricole</b>   |  |  |                               |                              |               |               |                    |               |               |               |                    |
| <b>Enjeu : Réduction de la dépendance du secteur agricole aux produits phytosanitaires</b> |  |  |                               |                              |               |               |                    |               |               |               |                    |
| C.1  | Accompagner individuellement les agriculteurs à limiter l'usage de produits phytosanitaires  | Diagnostiques d'exploitation (pollutions ponctuelles et diffuses)<br>Diagnostiques agroécologiques MAEC  | CA45                          | 8 400                        | 8 400         | 5 040         | 21 840             | 5 040         | 5 040         | 5 040         | 15 120             |
|  |  | Suivis techniques MAEC<br>Suivis techniques PSE  | CA45,<br>Orléans<br>Métropole | 2 357                        | 3 536         | 3 536         | 9 429              | 3 536         | 3 536         | 3 536         | 10 608             |
|  |  | Diagnostiques de conversion AB priorités sur le territoire proposés par le GABOR   | Hors CT                       |                              |               |               | 0                  |               |               |               | 0                  |
| C.2  | Impulser une dynamique collective de transition agricole   | Animations collectives techniques<br>- Tours de plaine, journées techniques/animations, essais collaboratifs ;<br>Suivi collectif PSE ;<br>Communication - messages techniques                               | CA45                          | 9 190                        | 11 353        | 16 150        | 36 693             | 15 350        | 15 350        | 15 350        | 46 050             |
|  |  | Accompagnement collectif agricole AB proposées par le GABOR<br>Tours de plaine multifilière, démonstration de matériel de désherbage et une formation sur le désherbage mécanique                            | Hors CT                       |                              |               |               | 0                  |               |               |               | 0                  |
| C.3  | Accompagner l'amélioration du fonctionnement et de la résilience des sols pour plus d'autofertilité afin de limiter le recours aux intrants chimiques, et pour optimiser leur fonction épuratoire de l'eau | Diagnostic de la fertilité biologique des sols (analyses et expertises)<br>Animation collective<br>Accompagnement pour l'élaboration de plan d'actions d'amélioration via la modélisation LANDMARK           | CA45                          | 2 268                        | 17 126        | 20 026        | 39 420             | 20 026        | 20 026        | 20 026        | 60 078             |
| C.4  | Appuyer le développement des cultures et filières économes en intrants   | Rencontres et échanges auprès des acteurs agro-économiques<br>Elaboration de stratégies technico-économiques de nouvelles filières<br>Accompagnement pour le développement de la démarches Terres de Sources | CA45                          | 4 243                        | 3 536         | 4 714         | 12 493             | 4 714         | 4 714         | 4 714         | 14 142             |
|  |  | Réalisation d'un diagnostic territorial de sensibilité à l'AB par BIOCENTRE  | Orléans<br>Métropole          |                              | 10 000        |               | 10 000             |               |               |               | 0                  |
| <b>Total composante Agricole</b>   |  |  |                               | <b>26 458</b>                | <b>53 951</b> | <b>49 466</b> | <b>129 875</b>     | <b>48 666</b> | <b>48 666</b> | <b>48 666</b> | <b>145 998</b>     |

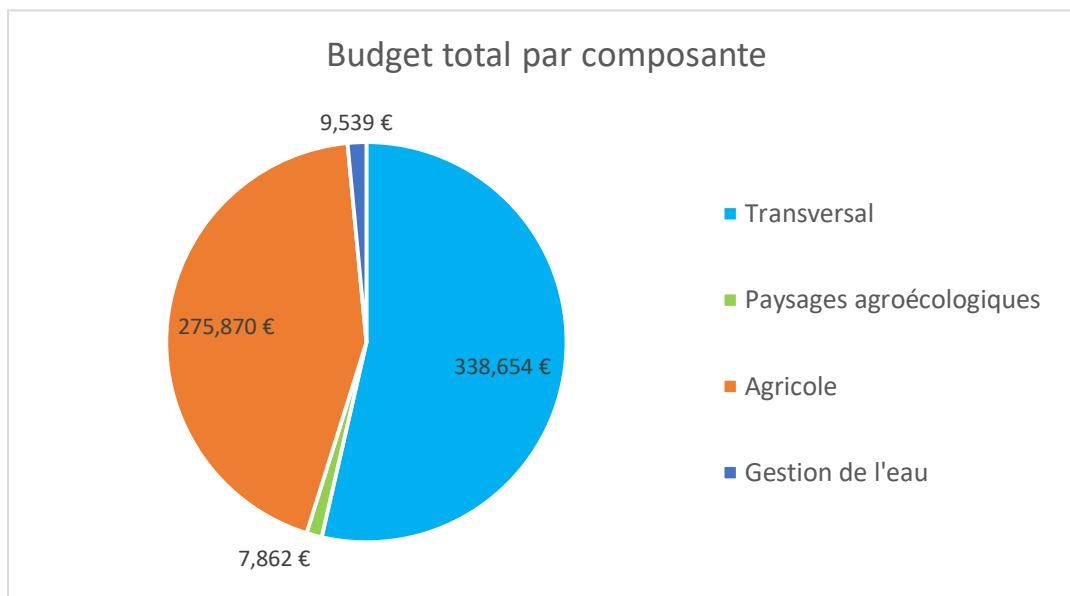
POLLUTIONS DIFFUSES

| n° action                        | Objectifs opérationnels                  | Actions  | MO  | Estimation budgétaire (€/an) |               |                |                    |                |                |                |                    |              |
|----------------------------------|--|--|---|------------------------------|---------------|----------------|--------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|--------------|
|                                  |  |  |   | 2023                         | 2024          | 2025           | Estimation Phase 1 | 2026           | 2027           | 2028           | Estimation Phase 2 |              |
| POLLUTIONS DIFFUSES              | D  | <b>Composante Gestion de l'eau</b>   |   |                              |               |                |                    |                |                |                |                    |              |
|                                  |  | <b>Enjeu : Raisonner les usages de l'eau dans un contexte de changement climatique</b> |   |                              |               |                |                    |                |                |                |                    |              |
|                                  | D.1                                      | Développer la réutilisation des eaux   | Recensement des dispositifs de stockages d'eaux pluviales en exploitations hors sols<br>Actions de sensibilisation aux dispositifs de stockage ou à la réutilisation des eaux<br>Suivi des opportunités de réutilisation des eaux | CA45                         | 0             | 588            | 1 177              | 1 765          | 1 177          | 1 177          | 1 177              | 3 531        |
|                                  | D.2                                      | Développer des infrastructures de traitement des rejets agricoles                      | Recensement des infrastructures de traitement des rejets agricoles<br>Actions de sensibilisation aux dispositifs de traitement de rejets agricoles  | CA45                         | 0             | 471            | 943                | 1 414          | 943            | 943            | 943                | 2 829        |
|                                  | <b>Total composante Gestion de l'eau</b> |  |   |                              | <b>0</b>      | <b>1 059</b>   | <b>2 120</b>       | <b>3 179</b>   | <b>2 120</b>   | <b>2 120</b>   | <b>2 120</b>       | <b>6 360</b> |
| <b>TOTAL POLLUTIONS DIFFUSES</b> |  |  |   | <b>69 256</b>                | <b>99 486</b> | <b>108 622</b> | <b>277 364</b>     | <b>106 522</b> | <b>106 522</b> | <b>141 522</b> | <b>354 566</b>     |              |

La participation financière de l'Agence de l'eau Loire Bretagne sur la période 2023-2028, est répartie de la façon suivante :

| n°   | Objectifs opérationnels  | Actions   | Porteurs | Estimation budget 6 ans (€) | Participation AELB | Financement AELB (€) | Reste à charge (€) |
|--|--|---|----------|-----------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| <b>A Composante transversale</b>           |  |   |          |                             |                    |                      |                    |
| A.1  | Coordonner les orientations du programme d'actions agricoles et assurer la cohésion entre les partenaires  | Coordination des actions  | CA45     | 53 552                      | 60%                | 32 131               | 21 421             |
|  |  | Animation et comptes rendus de réunions   |          |                             |                    |                      |                    |
|  |  | Etude bilan-prospectives de fin de contrat  | EPL      | 35 000                      | 70%                | 24 500               | 10 500             |
| A.2  | Communiquer de façon impactante et identifiable pour sensibiliser aux enjeux du territoire   | Evènements de sensibilisation et de communication pour les riverains, agriculteurs et collectivités | CA45     | 61 886                      | 60%                | 37 132               | 24 754             |
| A.3  | Assurer un lien avec les autres projets qui visent les mêmes enjeux  | Rencontres et échanges auprès des opérateurs des projets territoriaux                               | CA45     | 19 420                      | 60%                | 11 652               | 7 768              |
| A.4  | Suivre la qualité de l'eau et valoriser les résultats  | Suivi sur les eaux superficielles et les eaux souterraines  | EPL      | 163 500                     | 50%                | 81 750               | 81 750             |
|  |  | Analyse des résultats et communication  | CA45     | 5 298                       | 60%                | 3 179                | 2 119              |
| <b>B Composante Paysage Agroécologique</b> |  |   |          |                             |                    |                      |                    |
| B.1  | Développer un projet de maintien et d'implantation d'IAE   | Recensement des IAE<br>Actions de sensibilisation   | CA45     | 7 862                       | 50%                | 3 931                | 3 931              |
| B.2  | Développer un projet de compost produit et utilisé localement  | Etude de la charte agricole   | Hors CT  |                             | 0%                 |                      |                    |
| <b>C Composante agricole</b>               |  |   |          |                             |                    |                      |                    |
| C.1  | Accompagner individuellement les agriculteurs à limiter l'usage de produits phytosanitaires  | Diagnostics d'exploitation  | CA45     | 36 960                      | 70%                | 25 872               | 11 088             |
|  |  | Suivis techniques MAEC - PSE  | CA45     | 20 037                      | 50%                | 10 018.50            | 10 018.50          |
|  |  | Diagnostics de conversion AB priorités sur le territoire  | Hors CT  |                             |                    |                      |                    |
| C.2  | Impulser une dynamique collective de transition agricole   | Animations collectives techniques<br>Communication - messages techniques                            | CA45     | 82 743                      | 50%                | 41 371.50            | 41 371.50          |
|  |  | Accompagnement collectif agricole AB  | Hors CT  |                             |                    |                      |                    |
| C.3  | Accompagner l'amélioration du fonctionnement et de la résilience des sols pour plus d'autofertilité afin de limiter le recours aux intrants chimiques, et pour optimiser leur fonction épuratoire de l'eau | Diagnostics de la fertilité biologique des sols<br>Animations collectives                           | CA45     | 99 498                      | 50%                | 49 749               | 49 749             |
| C.4  | Appuyer le développement des cultures et filières économes en intrants   | Rencontres et échanges auprès des acteurs agro-économiques  | CA45     | 26 635                      | 50%                | 13 317.50            | 13 317.50          |
|  |  | Réalisation d'un diagnostic territorial de sensibilité à l'AB                                       | OM       | 10 000                      | 50%                | 5 000                | 5 000              |
| <b>D Composante Gestion de l'eau</b>       |  |   |          |                             |                    |                      |                    |
| D.1  | Développer la réutilisation des eaux   | Actions de sensibilisation  | CA45     | 5 296                       | 60%                | 3 178                | 2 118              |
| D.2  | Développer des infrastructures de traitement des rejets agricoles  | Actions de sensibilisation aux dispositifs de traitement de rejets agricoles                        | CA45     | 4 243                       | 50%                | 2 121.50             | 2 121.50           |
| <b>Total Volet Pollutions Diffuses</b>     |  |   |          | <b>631 930</b>              |                    | <b>344 903</b>       | <b>287 027</b>     |

La répartition du budget par composante pour les 6 années est la suivante :



Orléans Métropole participe au plan de financement en co-financeur dans le reste à charge indiqué dans le tableau précédent. Dans son objectif de prise de compétence et d'investissement progressif son montant de financement est défini avec des montants maximums sur 2023 à 10 000 € ; 2024 à 15 000 € et 2025 à 20 000 €. Les autres EPCI participent au financement du programme à partir de 2024. Ainsi, pour la première phase du programme d'actions, le financement est défini comme suit :

| Dépenses |              | Financements                   |          |                     |              |                 |                      |                                 |                                |
|----------|--------------|--------------------------------|----------|---------------------|--------------|-----------------|----------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| Année    | Budget total | Agence de l'eau Loire Bretagne | EP Loire | Métropole d'Orléans | CC des Loges | CC Val de Sully | CC Portes de Sologne | Chambre d'agriculture du Loiret | Agriculteurs (analyses de sol) |
| 2023     | 69 255 €     | 37 863 €                       | 13 625 € | 9 149 €             | -            | -               | -                    | 8 618 €                         |                                |
| 2024     | 99 487 €     | 51 424 €                       | 13 625 € | 15 238 €            | 2 702        | 853             | 427                  | 14 218 €                        | 1 000 €                        |
| 2025     | 108 621 €    | 55 319 €                       | 13 625 € | 18 101 €            | 4 777        | 1 508           | 754                  | 13 537 €                        | 1 000 €                        |

### 6.3.2 Volet milieux aquatiques

Sur 2024 et 2025, le coût du programme d'actions « milieux aquatiques » est estimé à **529 855 €**.

Le financement de ce programme sera assuré au travers de la participation financière de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Centre-Val de Loire, du Conseil Départemental du Loiret et des différents maîtres d'ouvrage.

Les deux tableaux suivants présentent :

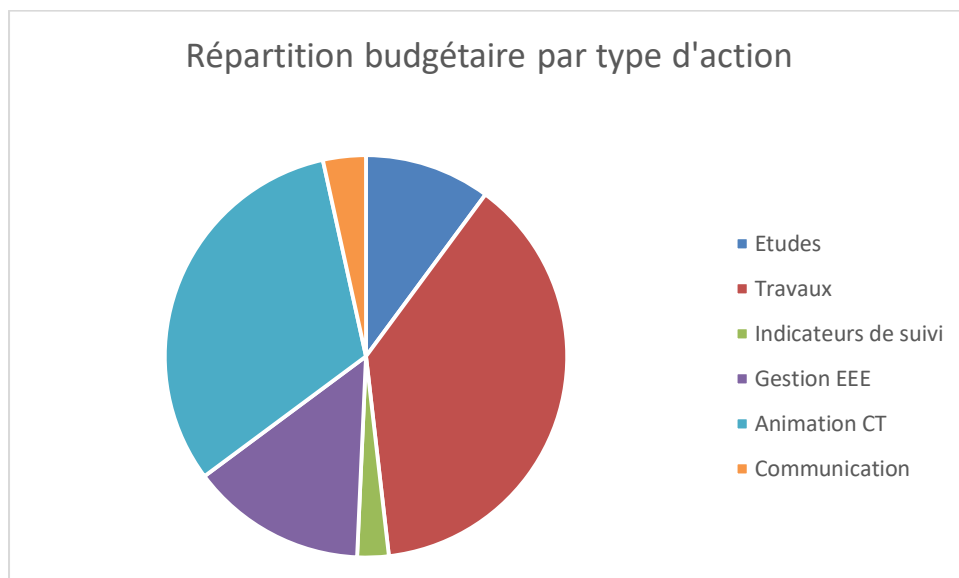
- le programme d'actions, sur les périodes 2024-2025 et 2024-2028, détaillé et les coûts associés ;
- la participation des différents financeurs sur la période 2024-2028.

| Types d'actions                                 | Type d'intervention                          | Nom de l'action   | Coût € Année 1 2024 | Coût € Année 2 2025 | Coût € TOTAL CT 2024-2025 | Coût € Année 3 2026 | Coût € Année 4 2027 | Coût € Année 5 2028 | Coût € TOTAL CT 2026-2028 | Coût prévisionnel des actions 2024-2028 |             |
|---|--|---|---------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|---|-------------|
| Travaux de restauration - Lit                   | Reméandrage                                  | Restauration de la dynamique naturelle d'un cours d'eau – Bief Saint-Germain  | 45 180,00 €         |                     | 45 180,00 €               |                     |                     |                     |                           | 45 180,00 €                             |             |
|   | Renaturation                                 | Favorisation d'un nouveau tracé sinueux du cours d'eau au sein de son lit actuel sur le Mothois                                   |                     |                     |                           |                     | 105 300,00 €        |                     | 105 300,00 €              | 105 300,00 €                            |             |
|   | Recharge granulométrique                     | Création de banquettes via une recharge granulométrique et/ou via les bois provenant des coupes réalisées sur site sur le Massy   |                     |                     |                           | 27 180,00 €         |                     |                     |                           | 27 180,00 €                             | 27 180,00 € |
|   |  | Création de banquettes via une recharge granulométrique et/ou via les bois provenant des coupes réalisées sur site sur le Mothois |                     |                     |                           |                     |                     | 17 640,00 €         |                           | 17 640,00 €                             | 17 640,00 € |
| Travaux de restauration - Berge                 | Remise en état des berges                    | Suppression des protections de berge inadaptées et retalutage des berges sur le Massy   |                     |                     |                           | 12 000,00 €         |                     |                     | 12 000,00 €               | 12 000,00 €                             |             |
|   |  | Suppression des protections de berge inadaptées et retalutage des berges sur le Mothois   |                     |                     |                           |                     | 12 000,00 €         |                     | 12 000,00 €               | 12 000,00 €                             |             |
| Travaux de restauration - Continuité écologique | Restauration de la continuité                | Réduction de l'impact des obstacles à la libre circulation sédimentaire et piscicole au Moulin de Saint-Santin*                   |                     |                     |                           | 120 000,00 €        |                     |                     | 120 000,00 €              | 120 000,00 €                            |             |
| Travaux de restauration - Morphologique         | Restauration hydromorphologique              | Restaurer la qualité écologique et la qualité des eaux du Loiret - Parc Floral*   |                     | 166 667,00 €        | 166 667,00 €              |                     |                     |                     |                           | 166 667,00 €                            |             |
| Restauration d'une zone humide                  | Reconnexion d'une zone humide au cours d'eau | Reconnexion du cours d'eau à la zone humide sur le Bief Saint Germain   | 9 600,00 €          |                     | 9 600,00 €                |                     |                     |                     |                           | 9 600,00 €                              |             |
|   |  | Restauration d'une zone humide sur le Dhuy Neuvy-en-Sullias   |                     |                     |                           |                     |                     | 14 700,00 €         | 14 700,00 €               | 14 700,00 €                             |             |
| <b>COUT TOTAL DES TRAVAUX</b>                   |  |   | <b>54 780,00 €</b>  | <b>166 667,00 €</b> | <b>221 447,00 €</b>       | <b>159 180,00 €</b> | <b>134 940,00 €</b> | <b>14 700,00 €</b>  | <b>308 820,00 €</b>       | <b>530 267,00 €</b>                     |             |
|   | Etude  | Etude hydromorphologique sur le Loiret amont - Parc Floral et dossier administratif*  | 43 000,00 €         |                     | 43 000,00 €               |                     |                     |                     | 0,00 €                    | 43 000,00 €                             |             |
|   |  | Etude de faisabilité d'aménagement d'ouvrages transversaux – Saint-Santin*  |                     | 8 000,00 €          | 8 000,00 €                |                     |                     |                     | 0,00 €                    | 8 000,00 €                              |             |
|   |  | Etude bilan contrat territorial*  |                     |                     |                           |                     |                     | 90 000,00 €         | 90 000,00 €               | 90 000,00 €                             |             |
|   | Suivi  | Relevé état initial Parc Floral   | 3 120,00 €          |                     | 3 120,00 €                |                     |                     |                     | 0,00 €                    | 3 120,00 €                              |             |
|   |  | Indicateurs de suivi  | 7 680,00 €          | 0,00 €              | 7 680,00 €                | 7 680,00 €          | 960,00 €            | 960,00 €            | 9 600,00 €                | 17 280,00 €                             |             |
|   |  | Station hydrologique  | 14 808,00 €         |                     | 14 808,00 €               |                     |                     |                     | 0,00 €                    | 14 808,00 €                             |             |
|   | Gestion ripisylve et EEE                     | Préparation de chantier, gestion ripisylve pour accès au chantier; Dhuy à Neuvy/Sullias - Mothois - Massy                         |                     |                     |                           | 445,00 €            | 374,00 €            | 77,00 €             | 896,00 €                  | 896,00 €                                |             |
|   |  | Entretien de la ripisylve   | 27 200,00 €         | 27 200,00 €         | 54 400,00 €               | 27 200,00 €         | 27 200,00 €         | 27 200,00 €         | 81 600,00 €               | 136 000,00 €                            |             |
|   |  | Elodée de Nutall et Egerie Dense  | 0,00 €              | 0,00 €              | Hors CT                   | 0,00 €              | 0,00 €              | 0,00 €              | Hors CT                   | Hors CT                                 |             |
|   |  | Hydrocotyle Fausse Renoncule  | 0,00 €              | 0,00 €              | Hors CT                   | 0,00 €              | 0,00 €              | 0,00 €              | Hors CT                   | Hors CT                                 |             |
|   | Animation                                    | Salaire Animatrice*   | 45 000,00 €         | 45 000,00 €         | 90 000,00 €               | 45 000,00 €         | 45 000,00 €         | 45 000,00 €         | 135 000,00 €              | 225 000,00 €                            |             |
|   |  | Salaire Agent administratif*  | 13 500,00 €         | 13 500,00 €         | 27 000,00 €               | 13 500,00 €         | 13 500,00 €         | 13 500,00 €         | 40 500,00 €               | 67 500,00 €                             |             |
|   |  | Salaire Technicien de rivières*   | 6 800,00 €          | 6 800,00 €          | 13 600,00 €               | 6 800,00 €          | 6 800,00 €          | 6 800,00 €          | 20 400,00 €               | 34 000,00 €                             |             |
|   |  | Gratification Etude sur le transport sédimentaire du Loiret domanial*   | 0,00 €              | 3 600,00 €          | 3 600,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €              | 0,00 €              | 0,00 €                    | 3 600,00 €                              |             |
|   |  | Forfait de fonctionnement Agence de l'Eau*  | 12 000,00 €         | 12 000,00 €         | 24 000,00 €               | 12 000,00 €         | 12 000,00 €         | 12 000,00 €         | 36 000,00 €               | 60 000,00 €                             |             |
| Communication                                   | Communication                                | 9 600,00 €  | 9 600,00 €          | 19 200,00 €         | 9 600,00 €                | 9 600,00 €          | 9 600,00 €          | 28 800,00 €         | 48 000,00 €               |   |             |
| <b>COUT TOTAL DES ACTIONS TRANSVERSALES</b>     |  |   | <b>182 708 €</b>    | <b>125 700 €</b>    | <b>308 408 €</b>          | <b>122 225 €</b>    | <b>115 434 €</b>    | <b>205 137 €</b>    | <b>442 796 €</b>          | <b>751 204 €</b>                        |             |
| <b>Total Milieux Aquatiques</b>                 |  |   | <b>237 488 €</b>    | <b>292 367 €</b>    | <b>529 855 €</b>          | <b>281 405 €</b>    | <b>250 374 €</b>    | <b>219 837 €</b>    | <b>751616 €</b>           | <b>1 281 471 €</b>                      |             |

Les coûts indiqués sont inscrits en TTC sauf ceux munis de " \* " qui sont inscrits en HT

| Types d'actions                                 | Type d'intervention                          | Nom de l'action   | Coût prévisionnel des actions 2024-2028 | AELB        |                     | Région CVL |                     | Département 45 |                    | Auto-financement |                     |
|---|--|---|---|-------------|---------------------|------------|---------------------|----------------|--------------------|------------------|---------------------|
|   |  |   |   | Taux        | 2024-2028           | Taux       | 2024-2028           | Taux           | 2024-2028          | Taux             | 2024-2028           |
| Travaux de restauration - Lit                   | Reméandrage                                  | Restauration de la dynamique naturelle d'un cours d'eau   | 45 180,00 €                             | 50%         | 22 590,00 €         | 20%        | 9 036,00 €          | 10%            | 4 518,00 €         | 20%              | 9 036,00 €          |
|   | Renaturation                                 | Favorisation d'un nouveau tracé sinueux du cours d'eau au sein de son lit actuel sur le Mothois                                   | 105 300,00 €                            | 50%         | 52 650,00 €         | 20%        | 21 060,00 €         | 10%            | 10 530,00 €        | 20%              | 21 060,00 €         |
|   | Recharge granulométrique                     | Création de banquettes via une recharge granulométrique et/ou via les bois provenant des coupes réalisées sur site sur le Massy   | 27 180,00 €                             | 50%         | 13 590,00 €         | 20%        | 5 436,00 €          | 10%            | 2 718,00 €         | 20%              | 5 436,00 €          |
|   |  | Création de banquettes via une recharge granulométrique et/ou via les bois provenant des coupes réalisées sur site sur le Mothois | 17 640,00 €                             | 50%         | 8 820,00 €          | 20%        | 3 528,00 €          | 10%            | 1 764,00 €         | 20%              | 3 528,00 €          |
| Travaux de restauration - Berge                 | Remise en état des berges                    | Suppression des protections de berge inadaptées et retalutage des berges sur le Massy   | 12 000,00 €                             | 50%         | 6 000,00 €          | 20%        | 2 400,00 €          | 10%            | 1 200,00 €         | 20%              | 2 400,00 €          |
|   |  | Suppression des protections de berge inadaptées et retalutage des berges sur le Mothois   | 12 000,00 €                             | 50%         | 6 000,00 €          | 20%        | 2 400,00 €          | 10%            | 1 200,00 €         | 20%              | 2 400,00 €          |
| Travaux de restauration - Continuité écologique | Restauration de la continuité                | Réduction de l'impact des obstacles à la libre circulation sédimentaire et piscicole au Moulin de Saint-Santin                    | 120 000,00 €                            | 50%         | 60 000,00 €         | 0%         | 0,00 €              | 10%            | 12 000,00 €        | 40%              | 48 000,00 €         |
| Travaux de restauration - Morphologique         | Restauration hydromorphologique              | Restaurer la qualité écologique et la qualité des eaux du Loiret - Parc Floral  | 166 667,00 €                            | 50%         | 83 333,50 €         | 20%        | 33 333,40 €         | 0%             | 0,00 €             | 30%              | 50 000,10 €         |
| Restauration d'une zone humide                  | Reconnexion d'une zone humide au cours d'eau | Reconnexion du cours d'eau à la zone humide sur le Bief Saint Germain   | 9 600,00 €                              | 50%         | 4 800,00 €          | 20%        | 1 920,00 €          | 10%            | 960,00 €           | 20%              | 1 920,00 €          |
|   |  | Restauration d'une zone humide sur le Dhuy  | 14 700,00 €                             | 50%         | 7 350,00 €          | 20%        | 2 940,00 €          | 10%            | 1 470,00 €         | 20%              | 2 940,00 €          |
| <b>COUT TOTAL DES TRAVAUX</b>                   |  |   | <b>530 267,00 €</b>                     |             | <b>265 133,50 €</b> |            | <b>82 053,40 €</b>  |                | <b>36 360,00 €</b> |                  | <b>146 720,10 €</b> |
|   | Etude  | Etude hydromorphologique sur le Loiret amont - Parc Floral et dossier administratif   | 43 000,00 €                             | 50%         | 21 500,00 €         | 0%         | 0,00 €              | 0%             | 0,00 €             | 50%              | 21 500,00 €         |
|   |  | Etude de faisabilité d'aménagement d'ouvrages transversaux  | 8 000,00 €                              | 50%         | 4 000,00 €          | 0%         | 0,00 €              | 20%            | 1 600,00 €         | 30%              | 2 400,00 €          |
|   |  | Etude bilan   | 90 000,00 €                             | 70%         | 63 000,00 €         | 0%         | 0,00 €              | 10%            | 9 000,00 €         | 20%              | 18 000,00 €         |
|   | Suivi  | Relevé état initial Parc Floral   | 3 120,00 €                              | 50%         | 1 560,00 €          | 0%         | 0,00 €              | 0%             | 0,00 €             | 50%              | 1 560,00 €          |
|   |  | Indicateurs de suivi  | 17 280,00 €                             | 50%         | 8 640,00 €          | 0%         | 0,00 €              | 20%            | 3 456,00 €         | 30%              | 5 184,00 €          |
|   |  | Station hydrologique  | 14 808,00 €                             | 50%         | 7 404,00 €          | 0%         | 0,00 €              | 0%             | 0,00 €             | 50%              | 7 404,00 €          |
|   | Gestion ripisylve et EEE                     | Préparation de chantier, gestion ripisylve pour accès au chantier; Dhuy à Neuvy/Sullias - Mothois - Massy                         | 896,00 €                                | 50%         | 448,00 €            | 20%        | 179,20 €            | 0%             | 0,00 €             | 30%              | 268,80 €            |
|   |  | Entretien de la ripisylve   | 136 000,00 €                            | 0%          | 0,00 €              | 0%         | 0,00 €              | 0%             | 0,00 €             | 100%             | 136 000,00 €        |
|   |  | Elodée de Nutall et Egerie Dense  | Hors CT                                 | 0%          | 0,00 €              | 0%         | 0,00 €              | 0%             | 0,00 €             | 100%             | 0,00 €              |
|   |  | Hydrocotyle Fausse Renoncule  | Hors CT                                 | 0%          | 0,00 €              | 0%         | 0,00 €              | 0%             | 0,00 €             | 100%             | 0,00 €              |
|   | Animation                                    | Salaire Animatrice  | 225 000,00 €                            | 60%         | 135 000,00 €        | 20%        | 45 000,00 €         | 0%             | 0,00 €             | 20%              | 45 000,00 €         |
|   |  | Salaire Agent administratif   | 67 500,00 €                             | 60%         | 40 500,00 €         | 0%         | 0,00 €              | 0%             | 0,00 €             | 40%              | 27 000,00 €         |
|   |  | Salaire Technicien de rivières  | 34 000,00 €                             | 60%         | 20 400,00 €         | 20%        | 6 800,00 €          | 0%             | 0,00 €             | 20%              | 6 800,00 €          |
|   |  | Gratification Etude sur le transport sédimentaire du Loiret domanial  | 3 600,00 €                              | 60%         | 2 160,00 €          | 0%         | 0,00 €              | 0%             | 0,00 €             | 40%              | 1 440,00 €          |
|   |  | Forfait de fonctionnement Agence de l'Eau   | 60 000,00 €                             | 60%         | 36 000,00 €         | 0%         | 0,00 €              | 0%             | 0,00 €             | 40%              | 24 000,00 €         |
| Communication                                   | Communication                                | 48 000,00 €   | 60%                                     | 28 800,00 € | 0%                  | 0,00 €     | 20%                 | 9 600,00 €     | 20%                | 9 600,00 €       |                     |
| <b>COUT TOTAL DES ACTIONS TRANSVERSALES</b>     |  |   | <b>751 204,00 €</b>                     |             | <b>399 412,00 €</b> |            | <b>51 979,20 €</b>  |                | <b>23 656,00 €</b> |                  | <b>306 156,80 €</b> |
| <b>Total Milieux Aquatiques</b>                 |  |   | <b>1 281 471,00 €</b>                   |             | <b>664 545,50 €</b> |            | <b>134 032,60 €</b> |                | <b>60 016,00 €</b> |                  | <b>452 876,90 €</b> |

La répartition du budget par type d'actions pour les 5 années est la suivante :



### 6.3.3 Ensemble du contrat territorial

**Le coût prévisionnel global du contrat pour les 3 premières années s'élève à 807 219 euros :**

- 277 364 € pour le volet « pollutions diffuses » et 529 855 € pour le volet « milieux aquatiques ».

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Part des financeurs publics :

- 404 588 euros de subvention de l'agence de l'eau, soit 50%
- 65 009 euros de subvention de la Région Centre-Val de Loire, soit 8%
- 12 454 euros de subvention du Conseil départemental du Loiret, soit 1.5%

Part de l'autofinancement :

- 196 924 euros du Syndicat Mixte du bassin du Loiret, soit 24%
- 41414 euros de Orléans Métropole, soit 5%
- 6971 euros de la Communauté de communes des Loges, soit 0.9%
- 2 201 euros de la Communauté de communes du Val de Sully, soit 0.3%
- 1 101 euros de la Communauté de communes des Portes de Sologne, soit 0.1%
- 33 682 euros de la Chambre d'agriculture du Loiret, soit 4%
- 40 875 euros de l'Etablissement public Loire, soit 5 %

|  | Milieux aquatiques  | Pollutions diffuses | Contributions totales | %     |
|--|---------------------|---------------------|-----------------------|-------|
| Agence de l'eau Loire Bretagne               | 255 468,00 €        | 149 120,00 €        | 404 588,00 €          | 50,1% |
| Région Centre-Val de Loire                   | 65 009,40 €         |                     | 65 009,40 €           | 8,1%  |
| Conseil départemental du Loiret              | 12 454,00 €         |                     | 12 454,00 €           | 1,5%  |
| Syndicat Mixte du Bassin du Loiret           | 196 924,10 €        |                     | 196 924,10 €          | 24,4% |
| Orléans Métropole                            |                     | 41 414,00 €         | 41 414,00 €           | 5,1%  |
| Communauté de communes des Loges             |                     | 6 971,00 €          | 6 971,00 €            | 0,9%  |
| Communauté de communes du Val de Sully       |                     | 2 201,00 €          | 2 201,00 €            | 0,3%  |
| Communauté de communes des Portes de Sologne |                     | 1 101,00 €          | 1 101,00 €            | 0,1%  |
| Etablissement public Loire                   |                     | 40 875,00 €         | 40 875,00 €           | 5,1%  |
| Chambre d'agriculture du Loiret              |                     | 33 682,00 €         | 33 682,00 €           | 4,2%  |
| Agriculteurs                                 |                     | 2 000,00 €          | 2 000,00 €            | 0,2%  |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>529 855,50 €</b> | <b>277 364,00 €</b> | <b>807 219,50 €</b>   |       |

## 7 Les conditions de réussite

Les conditions de réussite sont :

### Pour le volet « Pollutions diffuses » :

- Un **portage de l'animation partagé** et une mise en œuvre des actions ouverts à divers partenaires (Instituts techniques, CUMA, Terres Inovia, constructeurs de matériel agricole...);
- Une coordination agricole qui n'apporte pas exclusivement des données techniques lors d'évènements ponctuels auprès des agriculteurs mais cherche à **impliquer les agriculteurs** ;
- Une **ouverture à tous les agriculteurs et à toutes les agricultures** (conventionnelle, biologique, de conservation...) et valoriser les pratiques agronomiques limitant l'utilisation des produits phytosanitaires (en particulier des herbicides) et en préservant les sols ;
- Une coordination qui communique des **messages clairs vers tous les publics**, qui mette en lien les acteurs pour impulser des projets territoriaux, et ceci en appui des élus des EPCI-FP ;
- Un lien étroit entre les volets « pollutions diffuses » et « Milieux aquatiques » pour maintenir une synergie à l'échelle du territoire.

### Pour le volet « Milieux aquatiques » :

- une amélioration de la **lisibilité des différents acteurs intervenant** et/ou concernés par les milieux aquatiques du territoire. La gouvernance du prochain contrat territorial prend en compte cette condition en rapprochant les membres de la CLE du SAGE et ceux du comité de pilotage du volet « milieux aquatiques » avec l'organisation d'un comité de suivi annuel ;
- la poursuite de la **mobilisation des acteurs locaux** ;
- le **développement de synergies** avec d'autres acteurs et notamment avec le volet agricole ;



- la mise en œuvre d'une **communication externe structurée et planifiée** ;
- une amélioration dans l'information, **la communication et l'organisation, en interne** du SMBL, mais également en externe, à destination des propriétaires riverains des parcelles sur lesquelles les interventions sont programmées, et plus particulièrement pour l'entretien des berges et de la végétation rivulaire.
- une **bonne exécution des travaux** qui seront réalisés dans les règles de l'art avec le respect de l'environnement et de la biodiversité ;
- le **suivi des sites** ayant fait l'objet de travaux, avec un rôle important de conseil auprès des riverains et de surveillance de l'évolution générale de l'état des cours d'eau.

Avec le premier contrat (CRE), le SMBL a développé de nouvelles compétences et a ajouté de nouvelles missions axées sur la gestion des milieux aquatiques. Cette évolution a été poursuivie avec la mise en œuvre du précédent contrat. Cependant, au regard des usagers du territoire, le syndicat porte encore trop cette image de syndicat de travaux agricoles. Avec ce nouveau contrat territorial le SMBL a pour ambition de se positionner comme étant l'acteur référent, sur le territoire, de la gestion des milieux aquatiques.

## 8 Suivi et évaluation

Trois grands types d'indicateurs sont proposés :

### → les indicateurs de suivi des interventions avec l'établissement d'un bilan annuel

Ils permettent de connaître l'état d'avancement du programme, les actions réalisées par rapport à celles prévues, les retards éventuels de travaux et leurs causes.

Leur mise en œuvre s'effectue par l'intermédiaire d'un tableau de bord intégrant les modalités de mises en œuvre, les éléments à mesurer et la fréquence des mesures.

Une synthèse des informations est réalisée annuellement, formalisée par un bilan présenté au comité de pilotage et au comité de suivi. Il servira également pour l'élaboration du bilan à 3 ans et final du contrat.

### → les indicateurs d'évaluation des actions réalisées

Ce deuxième type d'indicateurs a pour objet d'évaluer les actions réalisées et peut être de différentes natures (moyens mis en œuvre, résultats attendus, pression).

Pour le volet « milieux aquatiques, les éléments mesurés sont les suivants (liste non exhaustive) :

- le suivi de la dynamique de la végétation des berges et de la dynamique du lit mineur ;
- l'efficacité des aménagements réalisés (plantation de ripisylve, restauration du lit mineur, restauration de zones humides, remise de cours d'eau ou tronçons de cours d'eau dans son talweg d'origine, etc.).

Ces différents suivis seront réalisés à deux reprises par la cellule d'animation du SMBL, 1 et 3 ans après les travaux. La formalisation de ces suivis sera un rapport avec cartographie, photographies des points/zones contrôlés et les observations. Ce rapport contribuera à la rédaction du rapport annuel.

- le suivi de la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau.  
Ces indicateurs, plus globaux, vont renseigner sur les impacts des actions (travaux) sur le milieu en mesurant l'évolution de la qualité physico-chimique de l'eau et sur celle de la biodiversité au moyen d'IBD, d'I2M2 et d'IPR, en comparant notamment la qualité des secteurs concernés avant et après travaux.

Les indicateurs liés à chaque action sont précisés dans les fiches actions.

**→ les indicateurs d'évaluation globale du programme**

Le bilan à 3 ans du contrat territorial sera réalisé par le SMBL pour le volet « Milieux aquatiques » et par la Chambre d'agriculture du Loiret pour le volet « Pollutions diffuses ». Ils permettront de faire un point sur les réalisations des actions et d'ajuster le programme d'actions de la seconde partie du contrat (2026-2028).

Le bilan de fin de contrat de chaque volet pourra être confié à un prestataire extérieur et s'attachera à identifier et évaluer les réalisations, les résultats et les impacts des actions. Il portera sur les aspects technique, financier et organisationnel (pilotage, mise en œuvre, partenariats et animation).

## ANNEXE 1

### Synthèse des paramètres déclassants pour l'atteinte du bon état/potentiel des eaux pour la période 2017-2020 (données CT Val Dhuy Loiret et Naïades)

|                             |       | Dhuy                             |                         | Loiret              |                 |
|-----------------------------|-------|----------------------------------|-------------------------|---------------------|-----------------|
|                             |       | Amont                            | Aval                    | Amont               | Aval            |
| Etat biologique             | 2020  | I2M2, IBD, IBMR                  |                         |                     | IBMR            |
|                             | 2019  | I2M2                             |                         |                     | IPR             |
|                             | 2018  | I2M2                             |                         |                     | IBD             |
|                             | 2017  | IPR                              |                         |                     | IPR             |
| Paramètres physicochimiques | 2020  | O2                               | Phosphore               | O2                  | O2              |
|                             | 2019  | O2, Phosphore                    | O2, Phosphore, Nitrites | O2, Température     | O2              |
|                             | 2018  | O2, Phosphore                    | O2, Phosphore           | O2, Température, pH | O2              |
|                             | 2017  | O2, Phosphore                    | O2, Phosphore           | O2, Température     | O2              |
| Polluants spécifiques       | 2020  | Arsenic, Cuivre                  | Diflufenicanil          |                     | Arsenic, Cuivre |
|                             | 2019* |                                  | Diflufenicanil          |                     |                 |
|                             | 2018  | Arsenic, Cuivre<br>Aminotriazole | Diflufenicanil          |                     | Arsenic, Cuivre |
|                             | 2017  | Arsenic<br>Métazachlore          | Diflufenicanil          |                     | Arsenic, Cuivre |
| Etat chimique               | 2020  |                                  |                         |                     |                 |
|                             | 2019* |                                  |                         |                     |                 |
|                             | 2018  | Benzo(a)pyrène                   |                         | Isoproturon         | Isoproturon     |
|                             | 2017  | Benzo(a)pyrène<br>HCH            | HCH                     |                     |                 |

\*A noter que les métaux, notamment l'arsenic et le cuivre, et les polluants industriels tel que le benzo(a)pyrène qui sont habituellement recherchés sur les stations suivies par l'AELB (Dhuy amont et Loiret aval) n'ont pas fait l'objet de suivi en 2019 conformément à la programmation de l'AELB

Les paramètres dégradés à l'origine du déclassement du Dhuy et du Loiret à un état moins que bon sont : les indicateurs biologiques et en particulier l'indice poisson ; le bilan oxygène ; la présence de pesticides (Aminotriazole, Métazachlore, Diflufenicanil, Hexachlorocyclohexane (HCH), Isoproturon) en particulier sur le Dhuy et le phosphore uniquement sur le Dhuy.

L'arsenic, le cuivre et le benzo(a)pyrène sont également retrouvés dans les eaux de la Loire, ce qui laisse supposer que leur présence n'est pas liée aux activités présentes actuellement sur le territoire du bassin versant.

## ANNEXE 2

### Principales molécules détectées sur le Dhuy et le Loiret depuis 2017

| Nom de la molécule<br>(Code SANDRE)   | Usage  | Autorisation  |
|---|--|---|
| <b>2,4 D</b>  | Herbicide multi-usages (agricoles et non agricoles)  | oui   |
| <b>Alachlor ESA (6800)</b>  | Produit de dégradation de l'alachlore – Herbicide maïs   | Alachlore<br>Interdit depuis 2008                             |
| <b>Aminotriazole (1105)</b>   | Herbicide vigne, vergers et herbicide total espace non agricole                                      | Interdit depuis<br>2015                                       |
| <b>AMPA (1907)</b>  | Produit de dégradation du glyphosate – Herbicide total et détergents industriels et domestiques      | Glyphosate<br>oui   |
| <b>Cyanures libres (1084)</b>   | Produit de dégradation d'hydrocarbures   | -   |
| <b>Isoproturon (1208)</b>   | Herbicide céréales à paille  | Interdit depuis<br>2017                                       |
| <b>Métazachlore ESA (6895)</b>  | Produit de dégradation du métazachlore – Herbicide pour crucifère, colza                             | Métazachlore<br>oui   |
| <b>Metolachlor ESA (6854)<br/>Metolachlor OXA (6853)<br/>Métolachlore NOA 413173 (7729)</b> | Produit de dégradation du S-Métolachlore et du Métolachlore – Herbicide maïs, légumes de plein champ | S-Métolachlore<br>Oui<br>Métolachlore<br>interdit depuis 2003 |
| <b>Propyzamide (1414)</b>   | Herbicide pour les crucifères  | oui   |
| <b>Diflufénicanil (1814)</b>  | Herbicide pour céréales  | oui   |
| <b>Atrazine déséthyl (1108)<br/>2-hydroxy-atrazine (1832)</b>                               | Produit de dégradation de l'atrazine – Herbicide maïs  | Atrazine<br>interdit depuis 2003                              |
| <b>Dimétachlore CGA (8860)</b>  | Produit de dégradation du dimétachlore - Herbicide colza   | Dimétachlore<br>oui   |
| <b>Bentazone (1113)</b>   | Herbicide  | oui   |
| <b>2,6-dichlorobenzamide</b>  | Produit de dégradation du dichlobenil – Herbicide graminées  | Dichlobenil<br>interdit depuis 2009                           |

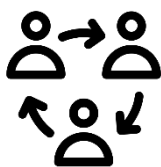
### ANNEXE 3

#### Principales molécules détectées dans la nappe de la craie de Beauce au niveau des forages du Val d'Orléans depuis 2015

| Molécule           | Dépassement du seuil de potabilité | Molécule            | Dépassement du seuil de potabilité |
|--------------------|------------------------------------|---------------------|------------------------------------|
| Métolachlore ESA   | OUI                                | Bentazone           | non                                |
| Métolachlore OXA   | non                                | Terbuléton déséthyl | non                                |
| Métazachlore ESA   | non                                | Métolachlore        | non                                |
| Métazachlore OXA   | non                                | Simazine            | non                                |
| Atrazine déséthyl  | non                                | Dichlorobenzamide   | non                                |
| Atrazine           | non                                | AMPA                | non                                |
| Atrazine-2-hydroxy | non                                | Spinosad            | non                                |

## **ANNEXE 4**

# **FICHES DU PROGRAMME D' ACTIONS « POLLUTIONS DIFFUSES » 2023-2028**



## Composante transversale

### A.1 Assurer une animation pérenne et partagée du volet pollutions diffuses

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture, EP Loire

Niveau de priorité : 1

#### Constat et objectif

La cellule d'animation agricole est centrale dans la mise en œuvre efficiente et opérationnelle du programme d'action.

- Maintenir dans le temps une cellule d'animation permet d'asseoir un climat d'interconnaissance et de confiance avec les agriculteurs et les différents acteurs, en vue d'assurer la pérennité des projets.

#### Descriptif

L'animateur agricole a le rôle de partage des enjeux agro-environnementaux du territoire, d'impulser des projets impliquant de multiples acteurs, et de relais des nouveautés, en vue d'une transition vers des systèmes de production moins impactants sur la ressource en eau, tout en prenant en compte la nécessaire pérennité économique des exploitations agricoles.

Cela passe notamment par un cadre de travail qui permette de mener à bien les projets : moyens financiers et techniques, légitimité et reconnaissance par les représentants de la profession agricole et des habitants.

Au vu des enjeux environnementaux du territoire, le portage de l'animation générale de ce programme d'action aurait avantage à être maintenu par la Chambre d'Agriculture du Loiret, en collaboration étroite avec les organismes professionnels agricoles, en un lien avec l'Etablissement Public Loire.

L'animation générale assure la coordination entre les partenaires du contrat territorial par l'organisation de réunions techniques, comité de pilotage.

Elle rend compte des actions mises en place annuellement par l'ensemble des partenaires par la réalisation d'un bilan annuel et de compte rendus de réunions.

Années de mise en œuvre

1 2 3 4 5 6

Partenaires potentiels : OPA

|  |                   |   |
|--|-------------------|---|
|  | <b>Financeurs</b> | Agence de l'Eau Loire-Bretagne<br>Chambre d'agriculture, structure porteuse de l'animation générale |
|--|-------------------|---|

**Facteur favorable à la réalisation**

- Financements

**Contrainte à la réalisation**

- Coordination multipartenaire

**Suivi**

**Indicateur de moyen**

Ancienneté des animateurs en place  
Réalisation d'un bilan annuel sur les actions mises en place

1 bilan / an

Rédaction de comptes rendus par réunion

1 CR par réunion



## A.2 Communiquer de façon impactante et identifiable pour sensibiliser

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture

Niveau de priorité : 1

### Constat et objectif

La mise en œuvre d'un programme d'action de préservation de la qualité des ressources en eau passe par de nombreuses communications envers des publics variés en vue de les sensibiliser et de les mobiliser. Le bilan du premier programme d'action a identifié, malgré des efforts et différents supports de communication, le manque d'identification du contrat territorial, de ses enjeux et de ses actions. Ces efforts doivent perdurer, du fait du temps long dans lequel s'inscrit la modification des perceptions et des comportements.

- Ouvrir et cadrer la communication pour rendre les messages impactants et leur source plus lisible.

### Descriptif

- Communiquer de façon croisée sur les enjeux et les actions menées dans le cadre du contrat territorial auprès des acteurs agricoles, des habitants et des collectivités (ex : courrier dans la facture d'eau, panneau en bord de champ...)
- Sensibiliser et former les élus des collectivités aux enjeux de préservation de l'eau (ex : journée de terrain élus/agriculteurs comprenant des interventions sur l'AB)
- Utiliser une charte graphique spécifique homogène d'un support de communication à l'autre et distincte de celle de la Chambre d'Agriculture. Un logo spécifique peut y être intégré ainsi qu'aux signatures mails.
- S'appuyer sur les communications et évènementiels existants sur le territoire
- Faire vivre les réseaux sociaux par le relais des communications par les partenaires afin de toucher un public varié sur le territoire. Faire un lien entre les pages Facebook « contrat territorial Val Dhuy Loiret » et « Assises du Loiret », pages et réseaux des autres partenaires (tweeter, etc.)
- Dédier un espace numérique pour capitaliser les actions et messages du contrat territorial (SAGE Dhuy Loiret, Géo CT Val Dhuy Loiret).

### Années de mise en œuvre

|   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
|---|---|---|---|---|---|

### Partenaires potentiels :

Axérial, Comagrain, Soufflet, SCAEL, GABOR, Biocentre, CDHRC, CVETMO, COVETA, Collectivités



### Financiers

Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
Métropole d'Orléans  
Chambre d'agriculture, structure porteuse de l'animation générale

### Facteur favorable à la réalisation

- Nombreux outils déjà en place et mobilisés
- Financements

### Contrainte à la réalisation

- Impacts limités face aux flux d'informations reçus par les publics cibles

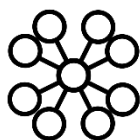
### Suivi

#### Indicateurs de moyen

|   |  |
|---|--|
| - Nombre d'évènement communiquant auprès des élus et agriculteurs | 1 évènement auprès des élus/agriculteurs |
| - Nombre de communication auprès des riverains                    | 1 action de sensibilisation              |
| - Nombre de post sur les réseaux sociaux                          |  |



|                                |   |  |
|--------------------------------|---|--|
|                                |   | 10 posts sur les réseaux sociaux (1 post par animation à minima)                             |
| <b>Indicateurs de résultat</b> | -Perception par les publics cible et impacts des communications réalisées par un questionnaire de fin de période CT | Connaissance du CT à 20 % des riverains et 50 % auprès des agriculteurs et des collectivités |



## Composante transversale

### A.3 Assurer un lien avec les autres projets territoriaux

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture

Niveau de priorité : 1

#### Constat et objectif

Le contrat territorial est un projet territorial parmi d'autres, dont certains visent les mêmes enjeux ou qui se croisent. Aujourd'hui déjà, certains agents de la Chambre d'agriculture sont en emploi partagé avec la Métropole d'Orléans.

- En vue d'une efficacité de l'action publique sur ce territoire, une coordination des moyens de ces projets présente un intérêt.

#### Descriptif

Les projets territoriaux visés sont notamment les suivants :

- Le Projet Alimentaire territorial (PAT) porté par le Département du Loiret et la Chambre d'Agriculture départementale depuis 2018, suivi par un chargé de mission restauration collective et auquel participe le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne
- Les projets d'Orléans Métropole issus de la charte agricole (2018-2023) : Ferme des Cassines, PAT
- Le Projet Alimentaire territorial (PAT) porté par le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne
- Le programme LEADER du Groupe d'Action Locale du territoire « Forêt d'Orléans, Loire, Sologne » visant à améliorer et valoriser la qualité des ressources naturelles, porté par le PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne et comprenant la communauté de communes des Portes de Sologne
- La commune d'Olivet, « Territoire engagé pour la Nature »
- La commune de Jargeau et son projet de ferme communale

#### Années de mise en œuvre

1 2 3 4 5 6

Partenaires potentiels : Métropole d'Orléans, Conseil Départemental, PETR Forêt de Sologne, Olivet, Jargeau ...



#### Financiers

Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
Métropole d'Orléans  
Chambre d'agriculture, structure porteuse de l'animation générale

#### Facteur favorable à la réalisation

- Collaborations déjà existantes entre la Chambre d'Agriculture et les partenaires potentiels

#### Contrainte à la réalisation

- Démarche potentiellement chronophage

#### Suivi

#### Indicateur de moyen

Rencontre avec les porteurs de projets

Echanges sur 5 projets identifiés

#### Indicateur de résultat

Suivi du nombre d'actions en commun

2 sur les 6 ans



**Maîtrise d'ouvrage :** Etablissement Public Loiret et Chambre d'agriculture du Loiret

**Niveau de priorité :** 1

**Constat et objectif**

La nature des pollutions diffuses peut être précisée en exploitant les données des réseaux de suivi en place. Un suivi est mis en place depuis 2019 sur les eaux du SAGE et sur les forages du Val d'Orléans, permettant d'avoir une fréquence plus importante avec 4 analyses par an sur 4 stations en eaux superficielles et 4 analyses par an sur les 3 forages.

- Améliorer la compréhension de la nature des pollutions diffuses permet d'affiner le ciblage des pratiques impactantes et des leviers d'action adaptés localement.

**Descriptif**

- Analyser les résultats de qualité des eaux superficielles, en lien avec les données pluviométriques et hydrologiques de la Loire, les dates de fonctionnement des drainages et les calendriers de production agricole (usages des produits phytosanitaires)
- Analyser les résultats de qualité des eaux superficielles en sortie des stations d'épuration, à partir des analyses conduites par le CD45, la DDT, l'ARS, l'AELB ou tout autre organisme impliqué dans la démarche
- Compléter les analyses par des suivis pour identifier les sources de pollutions privilégiées (sorties de drainage par exemple)
  - Centraliser et analyser les données de qualité des eaux souterraines du SAGE
  - Informer les acteurs du territoire sur les données de qualité d'eau, de façon régulière en lien avec les dernières analyses, en faisant le lien avec les activités associées, en les mettant en perspective de la tendance pluriannuelle.

**Années de mise en œuvre**

|   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
|---|---|---|---|---|---|

**Partenaires potentiels :** Conseil Départemental, Orléanaise des Eaux, Compagnie générale des Eaux de Source, Orléans métropole

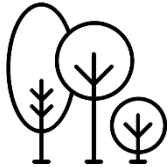
|  |                   |   |
|--|-------------------|---|
|  | <b>Financeurs</b> | Agence de l'Eau Loire-Bretagne<br>Etablissement public Loire<br>Chambre d'agriculture |
|--|-------------------|---|

**Eléments de budget :** Dans le cadre des postes d'animation SAGE

|  |  |
|--|--|
| <b>Facteur favorable à la réalisation</b><br>- Réseaux de suivi qualité complets déjà en place<br>- Logiciel de centralisation et d'analyse déjà utilisé par l'animation du SAGE | <b>Contrainte à la réalisation</b><br>- Sources de données multiples |
|--|--|


|  |   |  |   |
|--|---|--|---|
| <b>Suivi</b>   |   |  |   |
| <b>Indicateurs de moyen</b>  | <table border="1"> <tr> <td>Maintien du suivi des analyses<br/>Communication et bilan annuel des analyses<br/>Suivi qualité de l'eau en sortie de drainage</td> <td>37 prélèvements/ an, 4 stations suivies<br/>1 rapport annuel<br/>2 sites sortie de drainage suivis : 1 prélèvement * 2 périodes</td> </tr> </table> | Maintien du suivi des analyses<br>Communication et bilan annuel des analyses<br>Suivi qualité de l'eau en sortie de drainage | 37 prélèvements/ an, 4 stations suivies<br>1 rapport annuel<br>2 sites sortie de drainage suivis : 1 prélèvement * 2 périodes |
| Maintien du suivi des analyses<br>Communication et bilan annuel des analyses<br>Suivi qualité de l'eau en sortie de drainage | 37 prélèvements/ an, 4 stations suivies<br>1 rapport annuel<br>2 sites sortie de drainage suivis : 1 prélèvement * 2 périodes   |  |   |

|                                |   |   |
|--------------------------------|---|---|
| <b>Indicateurs de résultat</b> | <p>Objectifs analyses sous les seuils de potabilité et potabilisation</p> <p>Nombre de dépassement des NQE Evolution interannuelle de la fréquence et de la concentration des détections de produits phytosanitaires par matière active</p> <p>Evolution interannuelle de la fréquence et de la concentration des détections de produits phytosanitaires par matière active</p> | <p>ESU : &lt; 2 µg/l par SA et &lt;5µg/l en total</p> <p>ESO : &lt; 0,1 µg/l par SA et &lt;0,5µg/l en total</p> <p>0 dépassement des NQE en ESU</p> |
|--------------------------------|---|---|



Composante : Paysage Agroécologique

## B.1 Développer un projet de maintien et d'implantation d'infrastructures agroécologiques

|  |   |   |  |   |  |  |   |   |   |   |
|--|---|---|--|---|--|--|---|---|---|---|
| Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture   |   | Niveau de priorité : 2  |  |   |  |  |   |   |   |   |
|  |   | Priorité aux zones vulnérables  |  |   |  |  |   |   |   |   |
| <p><b>Constat et objectif</b></p> <p>Les systèmes de cultures simplifiés ne leur permettent pas de faire face aux ravageurs. Or, la diversité des paysages agricoles confère aux agro-systèmes une capacité à résister aux perturbations (notamment climatiques) et un potentiel de régulation, notamment par la juxtaposition de cultures diverses, haies et bandes enherbées... Une mosaïque de milieux et d'habitats favorise l'installation de populations d'auxiliaires qui participent à assurer un contrôle biologique des ravageurs et parasites et ainsi réduire l'utilisation des insecticides et molluscicides (ex : métaldéhyde). Les infrastructures agro-écologiques, IAE (haies, bandes enherbées, zones humides...) peuvent aussi participer à une régulation des eaux dans les sols, le stockage de carbone ainsi qu'à limiter les transferts de polluants vers les eaux de surface (zones tampon).</p> <p>➤ Favoriser la multifonctionnalité des paysages agroécologiques, en priorité sur les zones vulnérables</p>   |   |   |  |   |  |  |   |   |   |   |
| <p><b>Descriptif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le maintien d'IAE peut passer par leur intégration dans les documents d'urbanisme ; pouvant être facilité par un rapprochement des acteurs de l'eau (animateur SAGE et président de la CLE par exemple) avec les acteurs de l'aménagement en charge de la planification.</li> <li>▪ Un projet d'implantation d'IAE nécessite d'impliquer les élus locaux et les agriculteurs à toutes les étapes :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Intégrer et améliorer les multifonctionnalités des IAE participant à limiter le transfert de polluants vers les masses d'eau : recenser les IAE déjà en place sur le territoire</li> <li>2. Identifier les sites d'intérêt d'implantation d'IAE relativement à la Trame Verte et Bleue, le réseau d'habitats naturels et la circulation des eaux.</li> <li>3. Initier une/des opération groupée d'implantation d'essences locales et diversifiées (espèces et strates) associées à des bandes enherbées, envisageant un entretien favorisant la biodiversité voire pouvant être valorisé (filière biomasse, pâturage par de petits ruminants ...). Assurer un suivi post plantation (enherbement, mortalité, taille...).</li> </ol> </li> </ul> |   |   |  |   |  |  |   |   |   |   |
| Années de mise en œuvre  |   | <table border="1"> <tr> <td></td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> </tr> </table>  |  |   |  |  | 3 | 4 | 5 | 6 |
|  | 3 | 4   | 5  | 6 |  |  |   |   |   |   |
| Etat des lieux et préconisations   |   |   |  |   |  |  |   |   |   |   |
| Concertation et implantations groupées   |   | <table border="1"> <tr> <td></td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td></td> </tr> </table>   |  |   |  |  | 4 | 5 | 6 |   |
|  | 4 | 5   | 6  |   |  |  |   |   |   |   |
| <p><b>Partenaires potentiels</b> : PETR Forêt de Sologne, Association Hommes et Territoires, GABOR, Fédération des chasseurs, avec pépiniéristes forestiers locaux (essences locales). En lien avec le volet milieu aquatique du CT (ripisylves)</p>   |   |   |  |   |  |  |   |   |   |   |
|  <b>Financiers potentiels</b>   |   | Agence de l'eau Loire Bretagne<br>Chambre d'agriculture, structure porteuse de l'animation générale<br>Investissement : Appel à projet / FEADER et participation des agriculteurs |  |   |  |  |   |   |   |   |
| <p><b>Éléments de budget</b> : hypothèses - coût d'implantation d'une haie : de 6 à 15 /100 m linéaire<br/>         Coût d'entretien d'une haie : de 10 à 30 /100 ml/an</p>  |   |   |  |   |  |  |   |   |   |   |
| <p><b>Facteur favorable à la réalisation</b></p> <p>- Cohérent avec les actions de préservation des milieux aquatiques du contrat territorial</p>  |   |   | <p><b>Contraintes à la réalisation</b></p> <p>- Limité aux opportunités acceptées par les volontaires<br/>         - Contraintes spécifiques pour des haies pouvant être exploitées pour la biomasse</p> |   |  |  |   |   |   |   |
| Suivi  |   |   |  |   |  |  |   |   |   |   |

|                        |  |  |
|------------------------|--|--|
| Indicateur de moyens   | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Recensement des IAE pérenne en place</li> <li>- Actions de sensibilisation</li> </ul>  | Connaissance des surfaces en haies et autres IAE pérenne en place 100 %<br>1 action de sensibilisation / an  |
| Indicateur de résultat | Densité des IAE sur les zones sensibles au ruissellement et à infiltration sur le Val d'Orléans (en lien avec les trames Vertes et Bleues)<br>Implantation de haies et d'IAE | Surface en IAE sur les zones sensibles et des haies en ripisylve : <b>à définir suite au recensement</b><br>3 dossiers d'implantation de haies : 1500 ml |



Composante : Paysage Agroécologique

## B.2 Développer un projet de compost produit et utilisé localement

Maîtrise d'ouvrage : Orléans Métropole, Chambre d'agriculture

Niveau de priorité : 2

### Constat et objectif

Les sols du bassin versant Dhuy Loiret sont sableux, filtrants et pauvres en matière organique. Leurs réserve utile et stock de carbone sont limités, ainsi que leur fertilité et capacité de dégradation des résidus de produits phytosanitaires.

D'autre part, les déchets verts des collectivités, particuliers et entreprises peuvent être une ressource. Les composts de déchets verts permettent la formation d'un humus d'une grande stabilité et augmentent le stock de carbone organique du sol. Ils sont relativement pauvres en éléments NPK en comparaison de composts issus d'effluents d'élevage.

- Valoriser les résidus verts et participer à accroître la fertilité des sols agricoles

### Descriptif

Un projet de compostage repose sur un partenariat à bénéfice réciproque et d'intérêt général entre les collectivités et les agriculteurs. Développer un tel projet nécessite donc d'associer les acteurs potentiellement intéressés (agriculteurs, entreprises de paysage, collectivités...) dès le début de la démarche, qui comprend les étapes suivantes :

- Etude de faisabilité : caractérisation des résidus disponibles (source, quantité, qualité), de scénarios techniques, économiques et organisationnels de la filière (transport, broyage, retournement, criblage, analyses), contreparties financières, identification des agriculteurs intéressés (stockage, compostage, épandage)... En lien avec les études en cours à la Métropole.
- Mise en œuvre opérationnelle technique et contractuelle (convention de partenariat, notamment sur la gestion des refus de criblage).

Ces projets ne sont pas aujourd'hui encadrés réglementairement. Cependant, le pouvoir de police du maire assure dans ce cadre de faire respecter le règlement sanitaire départemental.

### Années de mise en œuvre

Etat de faisabilité

Mise en œuvre opérationnelle

Partenaires potentiels : Collectivités, PETR Forêt de Sologne, entreprises paysagistes, agriculteurs, exploitants de plateforme de compostage

|  |                                |
|--|--------------------------------|
|  | <b>Financements potentiels</b> |
| FEADER via le prochain programme LEADER opérationnel en 2023 |                                |
| Orléans Métropole, Entreprises à bilan carbone excédentaire  |                                |

|   |  |
|---|--|
| <b>Facteur favorable à la réalisation</b>                   | <b>Contraintes à la réalisation</b>  |
| - Recyclage des résidus des espaces verts privés et publics | - Mobilisation et coordination des différents partenaires<br>- Coût de production (transport, broyage ...) |
| <b>Suivi</b>  |  |
| <b>Indicateur qualitatif de moyens</b>                      | Etat d'avancement des études et projets  |
| <b>Indicateur de résultat</b>                               | Création d'une aire de co-compostage   |



Composante agricole

## C. 1 Accompagner individuellement les agriculteurs à limiter l’usage de produits phytosanitaires

**Maîtrise d’ouvrage :** Chambre d’agriculture, (Gabor sur des actions régionales)

**Niveau de priorité : 1**  
En cas d’arbitrage : priorité aux zones vulnérables

### Constat et objectif

Dans le premier contrat territorial - volet pollutions diffuses, des diagnostics d’exploitations agricoles, ont été menés pour identifier les leviers de réduction de pollution de l’eau (ponctuelles et diffuses). La mobilisation des agriculteurs pour ces diagnostics individuels (ainsi que pour les MAEC) a été limitée et les suivis d’accompagnement peu réalisés.

Depuis 2021, le dispositif Paiements pour Services Environnement (PSE) est expérimenté sur le territoire du Val Dhuy Loiret porté par le Conseil Départemental, animé par, la Chambre d’Agriculture du Loiret et financée par l’Agence de l’eau. Ce dispositif est un nouvel accompagnement pour la transition agro-écologique.

- Accompagner les changements de systèmes de production agricole techniquement et économiquement pour limiter l’usage de produits phytosanitaires


### Descriptif

- Accompagner les exploitations agricoles pour la mise en place de pratiques vertueuses :
  - Suivre les exploitations agricoles souhaitant réaliser ou ayant déjà réalisé un diagnostic d’exploitation et pouvant aboutir à une conversion à l’AB, à l’HVE 3, à l’engagement en MAEC et/ou à l’intégration au réseau de suivi sur la fertilité des sols (diagnostics de sol et échanges sur les pratiques agricoles : diversification, allongement des rotations, MO)
  - Réaliser les diagnostics agroécologiques pour les engagements MAEC et suivre techniquement les engagements en cours
  - Accompagner techniquement l’expérimentation de PSE du Val Dhuy Loiret (9 engagements en 2021)

### Années de mise en œuvre



**Partenaires potentiels :** Organismes professionnels agricoles, GABOR, BioCentre

|  |  |
|--|--|
|  <b>Financements potentiels.</b><br>Agence de l’eau Loire Bretagne<br>Chambre d’agriculture<br>Financements régionaux pour les interventions du GABOR |  |
| <b>Agence de l’eau Loire Bretagne</b><br>- Financement de diagnostics mobilisant des leviers agronomiques 3 jours / agriculteur<br>- Suivi de ces diagnostics : 3 jours / agriculteur / an   | <b>Région Centre Val de Loire</b><br>60-80% pour les études de conversion AB et HVE.<br>Et pour les producteurs :<br>- 80% du coût annuel de certification AB pour les adhérents à un GAB ou GDA Bio<br>- Aide à la conversion à l’AB<br>- Aide et crédit d’impôt pour les certification AB et HVE |
| <b>Facteurs favorables à la réalisation</b><br>- Méthode de travail éprouvée pour les diagnostics  | <b>Contrainte à la réalisation</b><br>- Relance de la dynamique auprès d’exploitants dont les diagnostics peuvent être dépassés (concernant les suivis)  |
| <b>Suivi</b>   |  |



|                                 |  |  |
|---------------------------------|--|--|
| <b>Indicateurs de moyen</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de diagnostics réalisés</li> <li>-Nombre d'accompagnements individuels réalisés (dont suivi MAEC - PSE)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>'-4 diagnostics /an (3 GABOR)</li> <li>+ 4 suivis diags AELB déjà réalisés /an</li> <li>-10 accompagnements individuels dont PSE /MAEC</li> </ul>   |
| <b>Indicateurs de Résultats</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Ratio surfaces labellisées (EGALIM) en AB, HVE</li> <li>-Ratio surfaces engagées en PSE ou MAEC</li> <li>-Ratio exploitations labellisées (EGALIM) en AB, HVE, Plante Bleue</li> <li>-Ratio exploitations engagées en MAEC ou PSE</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>-17% de surface en AB - HVE (+500ha, soit 2285ha)</li> <li>-19 % de surface en MAEC / PSE (+400ha, soit 2668 ha)</li> <li>-25% exploitations labellisées AB-HVE - Plante Bleue (+12, soit 48 exploitations)</li> <li>-17% exploitations engagées en MAEC - PSE (+8, soit 33 exploitations)</li> </ul> |



## C.2 Impulser une dynamique collective de transition agricole

**Maîtrise d'ouvrage :** Chambre d'agriculture, (Gabor sur des actions régionales

**Niveau de priorité :** 1

### Constat et objectif

La transition agroécologique vise à inscrire les modes de production agricole au sein d'une diversité de processus écosystémiques (fonctionnement des sols, cycles biochimiques, synergies biologiques...) complexes à prendre en compte et à prévoir. Face à cela, les agriculteurs peuvent manquer de repères, de références technico-économiques ou de connaissances. Leur motivation peut être autre qu'environnementale : liée à un rapport au travail trop prenant ou pénible, une impasse agronomique ou des charges importantes d'intrants.

- Accompagner les changements de systèmes de production agricole techniquement et économiquement, pour limiter l'usage de produits phytosanitaires et préserver les services environnementaux rendus par les sols.

### Descriptif

L'accompagnement des agriculteurs à réduire l'usage de produits phytosanitaires passe par des démarches collectives qui peuvent être :

- des rencontres bouts de champ, tours de plaine, démonstrations et mise à disposition de matériel spécifique, ateliers de co-construction de systèmes de cultures incluant une dimension technico-économique, essais expérimentaux collaboratifs avec les agriculteurs, formations.
- Et sur des sujets comme : rotations, couverts végétaux en intercultures ou semi-permanents, agriculture biologique, stratégie désherbage, désherbage mécanique (non exclusif à l'AB), associations culturales, gestion de l'irrigation, filets et bâches en arboriculture, auxiliaires de cultures, protection biologique intégrée...

Ces accompagnements seront proposés à l'ensemble des filières présentes sur le territoire afin de les mobiliser collectivement. Le partage d'expériences permet de rendre intelligible des parcours d'évolution, en identifiant les façons de lever les difficultés plutôt qu'en mettant en exergue des réussites technico-économiques qui peuvent paraître inatteignables, mais aussi en questionnant le rapport au travail. Ces temps collectifs peuvent cependant s'articuler et s'alterner avec l'accompagnement individuel : pour la mise en place de techniques et pour échanger sur les expériences individuelles. Aussi, un lien sera fait avec les projets de développement de cultures et filières économes en intrants.

**Années de mise en œuvre**

1 2 3 4 5 6

**Partenaires potentiels :** OPA et groupements spécialisés ; Axérial, Comagrain, Soufflet, SCAEL, CDHRC, CVETMO, COVETA, CUMA, GABOR, GDA



### Financements

Agence de l'eau Loire Bretagne  
Chambre d'agriculture  
Financements régionaux pour les interventions du GABOR

**Plafond des dépenses totales éligibles aux financements : 70 000 (actions collectives agricoles) / an**

### Facteurs favorables à la réalisation

- Dynamique initiée sur la fertilité des sols en 2020

### Contrainte à la réalisation

- Difficulté de mobilisation les agriculteurs

### Suivi

#### Indicateurs de moyen

Nombre d'évènements organisés annuels  
Nombre de message technique  
Nombre d'agriculteur mobilisé dans une action

- Tours de plaine/de ferme multifilière : 3 CA + 3 GABOR  
- 2 formations/ animations sur les thématiques couverts interculture, alternatives aux PP, désherbage mécanique, cultures BNI

|                                |   |  |
|--------------------------------|---|--|
|                                |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 formation sur le désherbage mécanique GABOR/2ans</li> <li>- 2 essais collaboratifs y compris sur la ferme des Cassines,</li> <li>- 1 démonstration de matériel de désherbage GABOR</li> <li>- 1 réunion de suivi PSE</li> <li>4 messages techniques / an</li> <li>30 exploitations mobilisées dans au moins une action (15%)</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de résultat</b> | <p>Surface en BNI et légumineuses</p> <p>Nombre d'exploitation introduisant BNI et légumineuses</p> | <p>25% en surface BNI - légumineuses</p> <p>- prairie (+400 ha)</p> <p>Nombre de culture dans l'assolement : 9 en moyenne (soit +0,5)</p>  |



### C. 3 Accompagner l'amélioration des sols pour plus d'autofertilité et optimiser leur fonction épuratoire

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture

Niveau de priorité : 1

#### Constat et objectif

La qualité des sols intéresse de près à la fois les agriculteurs et les acteurs de la préservation de l'eau du fait du pouvoir tampon qu'ils peuvent constituer. Aussi, les leviers agronomiques de préservation des sols se croisent voire sont communs à ceux de la préservation des ressources en eau. Ainsi, la qualité des sols et leur fertilité (structurelle, dynamique de la matière organique, vie biologique) est une bonne entrée auprès des agriculteurs pour initier une transition des systèmes de cultures.

- Accompagner les agriculteurs dans leur connaissance des sols et les techniques (de diagnostics et agricoles) pour leur protection et leur régénération.

#### Descriptif

- Compléter les orientations pour limiter l'usage des produits phytosanitaires issues notamment du diagnostic d'exploitation par une réflexion en profondeur sur leurs pratiques agronomiques pour améliorer l'autofertilité et les capacités épuratoires de leurs sols (filtration, rétention, et biodégradation).
- Développer le réseau sur la fertilité des sols déjà engagé dans le précédent Contrat Territorial
  - o Sensibiliser les agriculteurs à connaître et améliorer la qualité de leurs sols et à développer les pratiques agricoles permettant de les conserver voire les régénérer
  - o Inciter les agriculteurs à adopter des pratiques agronomiques durables adaptées à leur territoire en se basant sur leurs résultats d'analyses de sol (fertilité et patrimoine biologique)
- Valoriser le réseau pour inciter les agriculteurs à expérimenter et à innover sur leurs exploitations et à faire évoluer ensemble leurs pratiques (allongement rotation, diversification, couverts densifiés, réduction des intrants chimiques, amendements organiques, etc.) :
  - o Etablir des plans d'actions à base de modélisation de l'indicateur « Purification et régulation de l'eau » LANDMARK

#### Années de mise en œuvre

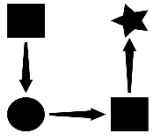


#### Partenaires potentiels : Organismes professionnels agricoles

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
|                                   | <b>Financements potentiels.</b> Agence de l'eau,<br>Chambre d'agriculture, structure porteuse de l'animation<br>Agriculteurs pour les analyses |
| <b>Réseau de suivi 20 000 /an</b> |  |

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Facteurs favorables à la réalisation</b><br>- Réseau d'analyses de la vie biologique des sols est initié sur le territoire depuis 2020 |  | <b>Contrainte à la réalisation</b><br>- Mobilisation des agriculteurs  |
| <b>Suivi</b>  | Nombre agriculteurs mobilisés  | 10 exploitations engagées par an   |
| <b>Indicateurs de moyen</b>   | Nombre d'évènement collectifs  | (5 % des exploitations/6ans)<br>1 animation collective par an  |
| <b>Indicateurs de moyen</b>   | Nombre d'évolution des pratiques ayant un impact sur le sol et l'eau<br>Evolution de l'indicateur LANDMARK sur la fonction « Purification et régulation de l'eau » | Sur les parcelles engagées du réseau :<br>1 plan d'actions établi et testé par l'agriculteur sur chaque parcelle engagée du réseau<br>Note +1/6 et/ou atteinte de la |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | note 3/6 pour l'indicateur «<br>Purification et régulation de l'eau<br>»<br>IFT herbicides moyen sur les<br>années suivies sur la parcelle :<br>< 1,5 (référence territoire à 2,2) |
|--|--|--|



Composante agricole

C.4 Appuyer le développement de cultures et filières économes en intrants

Constat et objectif

Niveau de priorité : 1

Limitier l'usage de produits phytosanitaire passe par la diversification des rotations et en particulier par des cultures couvrantes et résistantes aux ravageurs. Leur développement dépend de leur valorisation, au-delà des aspects techniques, et nécessitant des filières structurées assurant des débouchés rémunérateurs. Des prémices de réflexions dans ce sens ont déjà été menées sans aboutir.

La loi EGALIM vise pour la restauration collective d'ici 2022 au moins 50% de produits de qualité et durables dont 20% minimum de produits AB.

Descriptif

Plusieurs actions sont à mener en parallèle pour développer des filières économes en intrants, en interpellant et mobilisant les producteurs et leurs groupements, les transformateurs, distributeurs :

- Réaliser un diagnostic de potentiel de développement de l'Agriculture Biologique sur le territoire (propension des agriculteurs à évoluer vers l'AB, potentiel de production et de débouchés, outils de transformation existants / nécessaires) pour orienter au mieux les actions de développement de la filière bio.
- Mener une étude de faisabilité sur l'approvisionnement de la restauration collective et hors domicile par des cultures locales labellisées (AB et/ou HVE et/ou Bas Carbone), en lien avec les acteurs économiques locaux (dont transformateurs) en impliquant les élus.
- Relancer l'étude de faisabilité sur l'approvisionnement en énergie verte et locale (switch Grass, miscanthus, chanvre, silphie, menues pailles et autres produits lignocellulosiques) du réseau urbain de chaleur et de bâtiments des collectivités : infrastructures existantes et besoins d'investissements en chaudières à biomasse, besoins énergétiques prévisionnels, besoins d'approvisionnement en biomasse et de stockage, moyens humains et matériels, potentiel de production de cultures énergétiques sur le territoire, coût des productions et installations et prix de vente...
- Accompagner la structuration de ces filières de façon opérationnelle : Etude de faisabilité technico-économique pour les producteurs, formations des gestionnaires et cuisiniers, mise en place des outils de transformation, contractualisation producteurs/ transformateurs/ distributeurs, planifications des approvisionnements et logistique...

Maîtres d'ouvrage potentiels :

Biocentre

Chambre d'agriculture, Biocentre, EPCI-FP

Chambre d'agriculture, Orléans Métropole, CC des Loges

Chambre d'agriculture, Biocentre

Années de mise en œuvre

|   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
|---|---|---|---|---|---|

Partenaires potentiels : PETR Forêt de Sologne, CC des Loges, OPA, Axérial, Comagrain, Soufflet, SCAEL, COVETA, ADEME, Laiterie St-Denis-de-l'Hôtel et autres transformateurs agro-alimentaire du territoire

|  |                     |   |
|--|---------------------|---|
|  | <b>Financements</b> | Agence de l'eau Loire Bretagne et structure porteuse de l'animation FEADER via :<br>- prochain programme LEADER opérationnel en 2023)<br>- Région Centre Val de Loire |
| Appui financier AELB pour les études et investissement de filières agricoles (production et transformation) favorables à l'eau |                     |   |

|   |  |
|---|--|
| <b>Facteurs favorables à la réalisation</b><br>- Existence d'une chaudière à biomasse sur le territoire et du Programme Alimentaire Territorial | <b>Contrainte à la réalisation</b><br>- Mobilisation et implication des collectivités<br>- Attention à porter aux consommations en eau des cultures énergétiques |
|---|--|

|                            |                                       |   |
|----------------------------|---------------------------------------|---|
| <b>Suivi</b>               |                                       |   |
| <b>Indicateur de moyen</b> | Avancement sur les différents projets | 1 étude territoire AB réalisée<br>Rencontre avec les acteurs économiques locaux : 1 / 3 ans |

|                               |   |   |
|-------------------------------|---|---|
|                               | Rencontre avec les acteurs économiques locaux   | Rencontre pour le développement de la démarche Terres de Sources : 1 / 3 ans  |
| <b>Indicateur de résultat</b> | <p>Développement de filières locales</p> <p>Approvisionnement de resto co en BNI local ou cultures sous cahier des charges</p> <p>Surface en miscanthus approvisionnant les collectivités locales</p> | <p>1 filière émergente labellisée ou à BNI</p> <p>1 stratégie de développement de l'AB sur le territoire</p> <p>1 cahier des charges sur les pratiques culturelles pour l'approvisionnement des resto co locales</p> <p>10 ha en filières TTCR / miscanthus</p> |



Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture, Orléans Métropole

Niveau de priorité : 2

Constat et objectifs

Le bassin versant Dhuy Loiret connaît un contexte où les restrictions d'usage de l'eau sont déjà d'actualité et où le niveau des nappes pourrait connaître une tendance à la baisse. Les prélèvements en eaux souterraines pour l'agriculture en 2018 représentaient 44% de l'ensemble des prélèvements et l'alimentation en eau potable, 51%.

- Dans un soucis d'accompagnement de l'agriculture au changement climatique, il s'agit de limiter les prélèvements dans la nappe de la craie de la Beauce.

Descriptif

Des ressources alternatives sont à envisager par la récupération et le stockage des eaux de pluie en productions végétales de plein champs et hors sols et des espaces publics grâce à un accompagnement technique et financier des porteurs de projets potentiels, identifiés notamment grâce aux partenaires.

La réduction des usages de l'eau en irrigation agricole peut aussi passer par l'optimisation des usages (non financée par l'Agence de l'eau) : acquisition de références, déploiements d'outils d'aide à la décision pour le déclenchement de l'irrigation et les volumes apportés. (ex : sonde capacitive pour l'état hydrique du sol)

Les possibilités que pourraient offrir la réutilisation des eaux usées en production agricole nécessitent un suivi de l'évolution de la réglementation qui constitue aujourd'hui un frein. Une étude sur la faisabilité de réutilisation des eaux usées traitées est actuellement réalisée par le Conseil Départemental. Les opportunités de développement seront observées suite aux conclusions de l'étude.

Années de mise en œuvre

|  |   |   |   |   |
|--|---|---|---|---|
|  | 3 | 4 | 5 | 6 |
|--|---|---|---|---|

Partenaires potentiels

DDT, Communauté de Communes des Loges, Conseil Départemental, COVETA, CDHRC, CVETMO



Financier :

Agence de l'eau Loire Bretagne  
Chambre d'agriculture

Investissements par des APP (ex : AAP Réutilisation des eaux pour 2023 par l'AELB), PCAE par la région et le Conseil Départemental

Facteur favorable à la réalisation

- Expérience éprouvée localement (ex : parc floral, PTGE Puiseaux-Vernisson)

Contrainte à la réalisation

- Coût des investissements

Suivi

Indicateur de moyen

Nombre d'actions de sensibilisation  
Suivi des opportunités de REUT

1 action de sensibilisation /an

Indicateur de résultat

Nombre de stockage d'eaux  
pluviales installées

Connaissance des dispositifs de  
stockages des eaux pluviales  
Nombre de stockages eaux pluviales  
installées : à définir selon l'état  
initial





## D.2 Développer des infrastructures de traitement des rejets agricoles

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture, CDHRC, CVETMO

Niveau de priorité : 2

### Constat et objectifs

Les terres exploitées en grandes cultures sont pour beaucoup drainées. Les réseaux de drainage accélèrent l'évacuation de l'eau ( et les polluants) hors des parcelles vers les fossés et les cours d'eau. Aussi, certaines installations de productions végétales hors-sol (productions sous serres, sous abris plastiques et en pépinières hors-sol) utilisent des solutions nutritives dont l'excédent est rejeté au milieu.

- Gérer les rejets concentrés en polluants pour en limiter l'impact sur la ressource.

### Descriptif

Identifier les rejets directs de drainage et de solutions nutritives non recyclées vers les masses d'eau superficielles, en associant les exploitants concernés en vue d'identifier des opportunités de maîtrise des rejets. Suite à quoi :

- Accompagner les projets de zones tampon humide artificielles en aval de bassins versants drainés en grandes cultures (abattement des concentration en pesticides par biodégradation), selon les opportunités et la disponibilité foncière
- Accompagner les projets de désinfection des eaux de drainage des productions végétales hors-sols, associée à l'utilisation de l'eau de pluie (rayonnement ultraviolet, ozonation, filtration lente, traitement chimique homogénéisé, thermo-désinfection...) en vue de son recyclage.

Années de mise en œuvre

|  |   |   |   |   |
|--|---|---|---|---|
|  | 3 | 4 | 5 | 6 |
|--|---|---|---|---|

Partenaires potentiels : COVETA, CDHRC, CVETMO



Financier :

Agence de l'eau Loire Bretagne  
Chambre d'agriculture

*Suivi des AAP de l'AELB pour accompagner la concrétisation de projets opérationnels (ex : AAP Réduction des rejets en productions végétales hors sol 2020-2021) ou plan de relance.*

Facteur favorable à la réalisation

- Appui financier de l'AELB

Contrainte à la réalisation

- Coût des investissements
- Emprise foncière

Suivi

Indicateur de moyen

Nombre d'action de sensibilisation sur les infrastructures de traitement des rejets agricoles  
Suivi des opportunités de création de ZHTA avec le SMBL

1 action de sensibilisation /an

Indicateur de résultat

Nombre de ZHTA créé  
Installation de désinfection des eaux de production HS

Recensement des dispositifs de désinfection des eaux sur le territoire : 100%  
1 ZHTA créée  
Dispositifs de désinfection des eaux installées : 1

## **ANNEXE 5**

# **FICHES DU PROGRAMME D' ACTIONS « MILIEUX AQUATIQUES » 2024-2028**



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

Codification action

T1\_ETTV\_01

Code masse  
d'eau FRGR 0299

### FICHE ACTION

#### Étude et travaux hydromorphologiques sur le Loiret amont (Parc floral)

|                                |              |    |  |
|--------------------------------|--------------|----|--|
| SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 | Chapitre     | 1  | Repenser les aménagements des cours d'eau                      |
|                                | Orientations | 1C | Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau |
|                                |              | 1H | Améliorer la connaissance                                      |

|                      |                    |   |
|----------------------|--------------------|---|
| SAGE Val Dhuy-Loiret | Enjeux spécifiques | Préservation des milieux aquatiques                         |
|                      | Orientations       | Préserver les milieux aquatiques                            |
|                      |                    | Utiliser des techniques douces d'entretien et d'aménagement |

|             |  |
|-------------|--|
| Cours d'eau | Le Loiret (de la source du Bouillon jusqu'à la grille du Parc floral)<br>Tronçon situé intégralement dans le Parc floral sur un linéaire d'environ 300 m |
| Communes    | Orléans  |

|                    |      |
|--------------------|------|
| Maîtrise d'ouvrage | SMBL |
|--------------------|------|

#### Descriptif de l'opération

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Contexte et problématique | <p>Les Assises du Loiret, initiées en 2016 pour définir une vision partagée du Loiret à 20 ans, se sont conclues le 13 mai 2022 par la Convention des Assises de la rivière Loiret qui a rassemblé l'ensemble des acteurs concernés (élu, usagers et services de l'État).</p> <p>Deux décisions ont été adoptées collectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* le choix de se concentrer sur le tronçon amont du Loiret (Parc floral) avec en particulier la renaturation des berges sur le domaine public ;</li><li>* la décision d'initier une démarche d'expérimentation, avec l'objectif d'avancer sur une restructuration paysagère et écologique susceptible d'apporter des gains significatifs en terme de biodiversité et de fonctionnement hydraulique, tout en intégrant une multitude de contraintes et d'incertitudes (alimentation du Loiret par les résurgences, continuités sur la rivière, maîtrise du risque d'inondation, etc.).</li></ul> |
|---------------------------|---|

|              |  |
|--------------|--|
| Enjeu global | Amélioration de la qualité des eaux du Loiret par la restauration hydromorphologique et l'amélioration des écoulements |
|--------------|--|

|             |  |
|-------------|--|
| Objectif(s) | Restaurer la qualité écologique du Loiret, notamment des berges, par des actions favorisant le développement de la biodiversité de façon pérenne |
|             | Valoriser la fonction paysagère du Loiret  |
|             | Protéger les biens et les personnes  |
|             | Préserver les multiples usages de loisirs  |

|                        |  |
|------------------------|--|
| Descriptif des actions | <p>Compte-tenu des contraintes et des incertitudes liées au fonctionnement particulier du Loiret, une étude complémentaire et de conception au stade PRO doit être réalisée avant d'envisager les travaux de restauration hydromorphologique.</p> <p>L'état des lieux du SAGE Val Dhuy Loiret précise qu'« il est difficile de dénombrer l'ensemble des sources du Loiret dans la mesure où elles peuvent apparaître dans le lit même de la rivière d'une part, et que le système karstique ne garantit pas leur pérennité d'autre part. [ ] Il est donc recommandé d'appréhender le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique dans une logique d'ensemble ».</p> <p>L'étude complémentaire doit donc viser à améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique et hydrogéologique du Loiret, au niveau de l'amont.</p> <p>Les travaux proposés correspondant au scénario retenu avaient pour objectif de resserrer le lit mineur et correspondaient :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* à la suppression de la grille en sortie de parc, cette action est en cours de réalisation ;</li><li>* au retrait de l'ensemble des berges artificielles en mauvais état du site ainsi que du géotextile plastique ;</li><li>* à la reprise des berges par terrassement en pente douce et végétalisation avec ensemencement et plantation d'hélophyte sur géotextile coco avec resserrement du lit sur une larguer d'environ 15 m. Au niveau du Bouillon, le scénario précisait que le lit ne serait pas resserré, et que les berges resteraient donc assez pentues avec des enrochements libres qui pourraient être installés en pied de berge pour les maintenir. Ce scénario prévoit ainsi environ 720 ml de reprise de berges pour une superficie d'environ 2 000 m<sup>2</sup>. Le linéaire d'enrochements libres autour de la résurgence du Bouillon correspond à environ 50 m de linéaire.</li><li>* le respect d'une bande minimum de 2 mètres de large depuis la berge où la tonte serait proscrite, l'entretien serait sélectif et manuel et le bois mort serait conservé in-situ.</li></ul> <p>Le dossier au stade Pro correspond à un des éléments de mission de maîtrise et a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* de préciser par des plans et des coupes les différents aménagements prévus, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de mise en œuvre, incluant des relevés topographiques du secteur concerné ;</li><li>* de déterminer l'implantation des aménagements ;</li><li>* d'établir un coût prévisionnel des travaux ;</li><li>* de déterminer le délai global de réalisation des travaux.</li></ul> <p>Afin de pouvoir évaluer l'impact des travaux sur les milieux, il conviendra d'établir un état initial du site avant travaux au travers de la réalisation d'un I2M2, d'un IBD, d'un IPR.</p> |
|------------------------|--|



**CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES  
BASSIN VERSANT DHUY LOIRET**

Codification action

T1\_ETTV\_01

Code masse d'eau FRGR 0299

**Nature des actions**

| Thématiques                              | Nature des actions  | Quantité                              | Coûts (en euros) |               |                |
|--|---|---------------------------------------|------------------|---------------|----------------|
|  |   |                                       | Coût unitaire HT | Coût total HT | Coûts TTC      |
| Étudier et évaluer                       | Étude complémentaire  | 1                                     | 25 000           | 25 000        | 30 000         |
|  | Dossier au stade PRO  | 1                                     | 10 000           | 10 000        | 12 000         |
|  | Dossier loi sur l'eau   | 1                                     | 8 000            | 8 000         | 9 600          |
|  | Relevé état initial (I2M2, IBD, IPR)                          | 1                                     | 2 600            | 2 600         | 3 120          |
| Restaurer les cours d'eau et les annexes | Travaux hydromorphologiques sur le Loiret amont (parc floral) | 720 m de berges<br>50 m d'enrochement | 275              | 166 667       | 200 000        |
| <b>Total</b>                             |   |                                       |                  |               | <b>254 720</b> |

**Montage financier**

| Type d'actions | Intitulé action  | Coûts prévisionnels TTC | Part AELB (%) | Part Région FEDER (%) | Part Département (%) | Autofinancement (%) |
|----------------|--|-------------------------|---------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Étude          | Étude complémentaire   | 30 000 €                | 50            | 0                     | 0                    | 50                  |
|                | Dossier au stade PRO   | 12 000 €                | 50            | 0                     | 0                    | 50                  |
|                | Dossier loi sur l'eau  | 9 600 €                 | 50            | 0                     | 0                    | 50                  |
|                | Relevé état initial  | 3 120 €                 | 50            | 0                     | 20                   | 30                  |
| Travaux        | Travaux hydromorphologiques sur le Loiret amont (parc floral)<br>Coût moyen du scénario retenu selon rapport Burgeap de février 2019 | 200 000 €               | 50            | 20                    | 0                    | 30                  |

| Type d'actions | Intitulé action  | Coûts prévisionnels € TTC |           |             |                  |                 |
|----------------|--|---------------------------|-----------|-------------|------------------|-----------------|
|                |  | Coût actions              | Part AELB | Part Région | Part Département | Autofinancement |
| Étude          | Étude complémentaire   | 30 000 €                  | 15 000    | 0           | 0                | 15 000          |
|                | Dossier au stade PRO   | 12 000 €                  | 6 000     | 0           | 0                | 6 000           |
|                | Dossier loi sur l'eau  | 9 600 €                   | 4 800     | 0           | 0                | 4 800           |
|                | Relevé état initial  | 3 120 €                   | 1 560     | 0           | 624              | 936             |
| Travaux        | Travaux hydromorphologiques sur le Loiret amont (parc floral)<br>Coût moyen du scénario retenu selon rapport Burgeap de février 2019 | 200 000 €                 | 100 000   | 40 000      | 0                | 60 000          |

**Programmation**

| Type d'actions | Intitulé action   | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|---|---------|---------|---------|---------|---------|
| Étude          | Étude complémentaire  |         |         |         |         |         |
|                | Dossiers au stade PRO + loi sur l'eau + état initial          |         |         |         |         |         |
| Travaux        | Travaux hydromorphologiques sur le Loiret amont (parc floral) |         |         |         |         |         |

**Localisation, schémas de principe et illustrations**

Zone urbaine :  
Absence de végétation ou  
végétation ornementale de jardin

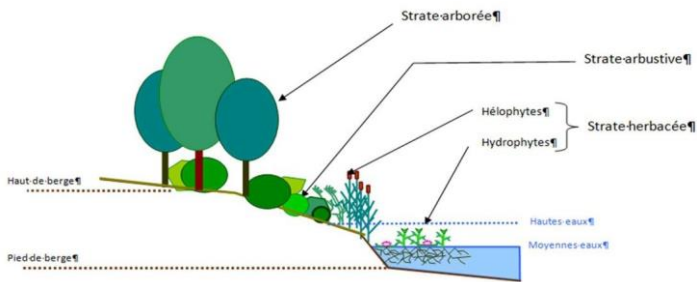
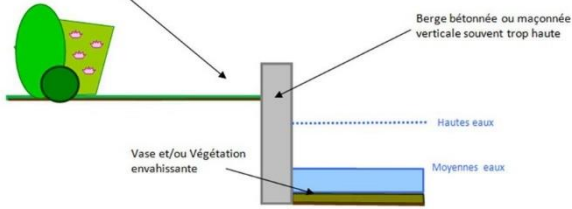


Illustration des travaux programmés dans le scénario retenu (source : Burgeap)

Suppression de protections de berges non adaptées et reprise de berges  
Source : <https://smavas.fr>



**Actuel**



**Projet de reprise des berges**

Illustration du projet de reprise de berges sur le Loiret amont (parc floral) (source : Burgeap)



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

Codification action

T1\_ETTV\_04

Code masse  
d'eau FRGR 0299

### FICHE ACTION

#### Restauration de la continuité au Moulin de Saint-Santin

|                                |              |         |   |
|--------------------------------|--------------|---------|---|
| SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 | Chapitre     | 1       | Repenser les aménagements des cours d'eau                           |
|                                | Orientations | 1D      | Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau                 |
|                                | Code PDM     | MIA0304 | Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité |

|                      |                    |   |  |
|----------------------|--------------------|---|--|
| SAGE Val Dhuy-Loiret | Enjeux spécifiques | Préservation des milieux aquatiques                         |  |
|                      | Orientations       | Préserver les milieux aquatiques                            |  |
|                      |                    | Utiliser des techniques douces d'entretien et d'aménagement |  |

|             |                    |
|-------------|--------------------|
| Cours d'eau | Loiret             |
| Communes    | St-Pryvé-St-Mesmin |

|                    |   |
|--------------------|---|
| Maîtrise d'ouvrage | SMBL en partenariat avec l'Établissement Public Loire (EPL) |
|--------------------|---|

#### Descriptif de l'opération

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Contexte et problématique | <p>Sur le territoire, aucun cours d'eau n'est classé en liste 1 et 2, sauf la partie domaniale du Loiret, à l'aval du bassin de St-Santin, mais qui ne comporte aucun ouvrage transversal.</p> <p>L'aval du bassin de St-Santin (dernier bassin du domaine privé avant le Loiret public) regroupe 5 moulins équipés au total de 3 vannes de roue, un déversoir de surface et de 8 vannes de décharge. Un de ces moulins, le moulin de St-Santin est recensé au répertoire des ouvrages faisant obstacle à l'écoulement (ROE).</p> <p>Le Loiret est situé dans la zone d'action prioritaire (ZAP) du plan d'actions anguille. Bien qu'il n'y ait pas d'ouvrages prioritaires au titre du plan national d'actions anguille, les ouvrages présents sur le réseau hydrographique peuvent perturber la circulation des poissons et notamment celle de l'anguille.</p> <p>L'EPL porte actuellement une étude sur le suivi anguille dont l'objet est d'évaluer la franchissabilité par cette espèce de l'ensemble des ouvrages transversaux situés sur le Loiret et d'identifier les points noirs bloquant. Les résultats de cette étude sont attendus pour 2023.</p> <p>Le moulin de St-Santin a déjà été identifié comme étant bloquant pour la continuité écologique.</p> |
|---------------------------|---|

|              |  |
|--------------|--|
| Enjeu global | Réduire l'impact des obstacles à la libre circulation des espèces et du transit sédimentaire |
|--------------|--|

|             |   |
|-------------|---|
| Objectif(s) | Dresser un état des lieux des incidences des ouvrages sur le cours d'eau                                |
|             | Adapter au mieux des prescriptions techniques à mettre en œuvre   |
|             | Proposer différentes solutions possibles adaptées aux enjeux écologiques et aux contraintes identifiées |
|             | Retenir le scénario optimum de restauration permettant un fonctionnement satisfaisant du cours d'eau    |

|                        |  |
|------------------------|--|
| Descriptif des actions | <p>L'étude de faisabilité sera composée de plusieurs phases :</p> <p>* la phase 1 avec :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la réalisation d'un diagnostic en s'appuyant sur la connaissance générale des ouvrages (données administratives et réglementaires, caractéristiques géométriques, état, usages, gestion, etc.), la connaissance environnementale des ouvrages (données sur l'hydrologie, caractérisation du fonctionnement hydraulique du site, contexte biologique et hydromorphologique du tronçon concerné) et celle des impacts sur le fonctionnement écologique du cours d'eau (incidences sur la circulation des espèces piscicoles, sur les processus hydromorphologiques, sur la qualité physico-chimique de l'eau, etc.).</li><li>- l'identification des enjeux en prenant en compte les données environnementales (zonages réglementaires, espèces protégées et patrimoniales, etc.), l'identification des usages indirects des ouvrages et des contraintes éventuelles et les données administratives et foncières.</li><li>- la proposition d'une stratégie envisagée consistant à présenter les orientations possible et à échanger avec les différents partenaires sur le « champ du possible » pour rétablir la continuité écologique.</li></ul> <p>* la phase 2 avec l'esquisse des solutions techniques possibles adaptées aux enjeux écologiques et aux contraintes identifiées, qui seront présentées sous la forme de croquis, du schéma permettant de comprendre et d'illustrer le projet.</p> <p>* la phase 3 consistant à l'étude avant-projet (AVP) de la solution technique retenue à l'issue de l'étude préalable. Cette phase définira en détail l'ensemble des caractéristiques et les modalités de réalisation, en intégrant une définition précise de l'implantation des aménagements ou travaux prévus accompagnée d'une enveloppe financière.</p> |
|------------------------|--|



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

**Codification action**

T1\_ETTV\_04

Code masse  
d'eau

FRGR 0299

### Nature des actions

| Thématiques                       | Nature des actions   | Quantité | Coûts (en euros) |                |                |
|-----------------------------------|--|----------|------------------|----------------|----------------|
|                                   |  |          | Coût unitaire HT | Coût total HT  | Coûts TTC      |
| Rétablir la continuité écologique | Étude de faisabilité d'aménagement d'ouvrages transversaux             | 1        | 8 000            | <b>8 000</b>   | <b>9 600</b>   |
|                                   | Réalisation des aménagements selon le scénario retenu (coût indicatif) | 1        | 120 000          | <b>120 000</b> | <b>144 000</b> |
|                                   |  |          |                  | <b>Total</b>   | <b>153 600</b> |

### Montage financier

| Type d'actions | Intitulé action  | Coûts prévisionnels TTC | Part AELB (%) | Part Région FEDER (%) | Part Département (%) | Autofinancement (%) |
|----------------|--|-------------------------|---------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Étude          | Étude de faisabilité d'aménagement d'ouvrages transversaux             | 9 600 €                 | 50            | 0                     | 20                   | 30                  |
| Travaux        | Réalisation des aménagements selon le scénario retenu (coût indicatif) | 144 000 €               | 50            | 0                     | 10                   | 40                  |

| Type d'actions | Intitulé action  | Coûts prévisionnels € TTC |           |                   |                  |                 |
|----------------|--|---------------------------|-----------|-------------------|------------------|-----------------|
|                |  | Coût actions              | Part AELB | Part Région FEDER | Part Département | Autofinancement |
| Étude          | Étude de faisabilité d'aménagement d'ouvrages transversaux             | 9 600 €                   | 4 800     | 0                 | 1 920            | 2 880           |
| Travaux        | Réalisation des aménagements selon le scénario retenu (coût indicatif) | 144 000 €                 | 72 000    | 0                 | 14 400           | 57 600          |

### Programmation

| Type d'actions | Intitulé action  | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Étude          | Étude de faisabilité d'aménagement d'ouvrages transversaux             |         |         |         |         |         |
| Travaux        | Réalisation des aménagements selon le scénario retenu (coût indicatif) |         |         |         |         |         |



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

Codification action

T1\_TRAV\_02

Code masse  
d'eau FRGR1140

### FICHE ACTION TRAVAUX

#### Reméandrage du lit mineur et reconnexion d'une zone humide sur le Bief St-Germain

|                                |              |         |   |
|--------------------------------|--------------|---------|---|
| SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 | Chapitre     | 1       | Repenser les aménagements des cours d'eau                         |
|                                | Orientations | 1C      | Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau    |
|                                | Code PDM     | MIA0202 | Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau |

|                      |                    |   |
|----------------------|--------------------|---|
| SAGE Val Dhuy-Loiret | Enjeux spécifiques | Préservation des milieux aquatiques   |
|                      | Orientations       | Préserver les milieux aquatiques<br>Utiliser des techniques douces d'entretien et d'aménagement |

|             |                 |
|-------------|-----------------|
| Cours d'eau | Bief-St-Germain |
| Communes    | Vienne-en-Val   |

|                    |      |
|--------------------|------|
| Maîtrise d'ouvrage | SMBL |
|--------------------|------|

#### Descriptif de l'opération

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Contexte et problématique | <p>Initialement, des travaux d'enlèvement d'un passage busé situé au niveau de la confluence entre le Bief-St-Germain et la Dhuy étaient programmés lors du précédent contrat territorial. Ce secteur étant situé en milieux boisés et humides, avec notamment la présence de deux mares, la réalisation de ces travaux a été estimée techniquement difficile. Une alternative a donc été proposée consistant à créer « un nouveau lit rectiligne en bordure de bois ». Ces travaux ont été réalisés en 2021.</p> <p>Ce nouveau tracé rectiligne, associé à une pente trop marquée à l'aval, a favorisé l'accélération des écoulements se traduisant par la disparition complète du substrat et a occasionné un effondrement de terrain sur plusieurs mètres, au niveau de la confluence avec la Dhuy. Les travaux réalisés ont également occasionné la déconnexion entre la zone humide et le Bief-St-Germain.</p> |
|---------------------------|---|

|              |  |
|--------------|--|
| Enjeu global | Restauration/maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau |
|--------------|--|

|             |   |
|-------------|---|
| Objectif(s) | Restaurer la dynamique naturelle d'un cours d'eau   |
|             | Réduire l'arrivée et/ou l'intensité de l'onde de crue   |
|             | Restaurer les habitats pour la faune aquatique et piscicole et favoriser la diversité des espèces |
|             | Maintenir et/ou restaurer les paysages  |

|                    |   |
|--------------------|---|
| Gain sur le milieu | Restauration des capacités de débordement |
|                    | Restauration des échanges nappe-rivière   |
|                    | Amélioration de la diversité des habitats |
|                    | Restauration des capacités auto-épuration |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Descriptif des travaux    | <p>Deux opérations sont prévues :</p> <p><b>Le reméandrage :</b><br/>Au préalable, il convient de réaliser un relevé topographique afin de déterminer la section et la pente correspondant à un gabarit de cours d'eau naturel (passage d'une crue annuelle sans débordement).<br/>Les travaux consisteront ensuite à retracer le lit mineur méandriforme du cours d'eau à l'aide d'une pelle mécanique (élargissement ou rétrécissement du lit mineur, excavation des sédiments fins et/ou des matières organiques accumulés).<br/>Ces travaux s'accompagneront de la mise en place de seuil-bouchons étanches à chaque intersection entre le chenal rectifié existant et le lit méandriforme à réaliser et de la création d'un matelas alluvial par l'apport d'une granulométrie de différents diamètres et adaptée au gabarit du cours d'eau ainsi que d'une reprise des berges.<br/>Une plantation d'espèces arbustives et/ou arborées adaptées aux milieux aquatiques (type saule, aulne, etc.) avec le label « végétal local » sera réalisée. Le suivi de la reprise des plants sera assuré par le SMBL.</p> <p><b>La reconnexion avec la zone humide :</b><br/>Au-delà d'un débit déterminé (crue annuelle), les eaux seront dirigées vers la zone humide via un point bas aménagé dans la nouvelle berge. Cet aménagement sera implanté, en rive droite du cours d'eau, au niveau du coude correspondant au début du nouveau lit tracé en 2021. Ce point bas sera constitué de blocs de 200/300 mm liés et appareillés.</p> |
| Précautions particulières | Réaliser le nouveau tracé hors d'eau et établir la connexion ensuite, puis installer le bouchon sur l'ancien tracé.   |





## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

**Codification action**

T1\_TRAV\_02

Code masse d'eau : FRGR1140

### Nature des travaux

| Thématiques                          | Nature des travaux                                     | Quantité | Coûts (en euros) |               |               |              |
|--------------------------------------|--|----------|------------------|---------------|---------------|--------------|
|                                      |  |          | Coût unitaire HT | Coût total HT | Coûts TTC     |              |
| Restaurer les cours d'eau et annexes | Relevé topographique                                   | 1        | 4 000            | <b>4 000</b>  | <b>4 800</b>  |              |
|                                      | Installation de chantier                               | 1        | 1 250            | <b>1 250</b>  | <b>1 500</b>  |              |
|                                      | Reméandrage  | 200 ml   | 150              | <b>30 000</b> | <b>36 000</b> |              |
|                                      | Plantation de ripisylve                                | 400 ml   | 6                | <b>2 400</b>  | <b>2 880</b>  |              |
|                                      | Suivi de la reprise des plants                         |          |                  | SMBL          |               |              |
|                                      | Création d'une zone de reconnexion avec la zone humide |          | 1                | 8 000         | <b>8 000</b>  | <b>9 600</b> |
| <b>Total</b>                         |  |          |                  |               | <b>54 780</b> |              |

### Montage financier

| Type d'actions | Intitulé action  | Coûts prévisionnels TTC | Part AELB (%) | Part Région (%) | Part Département (%) | Autofinancement (%) |
|----------------|--|-------------------------|---------------|-----------------|----------------------|---------------------|
| Travaux        | Relevé topographique                                   | 4 800 €                 | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
|                | Installation de chantier                               | 1 500 €                 | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
|                | Remise en fond de talweg et reméandrage                | 36 000 €                | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
|                | Plantation de ripisylve                                | 2 880 €                 | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
|                | Création d'une zone de reconnexion avec la zone humide | 9 600 €                 | 50            | 20              | 10                   | 20                  |

| Type d'actions | Intitulé action  | Coûts prévisionnels € TTC |           |             |                  |                 |
|----------------|--|---------------------------|-----------|-------------|------------------|-----------------|
|                |  | Coût actions              | Part AELB | Part Région | Part Département | Autofinancement |
| Travaux        | Relevé topographique                                   | 4 800 €                   | 2 400     | 960         | 480              | 960             |
|                | Installation de chantier                               | 1 500 €                   | 750       | 300         | 150              | 300             |
|                | Remise en fond de talweg et reméandrage                | 36 000 €                  | 18 000    | 7 200       | 3 600            | 7 200           |
|                | Plantation de ripisylve                                | 2 880 €                   | 1 440     | 576         | 288              | 576             |
|                | Création d'une zone de reconnexion avec la zone humide | 9 600 €                   | 4 800     | 1 920       | 960              | 1 920           |

### Programmation

| Type d'actions | Intitulé action                                    | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Travaux        | Remise en fond de talweg et reméandrage            |         |         |         |         |         |
|                | Actions d'accompagnement (plantation de ripisylve) |         |         |         |         |         |

### Conditions d'exécution :

Travaux à réaliser en période de basses eaux (fin de l'été - automne)

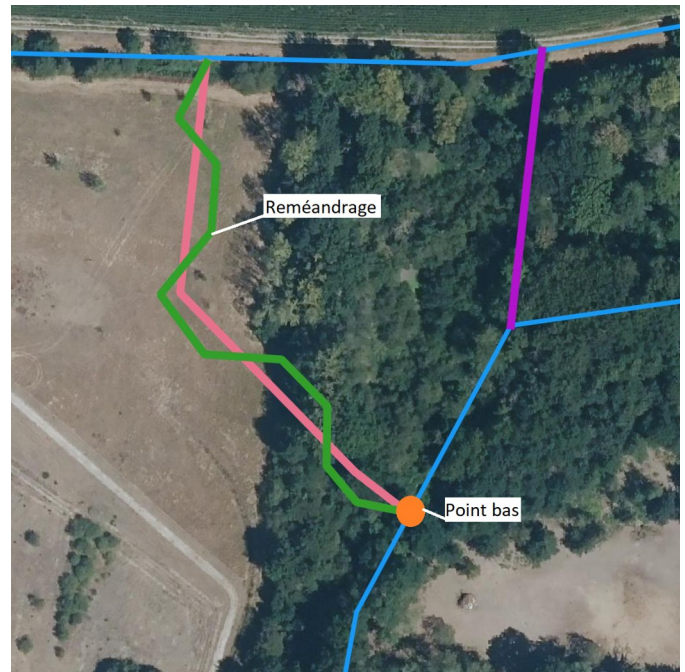
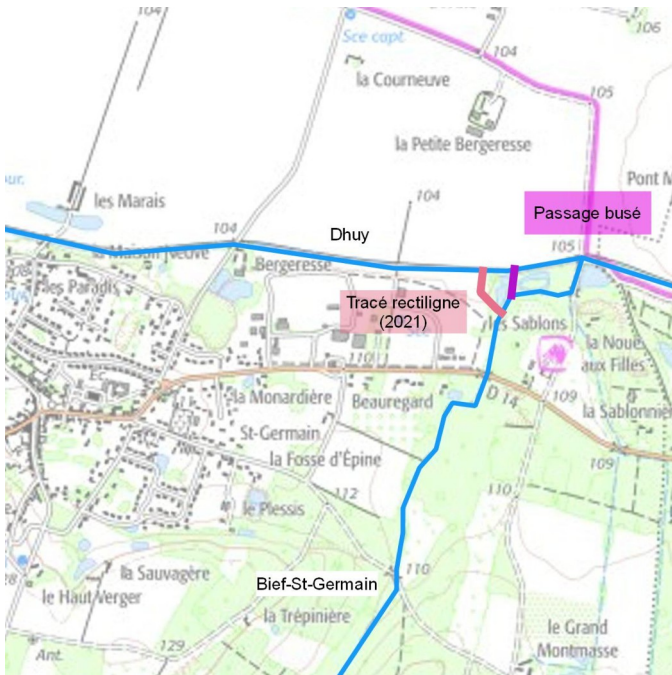
### Eléments administratifs :

Déclaration d'Intérêt Général (DIG)  
Dossier loi sur l'eau

### Indicateurs d'évaluation :

| Taux de réalisation   | Indicateurs d'évaluation des actions :   |
|---|--|
| % d'actions réalisés ponctuellement,<br>% de longueur de linéaire réalisé / linéaire prévu,<br>% de financement engagé / financement prévu. | Suivi photographique du site et du cours d'eau : évolution du paysage et du lit nouvellement recréé<br>Suivi de l'évolution des aménagements et du lit mineur : relevé de faciès et profil en long, reprise des plants<br>Suivi de l'évolution des berges et des érosions latérales<br>Suivi de l'hydrologie : évolution du fonctionnement hydrologique<br>Suivi biologique : évolution des peuplements (IPR, I2M2, IBD) avant/après travaux |

**Plan de localisation**



Tracé actuel (en rose) reméandrage programmé (en vert) (schéma de principe)

**Illustrations (crédit photo : Géonati)**



Effondrement de terrain à l'aval du nouveau tracé rectiligne

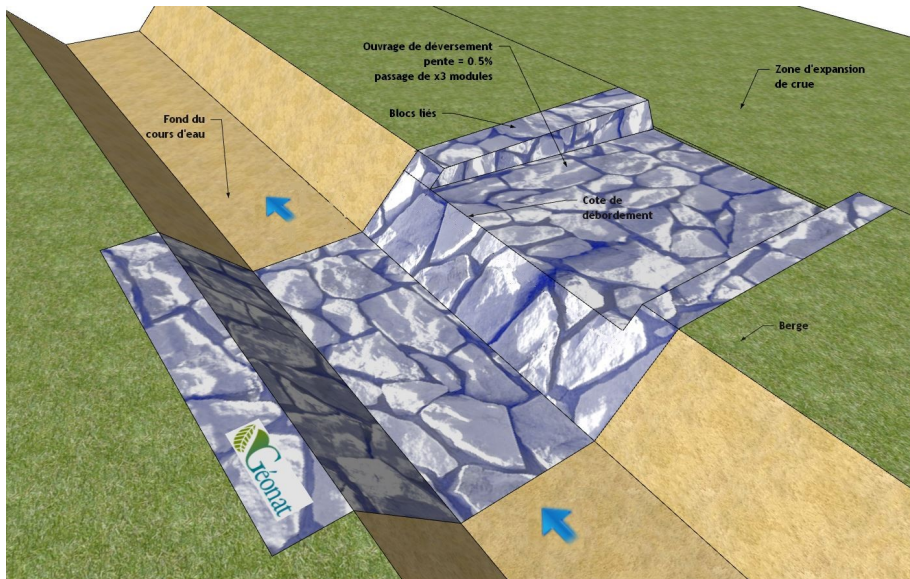


Vue de l'emplacement du futur ouvrage de déversement latéral



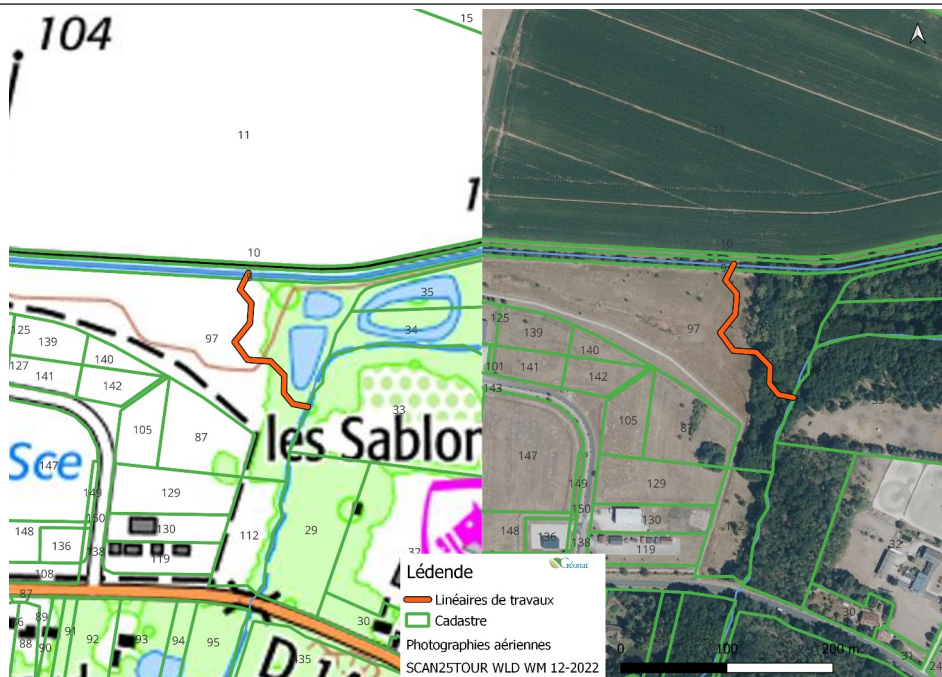
Vue du tracé rectiligne

**Schéma de principe**



point de déversement latéral

**Localisation des actions**



Schémas de principe

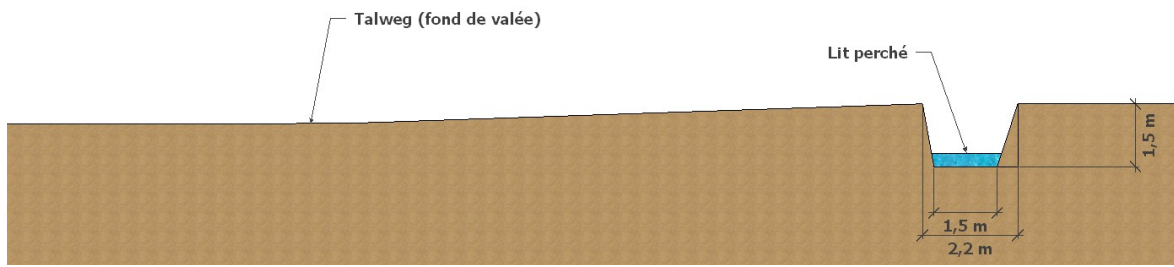


Schéma avant travaux

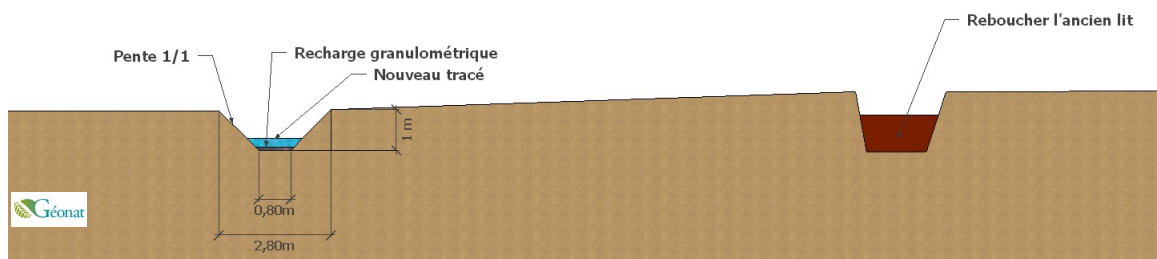


Schéma après travaux

Schémas de principe

Schéma avant travaux

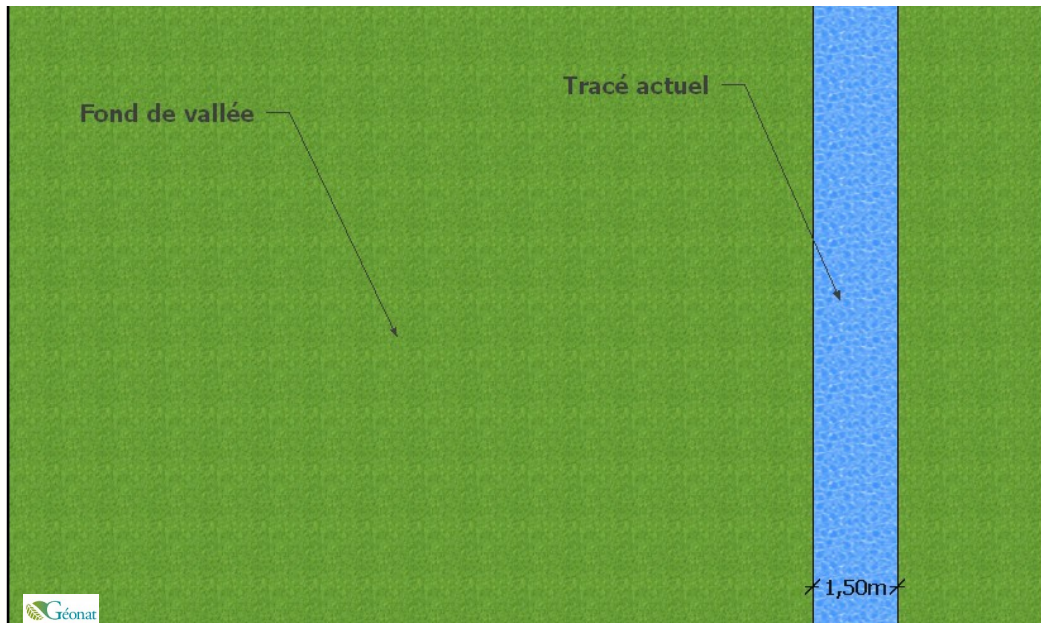
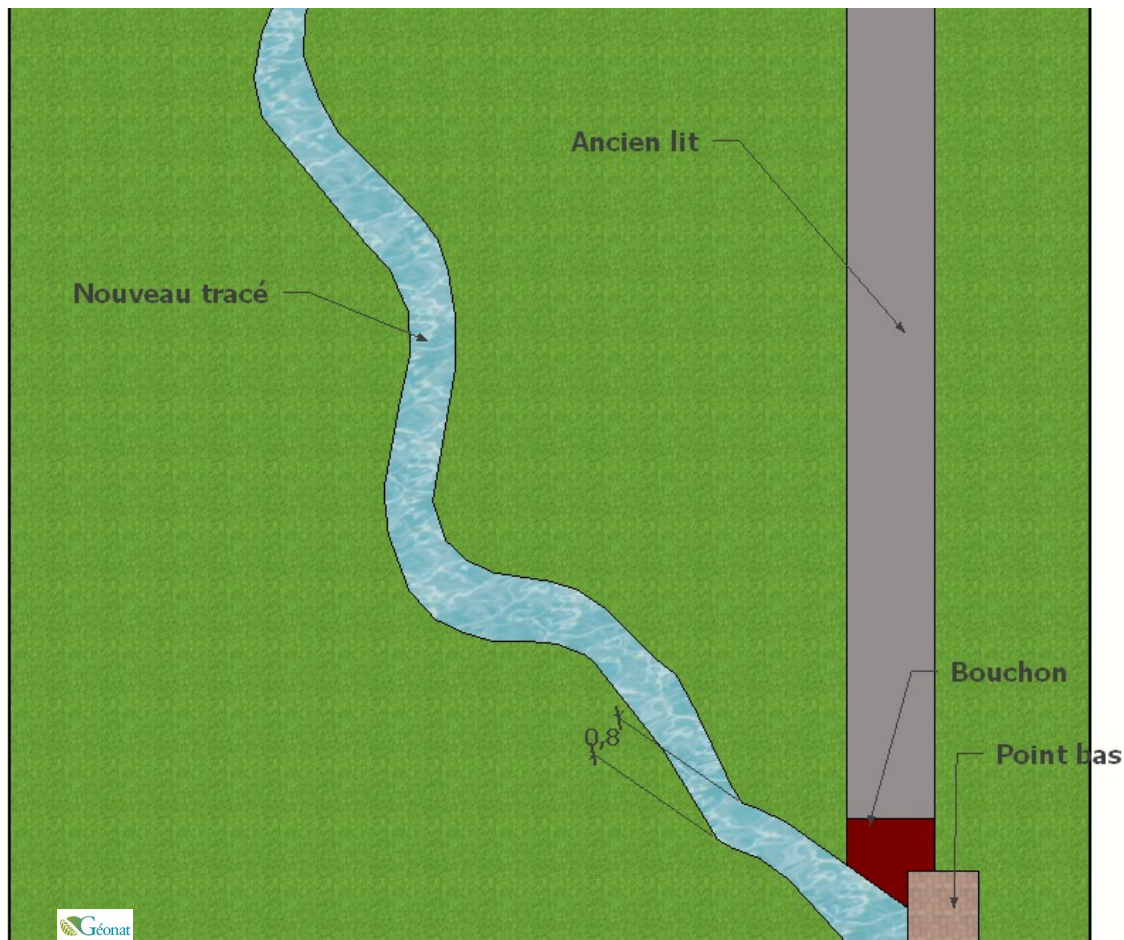


Schéma après travaux





## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

Codification action

T1\_TRAV\_03

Code masse  
d'eau

FRGR1140

### FICHE ACTION TRAVAUX

#### Renaturation du Mothois

|                                |              |         |   |
|--------------------------------|--------------|---------|---|
| SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 | Chapitre     | 1       | Repenser les aménagements des cours d'eau                         |
|                                | Orientations | 1C      | Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau    |
|                                | Code PDM     | MIA0202 | Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau |

|                      |                    |   |
|----------------------|--------------------|---|
| SAGE Val Dhuy-Loiret | Enjeux spécifiques | Préservation des milieux aquatiques                         |
|                      | Orientations       | Préserver les milieux aquatiques                            |
|                      |                    | Utiliser des techniques douces d'entretien et d'aménagement |

|             |                  |
|-------------|------------------|
| Cours d'eau | Le Mothois       |
| Communes    | Neuvy-en-Sullias |

|                    |      |
|--------------------|------|
| Maîtrise d'ouvrage | SMBL |
|--------------------|------|

#### Descriptif de l'opération

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Contexte et problématique | <p>Le Mothois est un affluent de la Dhuy, en rive gauche, situé à l'amont du bassin versant. La prospection devait concerner le tronçon le plus à l'aval, représentant un linéaire de 2 839 m, soit plus de la moitié du linéaire total. Néanmoins, l'amont de ce tronçon, traversant la propriété du château de la Brosse, ainsi que la partie médiane du tronçon correspondant à un site d'extraction de granulats, n'ont pas pu être prospectés en raison de l'absence d'autorisation du propriétaire et de l'exploitant. Les prospections ont donc concerné un linéaire de 1 340 m. À l'aval du château de la Brosse, le tronçon traverse une zone agricole. À l'aval du site d'extraction de granulats, le tronçon traverse une zone urbanisée.</p> <p>Entre le château de la Brosse et le site d'exploitation de granulats le tronçon est caractérisé par la réalisation de travaux hydrauliques agricoles (recalibrage, rectification et drainage des parcelles agricoles), une occupation des sols des parcelles riveraines correspondant à des cultures et une ripisylve absente. À l'aval du site d'exploitation de granulats on remarque une ripisylve dense à très dense, des protections de berges non adaptées, de nombreux rejets pluviaux et drains agricoles ainsi que la présence de 5 étangs non connectés au réseau hydrographique et 3 ouvrages de franchissement routier.</p> <p>Ces différents éléments ont comme conséquence une altération du bon fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau se traduisant par une détérioration des habitats aquatiques et semi-aquatiques avec une homogénéisation des faciès d'écoulement (plat lent), des sables comme substrat dominant, une modification des relations nappes/rivières (drainage permanent de la nappe et suppression des zones humides), un blocage de la dynamique latérale du cours d'eau et une absence des fonctions majeures de la ripisylve. À l'aval du site d'exploitation de granulats on remarque également que le manque d'entretien de la ripisylve engendre un développement excessif de la végétation (formation d'embâcles, encombrement du lit, baisse de la luminosité, etc.) et une rupture de la continuité écologique sur les 3 ouvrages de franchissement routier occasionnée par un radier de pont qui est difficilement franchissable aux conditions hydrologiques moyennes.</p> <p>Pour ce tronçon, selon les altérations observées et selon la méthode REH, les compartiments « lit mineur », « berges et ripisylve », « débit » et « continuité » sont classés en mauvais état. Le compartiment « annexes et lit majeur » est classés en très mauvais état.</p> |
|---------------------------|---|

|              |  |
|--------------|--|
| Enjeu global | Restauration/maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau |
|--------------|--|

|             |   |
|-------------|---|
| Objectif(s) | Recréer un lit mineur fonctionnel   |
|             | Restaurer la dynamique naturelle d'un cours d'eau   |
|             | Restaurer les habitats pour la faune aquatique et piscicole et favoriser la diversité des espèces |
|             | Maintenir et/ou restaurer les paysages  |

|                    |  |
|--------------------|--|
| Gain sur le milieu | Restauration de l'état d'équilibre morpho-dynamique du cours d'eau   |
|                    | Restauration des échanges nappe-rivière                              |
|                    | Diversification des écoulements, des habitats et de la biocénose     |
|                    | Amélioration de la qualité de l'eau (oxygène et fonction épuratoire) |



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

**Codification action**

**T1\_TRAV\_03**

**Code masse  
d'eau**

**FRGR1140**

Afin de permettre au cours d'eau de retrouver un équilibre hydromorphologique et lui redonner « un aspect proche de son état d'origine », la renaturation d'un cours d'eau concerne les berges et le lit. La restauration et la renaturation d'un linéaire de cours d'eau nécessitent la mise en œuvre de plusieurs opérations, souvent conjointes.

**\* L'amont du tronçon prospecté : Favoriser un nouveau tracé sinueux du cours d'eau au sein de son lit actuel (Renaturation)**

Les travaux consisteront à :

- modifier les profils en travers et en long du cours d'eau à l'aide d'une pelle mécanique (élargissement ou rétrécissement du lit mineur, excavation des sédiments fins et/ou des matières organiques accumulés). Un relevé topographique sera réalisé au préalable afin de déterminer la section et la pente à réaliser. Le tracé en plan du cours d'eau sera légèrement sinueux et le lit fera l'objet d'opérations de diversification physiques des berges par la création, en certains endroits, de risbermes (banquettes minérales, végétales ou mixtes) occasionnant le rétrécissement du lit et la concentration des écoulements en période d'étiage.

- reconstituer un matelas alluvial afin d'anticiper la recharge naturelle en sédiments qui s'effectuera, à plus ou moins long terme, par le biais de l'érosion latérale et des apports naturels depuis l'amont. Cette reconstitution s'effectuera par l'apport d'une granulométrie variée de différents diamètres et adaptée au gabarit du cours d'eau. Le matelas alluvial reconstitué permettra de rétablir certaines fonctions écologiques essentielles du substrat, et notamment des habitats pour les macroinvertébrés benthiques et des supports de ponte.

- Sur la partie inférieure des berges, il sera procédé à la mise en place d'ensemencements adaptés à des conditions de mise en eau importante ainsi qu'à la plantation de mottes de plantes hélophytes. En partie supérieure, l'implantation de végétaux ligneux s'effectuera, en massif et de manière disséminée, sous la forme de boutures de saules et de jeunes plants à racines nues d'essences indigènes adaptées avec le label « végétal local ».

**\* L'aval du tronçon prospecté : Restauration des berges et du lit mineur**

- des banquettes seront créées par recharge granulométrique recouverte ou pas de terre végétale ou des matériaux issus des merlons de curage encore en place sur les berges. La couverture de terre végétale a pour objectif de favoriser une reprise spontanée de la végétation. Ces banquettes sont implantées en alternance en rive gauche, rive droite, créant ainsi un chenal préférentiel d'étiage (rétrécissement du lit mineur et concentration des écoulements en période d'étiage). Les banquettes pourront être stabilisées à l'aide du bois provenant des arbres abattus sur le site.

- Il est proposé, si possible de supprimer les protections de berges présentes pour restaurer l'espace de mobilité de cours d'eau latérale du cours d'eau et de restaurer les berges par un retalutage :

Cette technique consiste à modifier la pente et la forme de la berge pour obtenir un profil plus doux et régulier avec une valeur d'angle de 3H/2V (2H/1V au maximum). Un profil doux minimise les érosions naturelles, favorise les débordements, réduit l'arrivée de l'onde de crue et favorise la réimplantation d'une ceinture végétale. Plusieurs solutions existent pour végétaliser les berges et qui peuvent se combiner entre elles : enherbement, plantation d'hélophytes, bouturage de saules et plantation de ligneux. Le recours au label « végétal local » sera favorisé. La reprise naturelle de la végétation sera favorisée.

**- Gestion de la ripisylve sur la partie aval du tronçon :**

- la ripisylve fera l'objet d'un entretien et/ou d'une restauration de façon raisonnée (voir fiche action T5\_GEST\_01)

Pour compléter ces travaux, la cellule d'animation « étangs » interviendra auprès des propriétaires d'étangs situés dans le périmètre du cours d'eau.

Descriptif des travaux

Précautions particulières

Un batardage en long préalable à la réfection des berges et batardage en travers tous les 50 m mobile sur la zone de renaturation.

### Nature des travaux

| Thématiques                          | Nature des travaux   | Quantité                     | Coûts (en euros) |               |                |
|--------------------------------------|--|------------------------------|------------------|---------------|----------------|
|                                      |  |                              | Coût unitaire HT | Coût total HT | Coûts TTC      |
| Restaurer les cours d'eau et annexes | Relevé topographique   | 1                            | 4 000            | 4 000         | 4 800          |
|                                      | Installation de chantier   | 1                            | 1 250            | 1 250         | 1 500          |
|                                      | Préparation de chantier  | 490 ml                       | /                | 374           | 374            |
|                                      | Renaturation (maîtrise d'œuvre et travaux)                         | 550 ml                       | 150              | 82 500        | 99 000         |
|                                      | Suppression protection de berges non adaptées et reprise de berges | 100 ml                       | 100              | 10 000        | 12 000         |
|                                      | Implantation de banquettes par recharge granulométrique            | 98 unités                    | 150              | 14 700        | 17 640         |
|                                      | Gestion et entretien de la ripisylve sur le site                   | Voir fiche action T3_GEST_01 |                  |               |                |
|                                      |  |                              |                  | <b>Total</b>  | <b>135 314</b> |

### Montage financier

| Type d'actions                                   | Intitulé action  | Coûts prévisionnels TTC      | Part AELB (%) | Part Région (%) | Part Département (%) | Autofinancement (%) |
|--|--|------------------------------|---------------|-----------------|----------------------|---------------------|
| Travaux  | Relevé topographique   | 4 800 €                      | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
|  | Installation de chantier   | 1 500 €                      | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
|  | Préparation de chantier  | 374 €                        | 50            | 20              | 0                    | 30                  |
|  | Restructuration, renaturation et retalutage de berges              | 99 000 €                     | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
|  | Suppression protection de berges non adaptées et reprise de berges | 12 000 €                     | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
|  | Implantation de banquettes   | 17 640                       | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
| Gestion et entretien de la ripisylve sur le site |  | Voir fiche action T3_GEST_01 |               |                 |                      |                     |

| Type d'actions                                   | Intitulé action  | Coûts prévisionnels € TTC    |           |             |                  |                 |
|--|--|------------------------------|-----------|-------------|------------------|-----------------|
|  |  | Coût actions                 | Part AELB | Part Région | Part Département | Autofinancement |
| Travaux  | Relevé topographique   | 4 800 €                      | 2 400     | 960         | 480              | 960             |
|  | Installation de chantier   | 1 500 €                      | 750       | 300         | 150              | 300             |
|  | Préparation de chantier  | 374 €                        | 187       | 75          | 0                | 112             |
|  | Restructuration, renaturation et retalutage de berges              | 99 000 €                     | 49 500    | 19 800      | 9 900            | 19 800          |
|  | Suppression protection de berges non adaptées et reprise de berges | 12 000 €                     | 6 000     | 2 400       | 1 200            | 2 400           |
|  | Implantation de banquettes   | 17 640 €                     | 8 820     | 3 528       | 1 764            | 3 528           |
| Gestion et entretien de la ripisylve sur le site |  | Voir fiche action T3_GEST_01 |           |             |                  |                 |

### Programmation

| Type d'actions | Intitulé action      | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Travaux        | Ensemble des travaux |         |         |         |         |         |

**Conditions d'exécution :**

Travaux à réaliser en période de basses eaux (fin de l'été - automne)

**Éléments administratifs :**

Déclaration d'Intérêt Général (DIG)  
Dossier loi sur l'eau

**Indicateurs d'évaluation :**

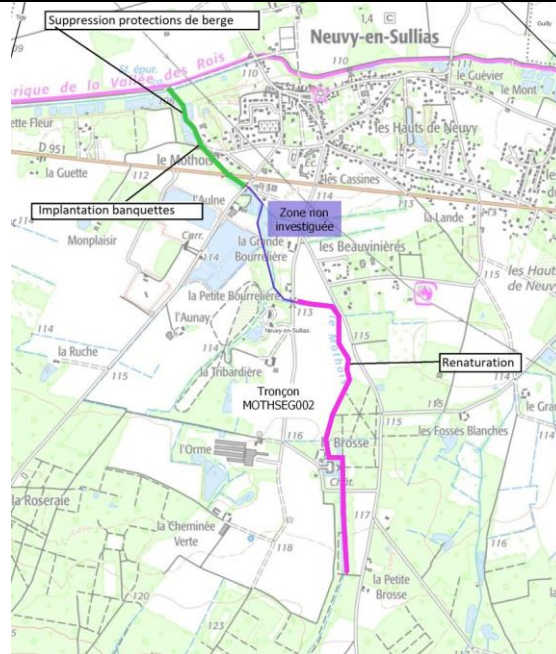
Taux de réalisation

% d'actions réalisé ponctuellement,  
% de longueur de linéaire réalisé / linéaire prévu,  
% de financement engagé / financement prévu.

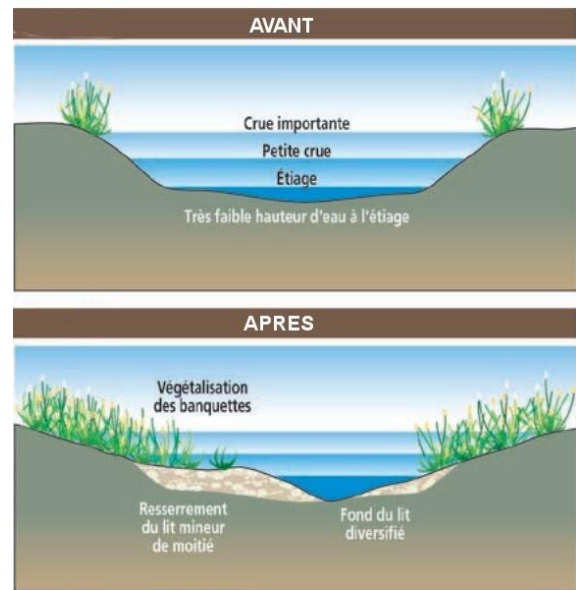
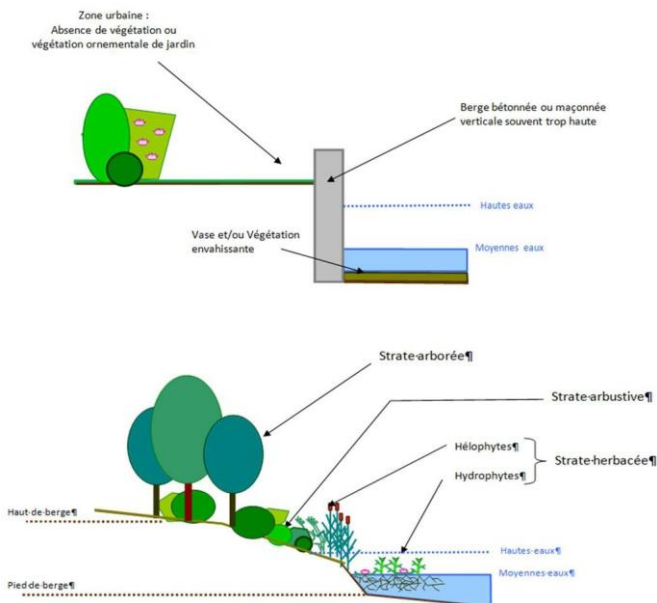
Indicateurs d'évaluation des actions :

Suivi photographique du site et du cours d'eau : évolution du paysage  
Suivi de l'évolution des berges et des érosions latérales : relevé de profil en travers, reprise de la végétation  
Suivi de l'hydrologie : évolution du fonctionnement hydrologique  
Suivi biologique : évolution des peuplements (IPR, I2M2, IBD) avant/après travaux

**Plan de localisation**



**Schémas de principe**



Suppression de protections de berges non adaptées et reprise de berges  
Source : <https://smavas.fr>

Schéma d'aménagement du lit et des berges (source : jardiniers-chevigny.fr)



**Schémas de principe**

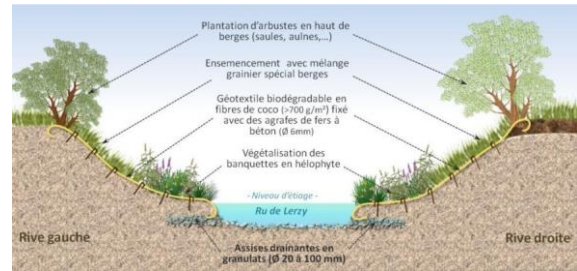
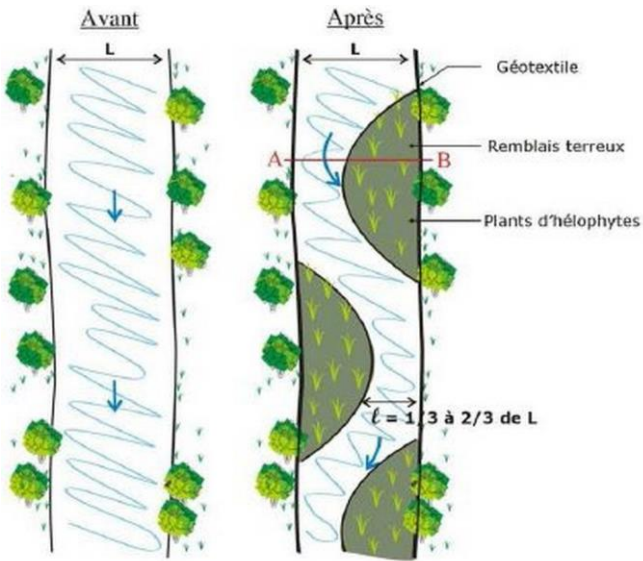


Schéma d'aménagement des berges (source : USAGMA)

Banquettes (source : www.smar-loir28.fr)

**Illustrations (crédit photo : Géonat)**

Différentes vues de la partie amont du tronçon MOTHSEG002



Absence de ripisylve



Linéaire recalibré

**Illustrations (crédit photo : Géonat)**

Différentes vues de la partie aval du tronçon MOTHSEG002



Érosion des berges



Protection de berge inadaptée

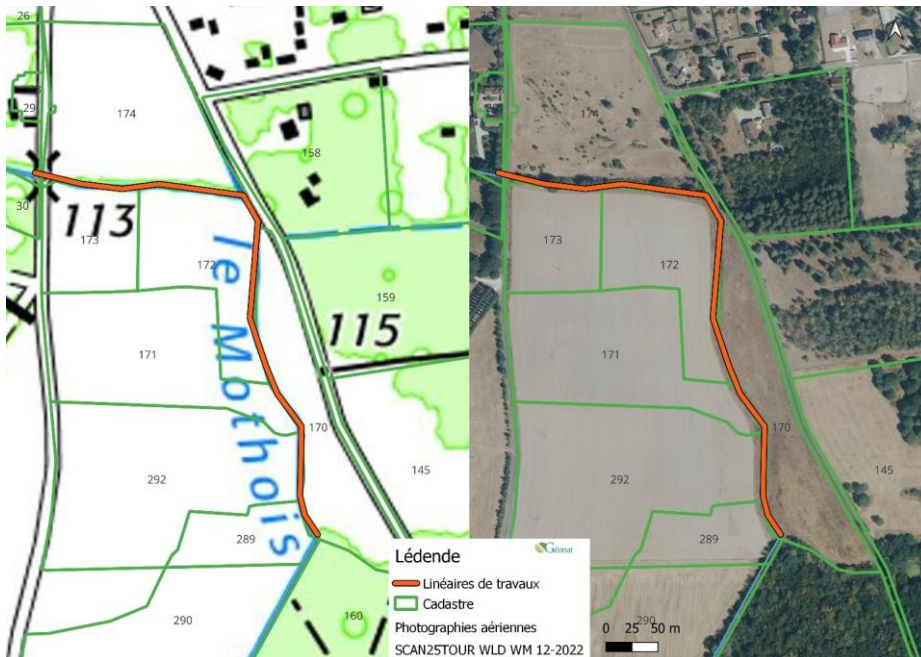


Protection de berge inadaptée



Ripisylve trop dense

**Localisation des actions**



Section du cours d'eau

Largueur du lit mineur 1, 2 m  
Hauteur de berge 2 m

Action :

Restauration d'une section d'écoulement de dimension adaptée et d'un lit d'étiage

**Schémas de principe**

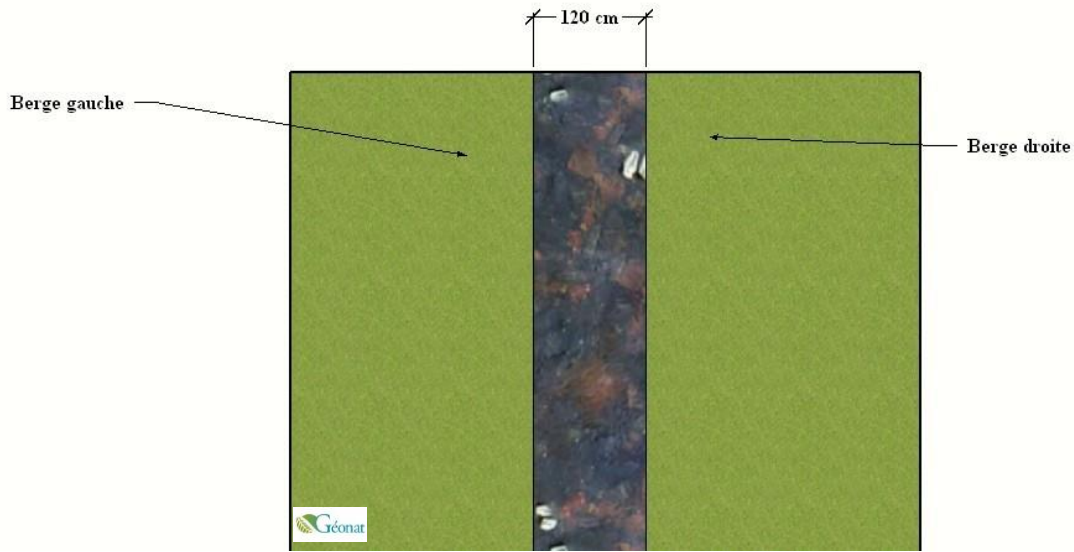


Schéma avant travaux

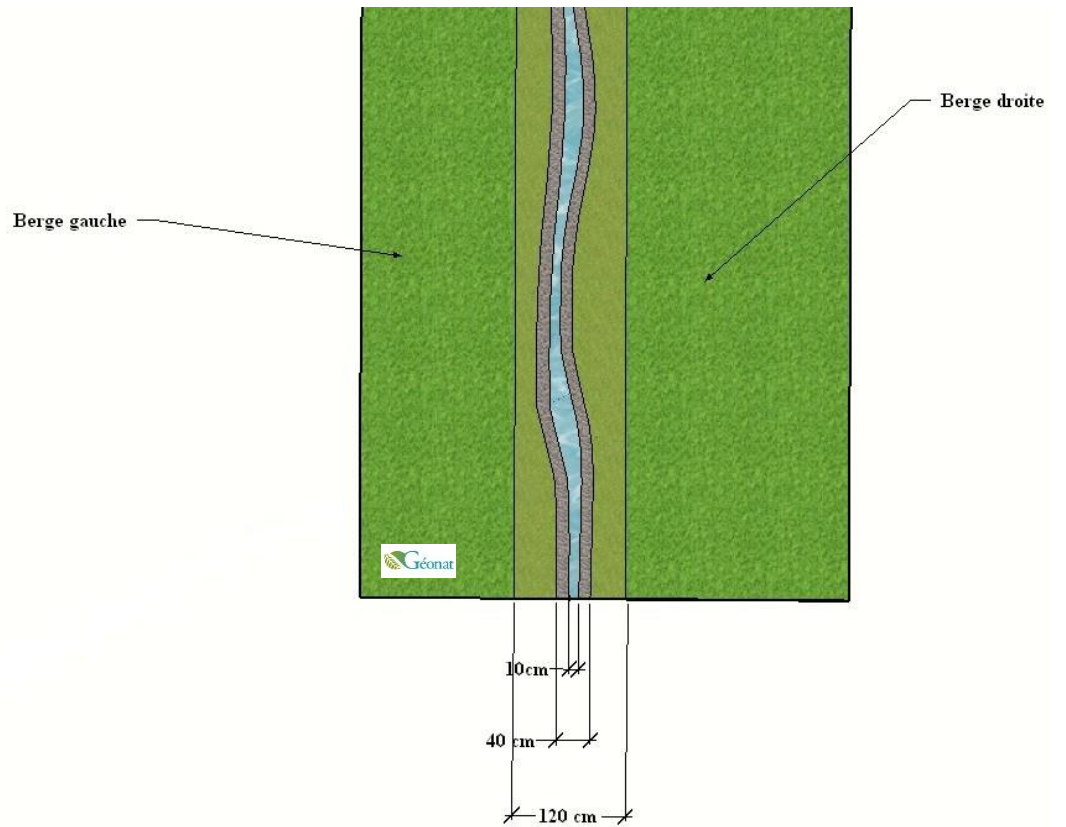


Schéma après travaux

Schémas de principe

Schéma après travaux

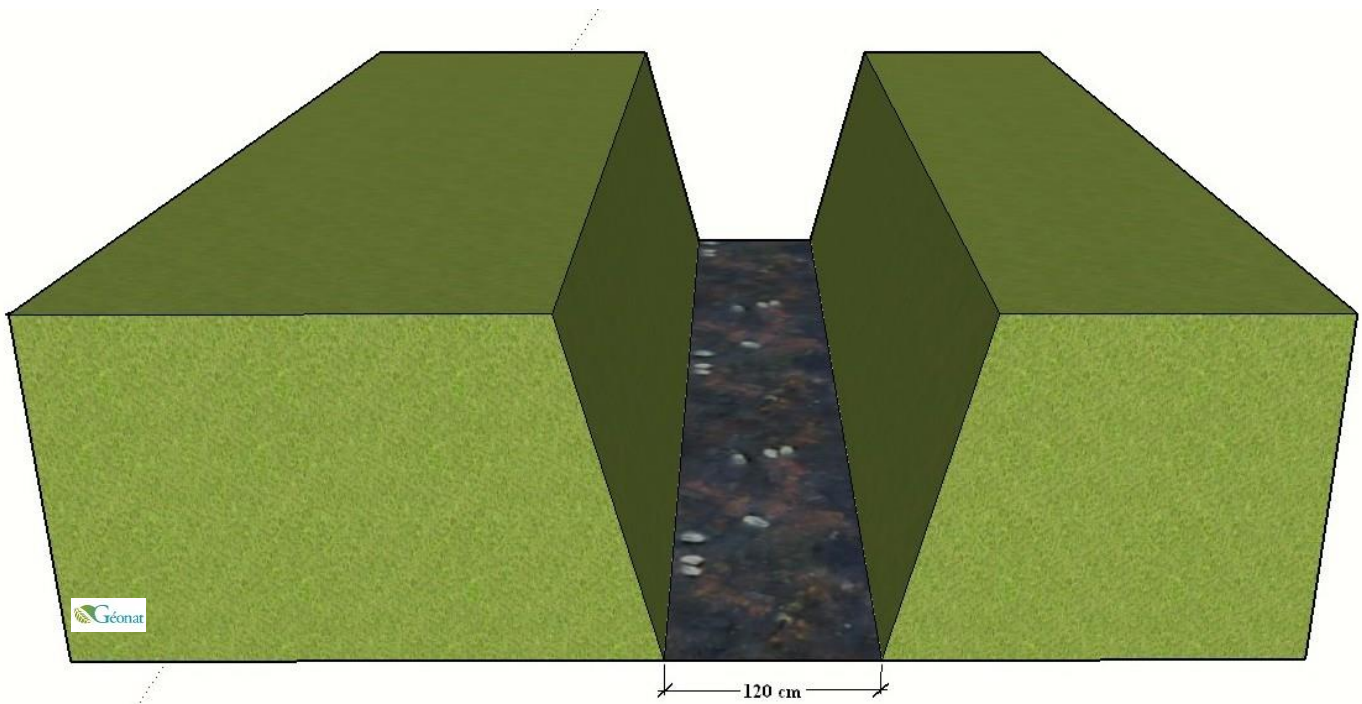
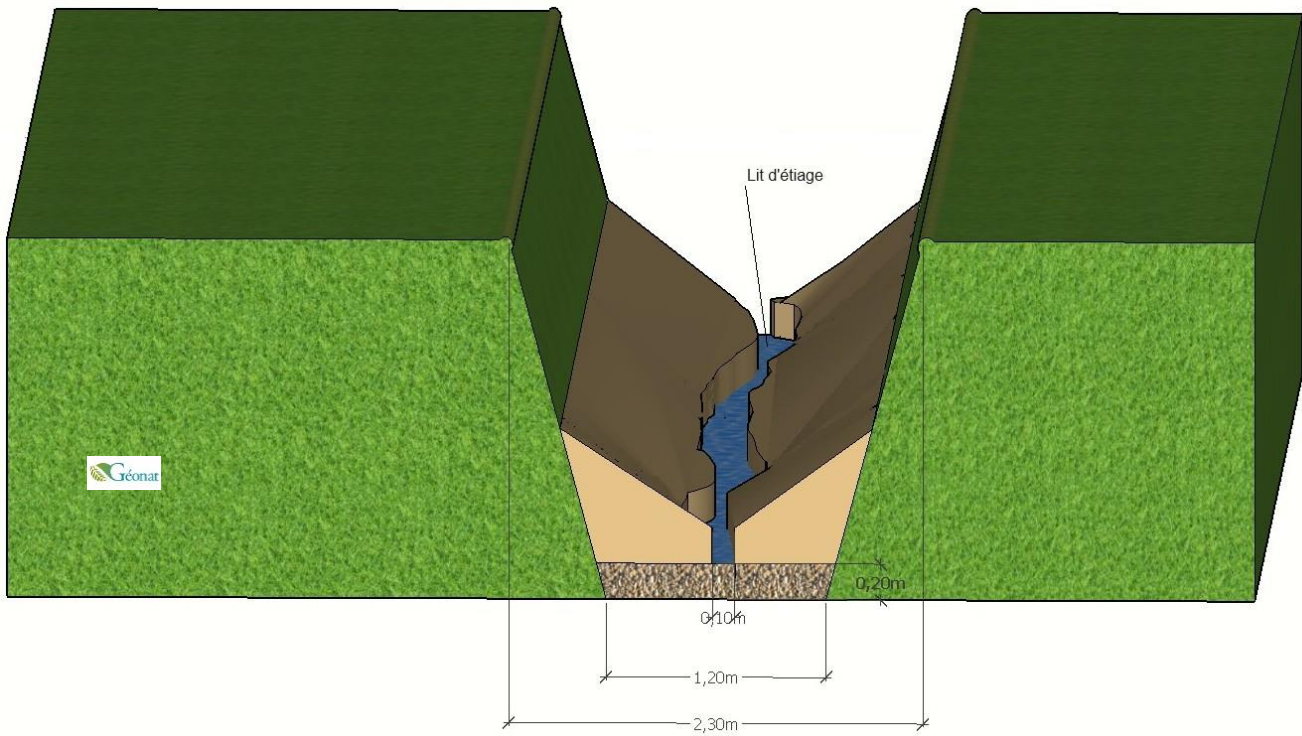
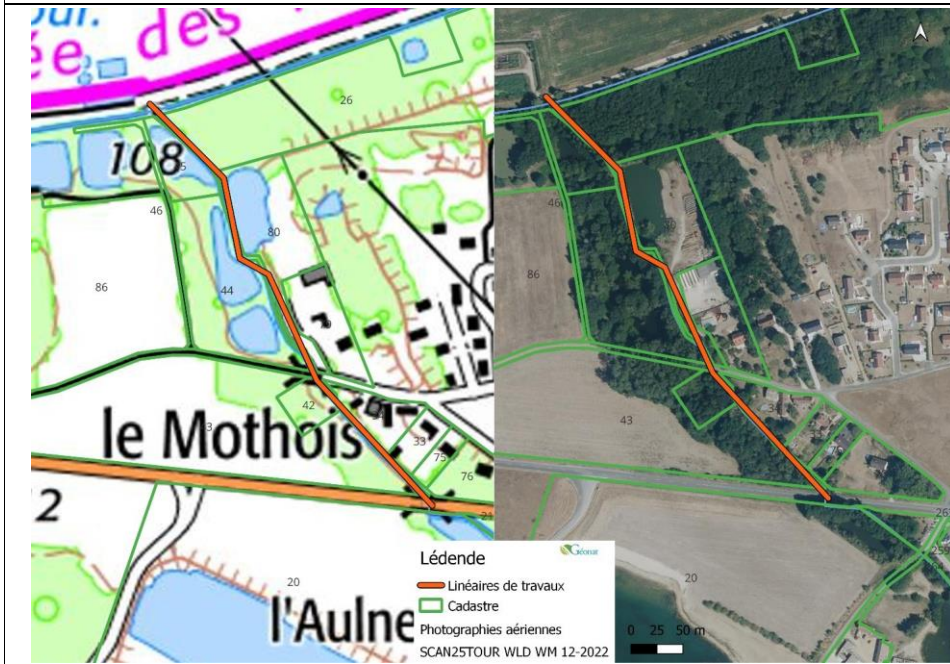


Schéma avant travaux



**Localisation des actions**



Section du cours d'eau

Largueur du lit mineur 1,5 m  
Hauteur de berge 2 m

Action :

Restauration des berges et restauration d'une section  
d'écoulement de dimension adaptée et d'un lit d'étiage  
par mise en place de banquettes

**Schémas de principe**



Schéma avant travaux

Schéma après travaux

Schémas de principe

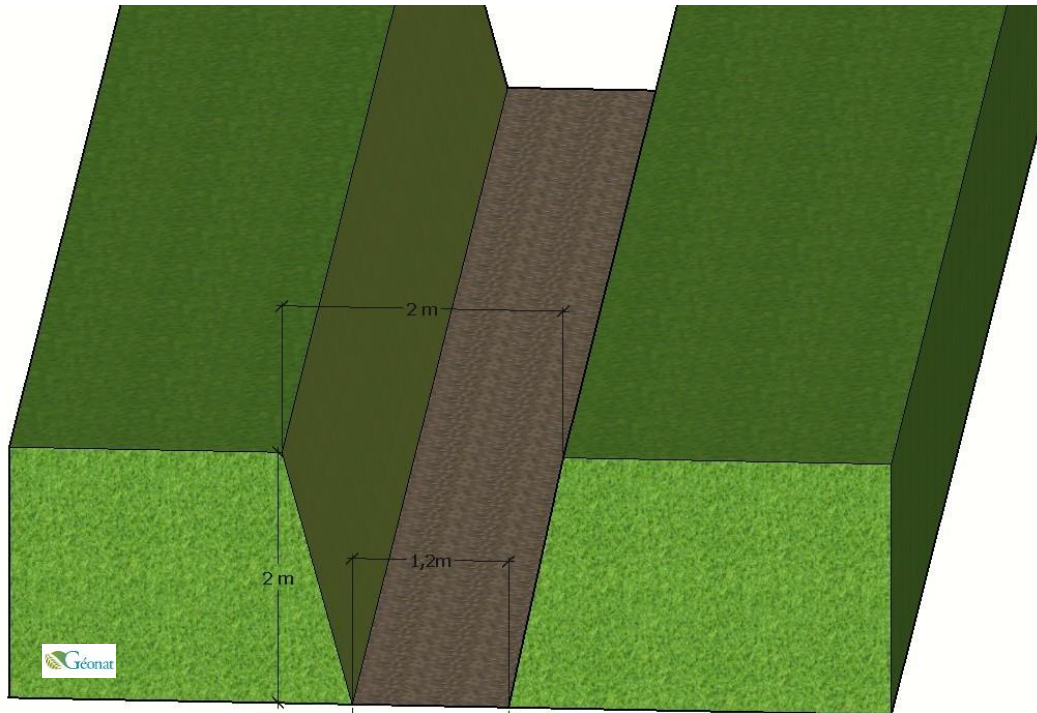


Schéma avant travaux

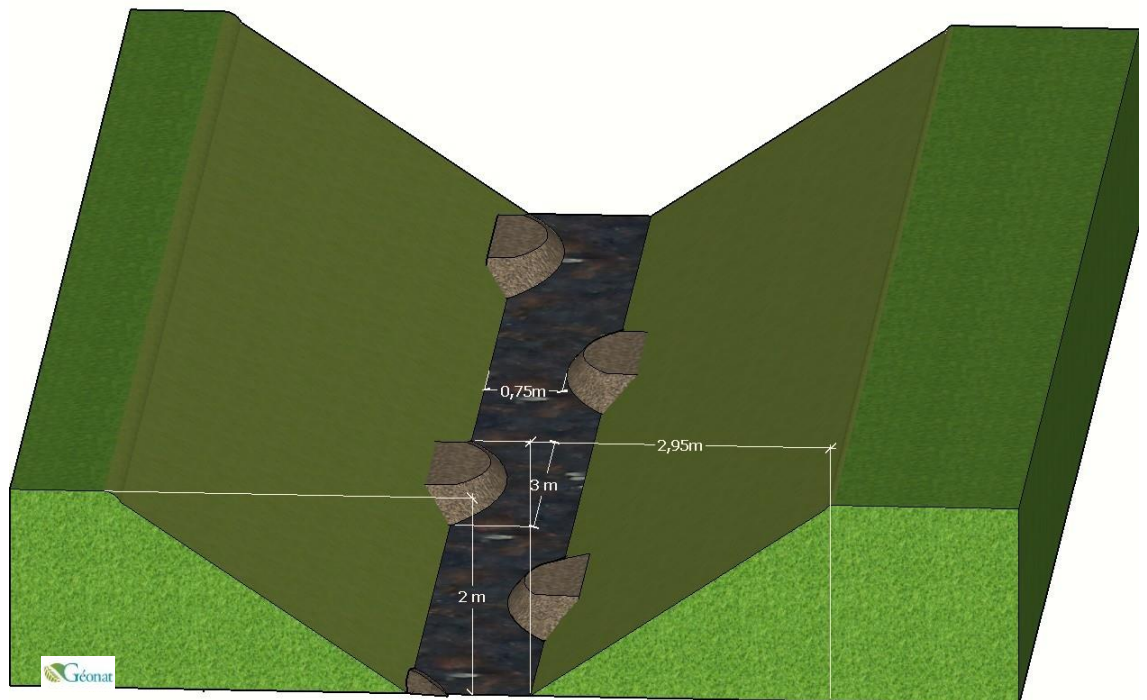


Schéma après travaux



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

**Codification action**

**T1\_TRAV\_04**

|                  |          |
|------------------|----------|
| Code masse d'eau | FRGR1140 |
|------------------|----------|

### Renaturation du Massy

|                                |              |         |   |
|--------------------------------|--------------|---------|---|
| SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 | Chapitre     | 1       | Repenser les aménagements des cours d'eau                         |
|                                | Orientations | 1C      | Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau    |
|                                | Code PDM     | MIA0202 | Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau |

|                      |                    |   |  |
|----------------------|--------------------|---|--|
| SAGE Val Dhuy-Loiret | Enjeux spécifiques | Préservation des milieux aquatiques                         |  |
|                      | Orientations       | Préserver les milieux aquatiques                            |  |
|                      |                    | Utiliser des techniques douces d'entretien et d'aménagement |  |

|             |                                      |
|-------------|--------------------------------------|
| Cours d'eau | Le Massy (tronçons MASSEG002 et 003) |
| Communes    | Guilly, Neuvy-en-Sullias             |

|                    |      |
|--------------------|------|
| Maîtrise d'ouvrage | SMBL |
|--------------------|------|

### Descriptif de l'opération

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Contexte et problématique | <p>Le Massy est un affluent de la Dhuy, en rive gauche, situé à l'amont du bassin versant. Le tronçon MASSEG001 correspond à la moitié du linéaire total de ce cours d'eau et est en zone forestière. Il n'a pas fait l'objet d'investigations de terrain depuis 2014. Le tronçon MASSEG002, d'une longueur de 1 800 m, est situé en zone agricole et le tronçon MASSEG003, d'une longueur de 760 m, est situé en zone péri-urbaine. Ces deux tronçons ont fait l'objet d'une prospection de terrain en avril 2022.</p> <p>Ces deux tronçons sont caractérisés par la réalisation de travaux hydrauliques agricoles (recalibrage, rectification et drainage des parcelles agricoles), une occupation des sols des parcelles riveraines correspondant à des cultures, à l'amont, et une zone péri-urbaine, à l'aval, 6 étangs dont un en dérivation et 5 sans connexion avec le réseau hydrographique, une ripisylve absente sur les deux rives sur les 3/4 amont, des protections de berges non adaptées, des érosions de berges et de nombreux rejets pluviaux.</p> <p>Ces différents éléments ont comme conséquence une altération du bon fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau se traduisant par une détérioration des habitats aquatiques et semi-aquatiques avec une homogénéisation des faciès d'écoulement (plat lent), des sables comme substrat dominant, une modification des régimes hydrauliques avec une accélération des écoulements et un transfert plus rapide des eaux vers l'aval, une modification des relations nappes/rivières (drainage permanent de la nappe et suppression des zones humides), une absence des fonctions majeures de la ripisylve, un blocage de la dynamique latérale du cours d'eau.</p> <p>Les travaux pour restaurer les deux segments sont importants et ne peuvent être fait sur un seul contrat. Il est ainsi proposé d'intervenir dans un premier temps sur le tronçon le plus à l'aval MASSEG003.</p> |
|---------------------------|---|

|              |  |
|--------------|--|
| Enjeu global | Restauration/maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau |
|--------------|--|

|             |   |
|-------------|---|
| Objectif(s) | Recréer un lit mineur fonctionnel   |
|             | Restaurer la dynamique naturelle d'un cours d'eau   |
|             | Restaurer les habitats pour la faune aquatique et piscicole et favoriser la diversité des espèces |
|             | Maintenir et/ou restaurer les paysages  |

|                    |  |
|--------------------|--|
| Gain sur le milieu | Restauration de l'état d'équilibre morfo-dynamique du cours d'eau    |
|                    | Restauration des échanges nappe-rivière                              |
|                    | Diversification des écoulements, des habitats et de la biocénose     |
|                    | Amélioration de la qualité de l'eau (oxygène et fonction épuratoire) |



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

**Codification action**

**T1\_TRAV\_04**

Code masse  
d'eau      FRGR1140

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <p>Descriptif des travaux</p> | <p>Afin de permettre au cours d'eau de retrouver un équilibre hydromorphologique et lui redonner « un aspect proche de son état d'origine », la renaturation d'un cours d'eau concerne les berges et le lit.<br/>La restauration et la renaturation d'un linéaire de cours d'eau nécessitent la mise en œuvre de plusieurs opérations, souvent conjointes.<br/>Les interventions porteront distinctement sur MASSEG 003.</p> <p><b>* le tronçon MASSEG003 : Les travaux consisteront à mettre en place des banquettes et supprimer des protections de berges inadaptées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des banquettes seront créées par recharge granulométrique recouverte ou pas de terre végétale ou des matériaux issus de merlons de curage encore en place sur les berges. La couverture de terre végétale a pour objectif de favoriser une reprise spontanée de la végétation. Ces banquettes sont implantées en alternance en rive gauche, rive droite, créant ainsi un chenal préférentiel d'étiage (rétrécissement du lit mineur et concentration des écoulements en période d'étiage). Les banquettes pourront être stabilisées à l'aide des bois provenant des coupes d'arbres réalisées sur le site.</li> <li>- le diagnostic fait apparaître l'existence de protections de berges inadaptées constituées par des techniques dites « lourdes » à base de gravats béton, de palplanches, de poteaux EDF, etc. Il est proposé, si possible, de supprimer ces protections pour restaurer la mobilité latérale du cours d'eau et de les remplacer par une reprise de berge par un retalutage.</li> <li>- Le retalutage de berges :<br/>Cette technique consiste à modifier la pente et la forme de la berge pour obtenir un profil plus doux et régulier avec une valeur d'angle de 3H/2V (2H/1V au maximum).<br/>Un profil doux minimise les érosions naturelles, favorise les débordements, réduit l'arrivée de l'onde de crue et favorise la réimplantation d'une ceinture végétale. Plusieurs solutions existent pour végétaliser les berges et celles-ci peuvent se combiner entre elles : enherbement, plantation d'hélophytes, bouturage de saules et plantation de ligneux. Le recours au label « végétal local » sera favorisé.</li> <li>- <b>Gestion de la ripisylve sur la partie aval du tronçon :</b><br/>- la ripisylve fera l'objet d'un entretien et/ou d'une restauration de façon raisonnée (voir fiche action T3_GEST_01).<br/>Pour compléter ces travaux, la cellule d'animation « étangs » interviendra auprès des propriétaires d'étangs situés dans le périmètre du cours d'eau.</li> </ul> |
|-------------------------------|---|

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Précautions particulières | Un batardage en travers tous les 50 m sur la zone de travaux amont. Un batardage en long préalable à la réfection des berges sur la zone de travaux aval. |
|---------------------------|---|

**Nature des travaux**

| Thématiques                          | Nature des travaux   | Quantité                     | Coûts (en euros) |               |               |
|--------------------------------------|--|------------------------------|------------------|---------------|---------------|
|                                      |  |                              | Coût unitaire HT | Coût total HT | Coûts TTC     |
| Restaurer les cours d'eau et annexes | Levé topographique   | 1                            | 4 000            | <b>4 000</b>  | <b>4 800</b>  |
|                                      | Installation de chantier   | 1                            | 1 250            | <b>1 250</b>  | <b>1 500</b>  |
|                                      | Préparation de chantier  | 580                          | /                | <b>445</b>    | <b>445</b>    |
|                                      | Suppression protection de berges non adaptées et reprise de berges | 100 ml                       | 100              | <b>10 000</b> | <b>12 000</b> |
|                                      | Implantation de banquettes par recharge granulométrique            | 116 unités                   | 150              | <b>17 400</b> | <b>20 880</b> |
|                                      | Gestion et entretien de la ripisylve                               | Voir fiche action T3_GEST_01 |                  |               |               |
| <b>Total</b>                         |  |                              |                  | <b>39 625</b> |               |

**Montage financier**

| Type d'actions | Intitulé action  | Coûts prévisionnels TTC      | Part AELB (%) | Part Région (%) | Part Département (%) | Autofinancement (%) |
|----------------|--|------------------------------|---------------|-----------------|----------------------|---------------------|
| Travaux        | Levé topographique   | 4 800 €                      | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
|                | Installation de chantier   | 1 500 €                      | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
|                | Préparation de chantier  | 445 €                        | 50            | 20              | 0                    | 30                  |
|                | Suppression protection de berges non adaptées et reprise de berges | 12 000                       | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
|                | Implantation de banquettes   | 20 880                       | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
|                | Gestion et entretien de la ripisylve                               | Voir fiche action T3_GEST_01 |               |                 |                      |                     |

| Type d'actions | Intitulé action  | Coûts prévisionnels € TTC    |           |             |                  |                 |
|----------------|--|------------------------------|-----------|-------------|------------------|-----------------|
|                |  | Coût actions                 | Part AELB | Part Région | Part Département | Autofinancement |
| Travaux        | Levé topographique   | 4 800 €                      | 2 400     | 960         | 480              | 960             |
|                | Installation de chantier   | 1 500 €                      | 750       | 300         | 150              | 300             |
|                | Préparation de chantier  | 445 €                        | 223       | 89          | 0                | 134             |
|                | Suppression protection de berges non adaptées et reprise de berges | 12 000 €                     | 6 000     | 2 400       | 1 200            | 2 400           |
|                | Implantation de banquettes   | 20 880 €                     | 10 440    | 4 176       | 2 088            | 4 176           |
|                | Gestion et entretien de la ripisylve                               | Voir fiche action T3_GEST_01 |           |             |                  |                 |

**Programmation**

| Type d'actions | Intitulé action      | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Travaux        | Ensemble des travaux |         |         |         |         |         |



**Conditions d'exécution :**

Travaux à réaliser en période de basses eaux (fin de l'été - automne)

**Éléments administratifs :**

Déclaration d'Intérêt Général (DIG)  
Dossier loi sur l'eau

**Indicateurs d'évaluation :**

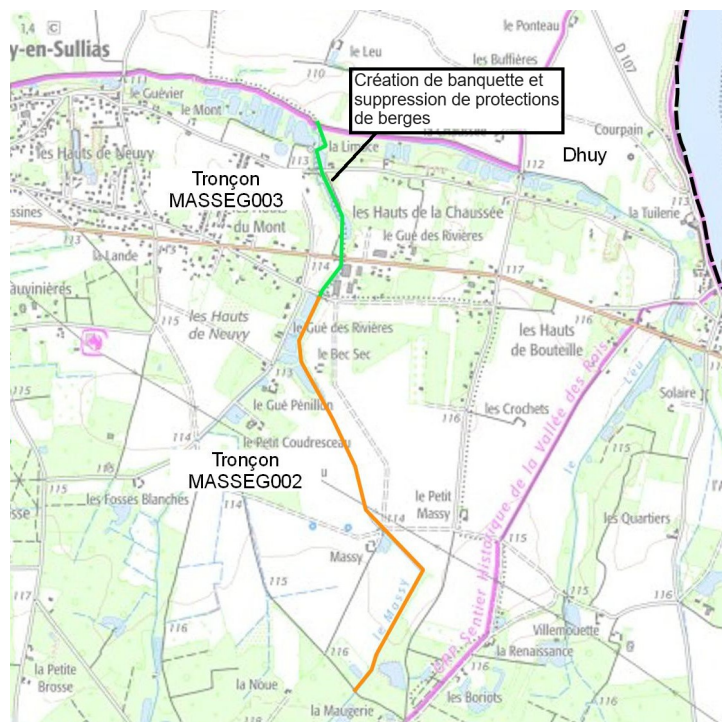
Taux de réalisation

% d'actions réalisés ponctuellement,  
% de longueur de linéaire réalisé / linéaire prévu,  
% de financement engagé / financement prévu.

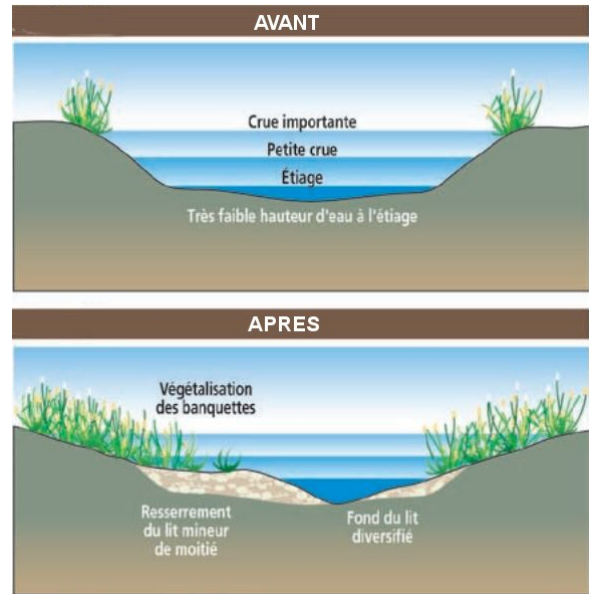
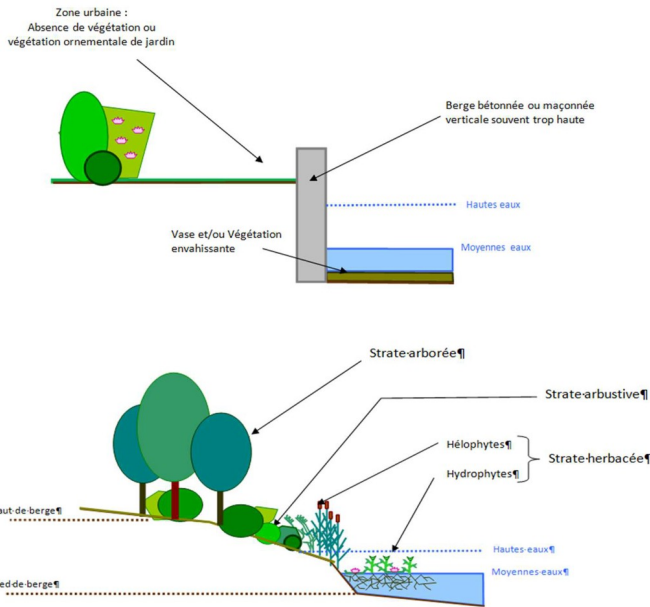
Indicateurs d'évaluation des actions :

Suivi photographique du site et du cours d'eau : évolution du paysage  
Suivi de l'évolution des berges et des érosions latérales : relevé de profil en travers, reprise de la végétation  
Suivi de l'hydrologie : évolution du fonctionnement hydrologique  
Suivi biologique : évolution des peuplements (IPR, I2M2, IBD) avant/après travaux

**Plan de localisation**



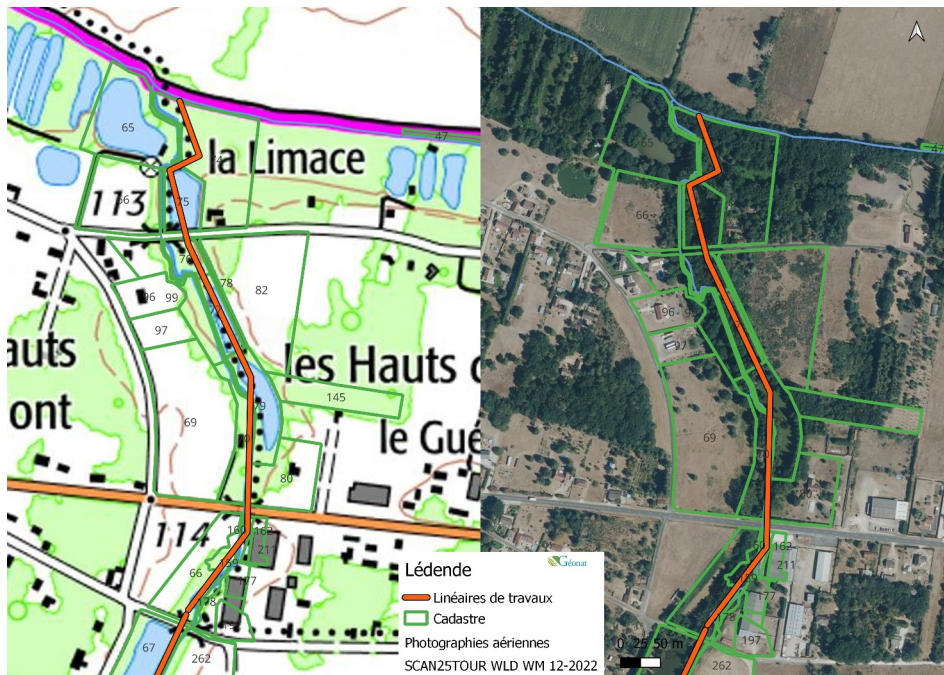
**Schémas de principe**



Suppression de protections de berges non adaptées et reprise de berges  
Source : <https://smavas.fr>

Schéma d'aménagement du lit et des berges (source : jardiniers-chevigny.fr)

**Localisation des actions de mise en place de banquettes et suppression de protections de berges**



Section du cours d'eau

Largeur du lit mineur 1, 2 m  
Hauteur de berge 2 m

Action :

Restauration d'une section d'écoulement de dimension adaptée et d'un lit d'étiage pas mise en place de banquettes

Schémas de principe

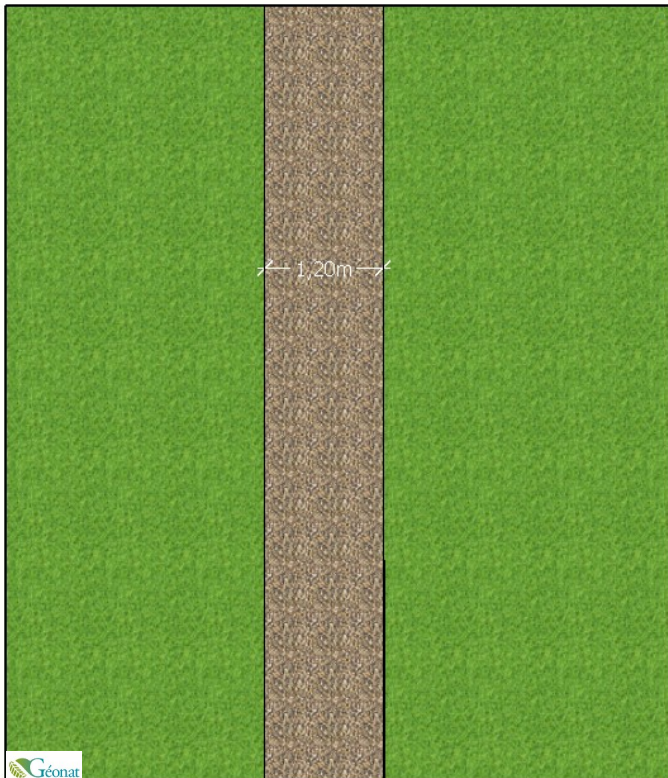


Schéma avant travaux

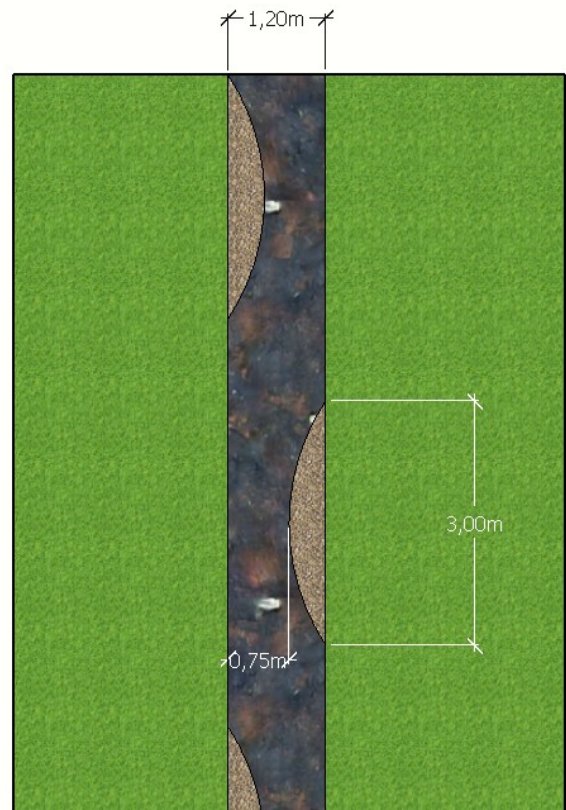


Schéma après travaux

Schémas de principe

Schémas de principe

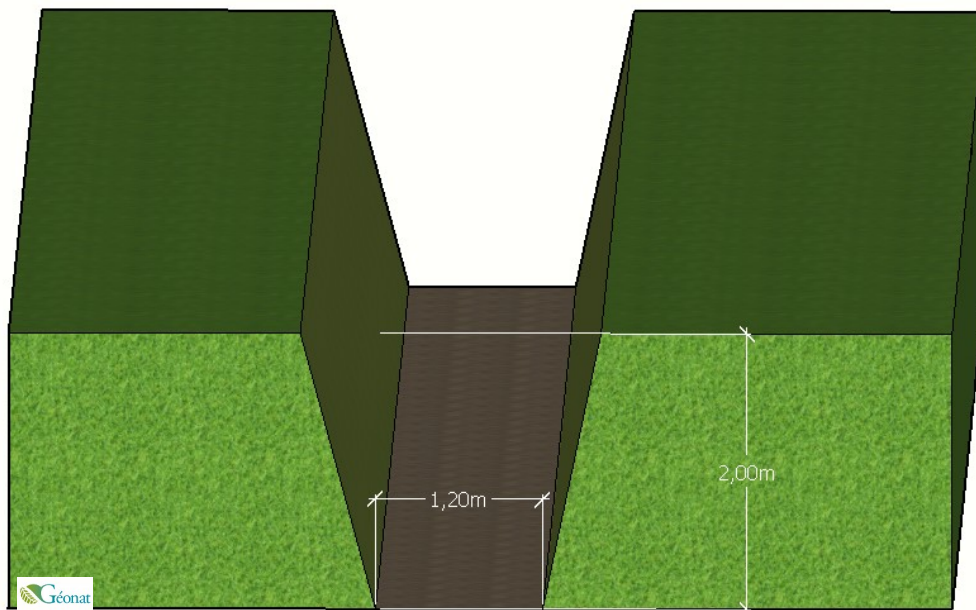


Schéma avant travaux

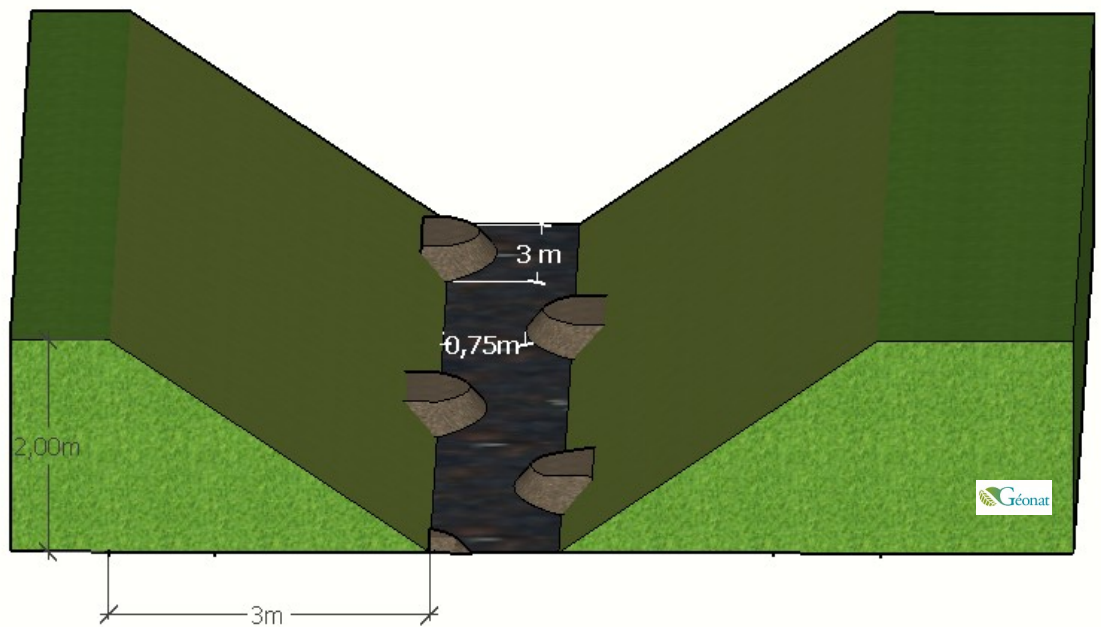


Schéma après travaux



**CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES  
BASSIN VERSANT DHUY LOIRET**

Codification action

T1\_TRAV\_05

Code masse  
d'eau FRGR1140

**FICHE ACTION TRAVAUX**

**Restauration d'un bras mort de la Dhuy à Neuvy**

|                                |              |    |  |
|--------------------------------|--------------|----|--|
| SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 | Chapitre     | 8  | Préserver et restaurer les zones humides                                     |
|                                | Orientations | 8A | Préserver et restaurer les zones humides pour pérenniser leur fonctionnalité |
|                                | Code PDM     |    |  |

|                      |                    |   |
|----------------------|--------------------|---|
| SAGE Val Dhuy-Loiret | Enjeux spécifiques | Préservation des milieux aquatiques             |
|                      | Orientations       | Assurer le bon fonctionnement des zones humides |

|             |                     |
|-------------|---------------------|
| Cours d'eau | Dhuy                |
| Communes    | Neuville-en-Sullias |

|                    |      |
|--------------------|------|
| Maîtrise d'ouvrage | SMBL |
|--------------------|------|

**Descriptif de l'opération**

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Contexte et problématique | Sur le linéaire, les zones humides sont impactées par la présence d'étang en barrage, l'incision du lit liée au démantèlement d'ouvrage et aux vidanges de plan d'eau. L'incision du lit a déconnecté les zones humides. Une zone humide a été identifiée à Neuville en rive droite de la Dhuy. Cette zone humide est actuellement déconnectée du cours d'eau. Il paraît intéressant de reconnecter cet ancien bras de la Dhuy au cours d'eau. |
|---------------------------|--|

|              |  |
|--------------|--|
| Enjeu global | Restauration/maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau |
|--------------|--|

|             |   |
|-------------|---|
| Objectif(s) | Restaurer la fonctionnalité des annexes hydrauliques  |
|             | Réduire l'arrivée et/ou l'intensité de l'onde de crue |
|             | Permettre la circulation de l'eau dans le bras        |

|                    |   |
|--------------------|---|
| Gain sur le milieu | Restauration des échanges nappe-rivière     |
|                    | Amélioration de la diversité des habitats   |
|                    | Restauration des capacités auto-épuratoires |
|                    | Restauration des capacités de débordement   |

|                        |   |
|------------------------|---|
| Descriptif des travaux | <p>Dans un premier temps : réalisation de travaux sur la végétation : entretenir la végétation de manière à favoriser l'implantation d'hélophytes et à limiter la fermeture du milieu par les arbres de haut jet. Cet entretien sera réalisé manuellement avec un recépage des arbustes pour obtenir une répartition équilibrée de la végétation arbustive et abattage sélectif des arbres de haut jet par rapport à leur implantation, leur taille, leur état sanitaire et l'essence.</p> <p>Ensuite l'aménagement du bras : un relevé topologique sera réalisé pour déterminer le point bas du cours d'eau et pouvoir créer le bras entre le cours d'eau et la zone humide. Cet aménagement sera implanté, en rive droite du cours d'eau, au niveau du coude et les eaux seront dirigées vers la zone humide via un point bas aménagé dans la nouvelle berge. Le but est de favoriser la connexion du cours d'eau principal par terrassement des sédiments (remodelage) et de décaisser et de retaluter en pente douce les dépressions naturelles pour favoriser la diversification de la végétation selon le gradient d'humidité</p> <p>L'aménagement d'une passerelle sera nécessaire afin de garantir l'accessibilité du chemin.</p> <p>A la suite de ces aménagements, la gestion sera à la charge du SMBL qui mettra en place un projet d'éco pâturage afin d'entretenir la zone humide.</p> |
|------------------------|---|

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Précautions particulières | Les travaux seront réalisés à sec, le bras mort sera recrusé avant de créer le point bas. Les travaux pourront être réalisés en deux temps afin de stabiliser le bras mort avant la première crue, le point bas sera réalisé un an après le bras mort. |
|---------------------------|--|



**CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES  
BASSIN VERSANT DHUY LOIRET**

Codification action

T1\_TRAV\_05

Code masse d'eau FRGR1140

**Nature des travaux**

| Thématiques                | Nature des travaux                 | Quantité              | Coûts (en euros) |               |               |
|----------------------------|------------------------------------|-----------------------|------------------|---------------|---------------|
|                            |                                    |                       | Coût unitaire HT | Coût total HT | Coûts TTC     |
| Restaure d'une zone humide | Relevé topographique               | 1                     | 4000             | 4000          | 4 800         |
|                            | Installation de chantier           | 1                     | 1 250            | 1 250         | 1 500         |
|                            | Préparation de chantier            | 1 journée             | /                | 77            | 77            |
|                            | Entretien de la zone humide        | Vois fiche T3_GEST_01 |                  |               |               |
|                            | Aménagement du bras mort           | 50                    | 80               | 4 000         | 4 800         |
|                            | Mise en place d'une passerelle     | 1                     | 1 000            | 1 000         | 1 200         |
|                            | Point bas                          | 1                     | 2 000            | 2 000         | 2 400         |
|                            | Suivi et gestion de la zone humide | Vois fiche T3_GEST_01 |                  |               |               |
| <b>Total</b>               |                                    |                       |                  |               | <b>14 777</b> |

**Montage financier**

| Type d'actions | Intitulé action                    | Coûts prévisionnels TTC | Part AELB (%) | Part Région (%) | Part Département (%) | Autofinancement (%) |
|----------------|------------------------------------|-------------------------|---------------|-----------------|----------------------|---------------------|
| Travaux        | Relevé topographique               | 4 800 €                 | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
|                | Installation de chantier           | 1 500 €                 | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
|                | Préparation de chantier            | 77 €                    | 50            | 20              | 0                    | 30                  |
|                | Entretien de la zone humide        | Vois fiche T3_GEST_01   |               |                 |                      |                     |
|                | Aménagement du bras mort           | 4 800 €                 | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
|                | Mise en place d'une passerelle     | 1 200 €                 | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
|                | Point bas                          | 2 400 €                 | 50            | 20              | 10                   | 20                  |
|                | Suivi et gestion de la zone humide | Vois fiche T3_GEST_01   |               |                 |                      |                     |

| Type d'actions | Intitulé action                    | Coûts prévisionnels € TTC |           |             |                  |                 |
|----------------|------------------------------------|---------------------------|-----------|-------------|------------------|-----------------|
|                |                                    | Coût actions              | Part AELB | Part Région | Part Département | Autofinancement |
| Travaux        | Relevé topographique               | 4 800 €                   | 2 400     | 960         | 480              | 960             |
|                | Installation de chantier           | 1 500 €                   | 750       | 300         | 150              | 300             |
|                | Préparation de chantier            | 77 €                      | 39        | 15          | 0                | 23              |
|                | Entretien de la zone humide        | Vois fiche T3_GEST_01     |           |             |                  |                 |
|                | Aménagement du bras mort           | 4 800 €                   | 2 400     | 960         | 480              | 960             |
|                | Mise en place d'une passerelle     | 1 200 €                   | 600       | 240         | 120              | 240             |
|                | Point bas                          | 2 400 €                   | 1 200     | 480         | 240              | 480             |
|                | Suivi et gestion de la zone humide | Vois fiche T3_GEST_01     |           |             |                  |                 |

**Programmation**

| Type d'actions | Intitulé action                | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Travaux        | Relevé topographique           |         |         |         |         |         |
|                | Installation de chantier       |         |         |         |         |         |
|                | Entretien de la zone humide    |         |         |         |         |         |
|                | Aménagement du bras mort       |         |         |         |         |         |
|                | Mise en place d'une passerelle |         |         |         |         |         |
|                | Point bas                      |         |         |         |         |         |

**Conditions d'exécution :**

Travaux à réaliser en période de basses eaux

**Éléments administratifs :**

Déclaration d'Intérêt Général (DIG)  
Dossier loi sur l'eau

**Indicateurs d'évaluation :**

| Taux de réalisation   | Indicateurs d'évaluation des actions :  |
|---|---|
| % d'actions réalisés ponctuellement,<br>% de longueur de linéaire réalisé / linéaire prévu,<br>% de financement engagé / financement prévu. | Suivi photographique du site et du cours d'eau : évolution du paysage et du lit nouvellement recréé<br>Suivi de l'hydrologie : évolution du fonctionnement hydrologique |

**Plan de localisation**



**Illustrations (Crédit photo : SMBL)**



Vue du point bas



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

Codification action

T2\_ANICO\_01

Code masses  
d'eau FRGR0299  
FRGR1140

### FICHE ACTION

#### Animation technique et réglementaire auprès des propriétaires d'étangs

|                                |              |         |  |
|--------------------------------|--------------|---------|--|
| SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 | Chapitre     | 1       | Repenser les aménagements des cours d'eau  |
|                                | Orientations | 1D      | Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau  |
|                                |              | 1E      | Limiter et encadrer la création de plans d'eau   |
|                                | Code PDM     | MIA0401 | Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines |

|                      |                    |  |  |
|----------------------|--------------------|--|--|
| SAGE Val Dhuy-Loiret | Enjeux spécifiques | Préservation des milieux aquatiques / Préservation quantitative de la ressource / Préservation de la qualité de la ressource |  |
|                      | Orientations       | Préserver les milieux aquatiques   |  |
|                      |                    | Gérer quantitativement la ressource  |  |
|                      |                    | Surveiller les activités susceptibles de nuire à la qualité de la ressource  |  |

|             |   |
|-------------|---|
| Cours d'eau | Le Massy, le Coudresceau, le Mothois, le Plaisance, l'Oisonnière, la Picaudière, le ruisseau des Pointes, le Maryville, le Bief-St-Germain, le Moulin à l'eau, le Vildé, le Morchène, l'Ousson, la Marmagne et le ruisseau du Bou |
| Communes    | Viglain, Neuvy-en-Sullias, Tigy, Vienne-en-Val, Férolles, Marcilly-en-Valette, Sandillon, St-Cyr-en-Val   |

|                    |      |
|--------------------|------|
| Maîtrise d'ouvrage | SMBL |
|--------------------|------|

#### Descriptif de l'opération

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Contexte et problématique | <p>140 plans d'eau en connexion directe avec le réseau hydrographique ont été recensés sur le bassin versant suite à une étude menée en 2014. 93 % de ces plans d'eau sont localisés sur les affluents solognots, majoritairement à l'amont. L'étude fait ressortir un déficit de connaissances sur ces étangs (équipements et gestion). Ces étangs génèrent de nombreux impacts sur les milieux aquatiques (altérations hydromorphologiques à l'aval, pertes de débit, blocage de la continuité sédimentaire et piscicole, modification des régimes hydrologiques, déconnexion avec les zones humides, etc.). À l'aval de ces plans d'eau et en rive gauche de la Dhuy, de nombreux autres plans d'eau dont l'alimentation s'effectuerait par prélèvement dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau sont présents.</p> |
|---------------------------|--|

|              |  |
|--------------|--|
| Enjeu global | Restauration/maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau |
|--------------|--|

|             |   |
|-------------|---|
| Objectif(s) | Améliorer la continuité piscicole sur le cours d'eau                    |
|             | Améliorer la continuité sédimentaire d'amont en aval                    |
|             | Faciliter la circulation de l'eau et diminuer les risques d'inondations |
|             | Limiter les phénomènes d'érosion et de colmatage des cours d'eau        |
|             | Accompagner les propriétaires dans la gestion de leurs étangs           |

|            |   |
|------------|---|
| Descriptif | <p>Les objectifs du technicien de rivière consisteront à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* sensibiliser les propriétaires à la réglementation et à la gestion environnementale des plans d'eau ;</li><li>* favoriser la mise en place de pratiques de bonne gestion.</li></ul> <p>Les missions consisteront à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* recenser les propriétaires et/ou exploitants et les contacter ;</li><li>* intégrer les données obtenues sur les plans d'eau dans une base de données et une couche SIG :<ul style="list-style-type: none"><li>→ noter les observations pertinentes vis-à-vis du plan d'eau</li><li>→ noter les visites (OFB, syndicat, ...)</li><li>→ noter si le propriétaire souhaite faire des aménagements (ou si c'est le cas s'il souhaite régulariser le plan d'eau)</li></ul></li><li>* proposer des missions d'informations et d'assistance conseil d'ordre réglementaire (droits des étangs, devoirs des propriétaires, réglementation en matière de cours d'eau et de zones humides, etc.) et technique afin d'améliorer les pratiques de gestion des étangs.</li></ul> <p>Cette action pourrait prendre, dans un premier temps, la forme d'organisation de temps de formation et/ou d'échanges d'expérience de manière collective.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* proposer par la suite un accompagnement individuel concernant un appui réglementaire (régularisation, choix du statut, dossier loi sur l'eau, etc.), une aide à la réalisation d'un plan de gestion, d'études de faisabilité présentant les différentes solutions envisageables pour limiter et/ou réduire les impacts sur les milieux aquatiques et un appui technique sur le choix des travaux éventuels et des interventions.</li><li>* créer un groupe de travail avec les différents partenaires techniques et liées associations locales.</li></ul> <p>Cette animation devra s'appuyer sur l'expertise de partenaires comme l'OFB, la DDT45, la fédération de la pêche 45, l'URCIAP, etc. Cette animation intégrera également le projet de restauration du plan d'eau de Morchène, à St-Cyr-en-Val, qui a fait l'objet d'une étude et de propositions de scénarios d'aménagements, en 2020, et pour lesquels aucune décision n'a encore été prise.</p> |
|------------|---|





## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

**Codification action**

T2\_ANICO\_01

Code masses  
d'eau

FRGR0299  
FRGR1140

### Nature des actions

| Thématiques                      | Nature des actions             | Quantité   | Coûts (en euros)   |               |           |
|----------------------------------|--------------------------------|------------|--|---------------|-----------|
|                                  |                                |            | Coût unitaire HT   | Coût total HT | Coûts TTC |
| Réduire l'impact des plans d'eau | Poste d'animatrice             |            | Inclus dans missions d'animation (voir fiche action « animation ») |               |           |
|                                  | Poste de technicien de rivière |            |  |               |           |
|                                  | Réunions en groupe de travail  | 1/ an mini |  |               |           |
| <b>Total</b>                     |                                |            |  |               |           |

### Montage financier

| Type d'actions | Intitulé action                | Coûts prévisionnels TTC         | Part AELB (%) | Part Région FEDER (%) | Part Département (%) | Autofinancement (%) |
|----------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Animation      | Poste d'animatrice             | Inclus dans mission d'animation |               |                       |                      |                     |
|                | Poste de technicien de rivière |                                 |               |                       |                      |                     |
|                | Réunions en groupe de travail  |                                 |               |                       |                      |                     |

| Type d'actions | Intitulé action                | Coûts prévisionnels € TTC       |           |             |                  |                 |
|----------------|--------------------------------|---------------------------------|-----------|-------------|------------------|-----------------|
|                |                                | Coût actions                    | Part AELB | Part Région | Part Département | Autofinancement |
| Animation      | Poste d'animatrice             | Inclus dans mission d'animation |           |             |                  |                 |
|                | Poste de technicien de rivière |                                 |           |             |                  |                 |
|                | Réunions en groupe de travail  |                                 |           |             |                  |                 |

### Programmation

| Type d'actions | Intitulé action                | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Animation      | Poste d'animatrice             |         |         |         |         |         |
|                | Poste de technicien de rivière |         |         |         |         |         |
|                | Réunions en groupe de travail  |         |         |         |         |         |

### Indicateurs d'évaluation :

| Taux de réalisation   | Indicateurs d'évaluation des actions :                                 |
|---|--|
| Nombre de plan d'eau visité<br>Nombre de propriétaire rencontré<br>Nombre de réunions, de sorties thématiques, etc. réalisées/prévues | Nombre de travaux démarré<br>Participation aux réunions, sorties, etc. |



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

Codification action

T3\_GEST\_01

Code masses  
d'eau FRGR0299  
FRGR1140

### FICHE ACTION TRAVAUX

#### Gestion et restauration de la ripisylve

|                                |   |   |   |
|--------------------------------|---|---|---|
| SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 | Chapitre  | 1   | Repenser les aménagements des cours d'eau                         |
|                                | Orientations  | 1C  | Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau    |
|                                | Code PDM  | MIA0202   | Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau |
| SAGE Val Dhuy-Loiret           | Enjeux spécifiques  | Préservation des milieux aquatiques   |   |
|                                | Orientations  | Préserver les milieux aquatiques<br>Utiliser des techniques douces d'entretien et d'aménagement |   |
| Cours d'eau                    | Réseau hydrographique du bassin versant   |   |   |
| Communes                       | Viglain, Sully-sur-Loire, Guilly, Neuvy-en-Sullias, Tigy, Vienne-en-Val, Férolles, Ouvrouer-les-Champs, Marcilly-en-Vilette, Sigloy, St-Denis-en-ValSandillon, St-Cyr-en-val, Orléans, Oilvet, St-Pryvé-St-Mesmin, St-Hilaire-St-Mesmin |   |   |
| Maîtrise d'ouvrage             | SMBL en étroite collaboration avec Loiret Nature Environnement, gestionnaire de la réserve naturelle de St-Mesmin sur le Loiret domanial et avec l'ASRL sur le Loiret non domanial  |   |   |

#### Descriptif de l'opération

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Contexte et problématique | <p>La ripisylve dense et très dense représente près de la moitié du linéaire des berges du territoire (148,5 km). L'absence ou le manque d'entretien augmente la densité des arbres, le vieillissement du peuplement arboré, le nombre d'arbres affaiblis ou penchés et la quantité de bois mort dans le cours d'eau pouvant entraîner une érosion des berges, la formation d'embâcles avec des ruptures d'écoulements et/ou des débordements plus fréquents.</p> <p>Près du tiers du linéaire des berges est nu ou herbacé (100 km), et concerne essentiellement les cours d'eau du Val (Marmagne, Ousson, ruisseau du Bou et la rive droite de la Dhuy). Cette caractéristique favorise l'érosion des berges, le réchauffement de l'eau, une perte de biodiversité et le transfert de pollutions.</p> <p>Trois secteurs de roselières, couvrant une superficie d'environ 1 500 m<sup>2</sup>, sont présents en bordure du Loiret domanial, sur les communes de St-Hilaire-St-Mesmin et de St-Pryvé-St-Mesmin. L'absence d'entretien favorise le développement rapide d'aulnes, engendrant la fermeture du milieu.</p> |
| Enjeu global              | Amélioration de la qualité de la ripisylve et sa fonctionnalité (diversification en âge, alternance ombre/lumière, caches sous-berges)  |
| Objectif(s)               | Favoriser le développement de strates de végétation variées   |
|                           | Améliorer l'état sanitaire de la végétation   |
|                           | Création/développement d'un corridor écologique   |
|                           | Limite de l'érosion des berges  |
| Gain sur le milieu        | Réduction des transferts issus du bassin versant dans les milieux aquatiques  |
|                           | Limite de l'encombrement du lit   |
|                           | Augmentation de la luminosité des cours d'eau   |
|                           | Amélioration de la diversité des essences   |
| Gain sur le milieu        | Préservation des habitats en berges   |
|                           | Améliorer l'accès aux cours d'eau   |
|                           |   |



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

**Codification action**

**T3\_GEST\_01**

|                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| Code masses d'eau | FRGR0299<br>FRGR1140 |
|-------------------|----------------------|

Une ripisylve dense n'empêche pas son bon fonctionnement, ni le développement de sa diversité. Son vieillissement est source de richesse biologique mais peut cependant être générateur d'embâcles. Aussi, les interventions prévues dans le cadre d'une gestion et d'une restauration de ripisylve devront être raisonnées (du 15 septembre au 15 mars) et consisteront en :

**un abattage sélectif :**  
Il s'agit d'anticiper la chute d'un arbre, enlever un arbre mort ou éliminer les arbres d'une cépée afin de l'éclaircir. Après marquage, les arbres sélectionnés seront tronçonnés sans les dessoucher et leur chute sera dirigée à l'opposé du lit du cours d'eau. Les arbres seront débités et exportés. Dans le cas d'un stockage, celui-ci se fera hors zones inondables. Sur le Loiret domanial, du côté St-Pryvé-St-Mesmin, un programme de gestion de la ripisylve pourrait être élaboré conjointement avec la réserve naturelle de St-Mesmin afin d'anticiper d'éventuelles chutes d'arbres qui pourraient endommager les vergers situés à proximité.

**un élagage :**  
Il permet d'enlever les branches pouvant obstruer l'écoulement de l'eau ou d'éclaircir la ripisylve. Cette action est effectuée sur les sujets mal formés ou menaçant de tomber dans l'eau. Il consiste à couper les branches le plus près possible du tronc, perpendiculairement à l'axe de la branche et à évacuer les produits de coupe.

**un recépage :**  
Il consiste à couper la cépée à la base, proche du sol, pour éviter l'arrachage par le courant, à enlever les brins près de la souche afin de favoriser l'apparition de rejets et d'évacuer les produits de coupes.

**un débroussaillage sélectif :**  
Il consiste dans le repérage des plants à conserver, à dégager les plants sur 50 cm pour favoriser l'ensoleillement et exporter les broussailles.

**La gestion des embâcles** est également une opération concernant la gestion de la ripisylve. Certains embâcles sont à conserver dans la mesure où ils représentent un intérêt biologique alors que d'autres peuvent aggraver le risque d'inondation et menacer la stabilité d'ouvrages transversaux. La gestion des embâcles doit donc être une gestion raisonnée et faite au cas par cas. Les petits embâcles ne nécessitant pas l'utilisation d'une pelle mécanique et difficiles d'accès seront retirés manuellement et exportés hors zones inondables. Les éventuelles clôtures en travers du lit ou les obstacles qui obstruent l'écoulement seront également retirés et emportés à la déchetterie. Les embâcles de taille, de poids et de volume conséquents dont l'accès est possible pour les engins seront retirés à la pelle mécanique. Sur le Loiret domanial, il peut aussi être envisagé d'intervenir, en collaboration avec l'équipe de la réserve naturelle de St-Mesmin, pour tronçonner des arbres tombés dans le Loiret et qui présenteraient un danger manifeste pour les usagers (kayaks et canoës).

**La gestion des milieux herbacés** doit consister en une fauche tardive (juillet, août) afin de laisser le temps aux plantes de terminer leur cycle végétatif, de se reproduire, de servir d'abris et de caches à la faune. Il est préférable de faucher entre le 15 septembre et le 15 mars en commençant pas la partie centrale et à faible vitesse afin de laisser aux petits mammifères le temps de fuir.

**L'entretien des roselières** sur le Loiret domanial consistera à abattre les aulnes et autres ligneux colonisant le milieu. Cette opération se déroulera en concertation avec Loiret Nature Environnement. Un suivi ornithologique annuel, réalisé par l'équipe de la réserve naturelle de St-Mesmin, permettra d'estimer et de mesurer l'évolution de la capacité d'accueil de ces milieux pour les passereaux paludicoles.

Descriptif des travaux

### Nature des travaux

| Thématiques       | Nature des travaux                   | Quantité                      | Coûts (en euros) |               |                |
|-------------------|--------------------------------------|-------------------------------|------------------|---------------|----------------|
|                   |                                      |                               | Coût unitaire HT | Coût total HT | Coûts TTC      |
| Gérer les milieux | Gestion et entretien de la ripisylve | 0,80 ETP agent technique SMBL | 27 200 /an       |               | <b>136 000</b> |
|                   | Gestion des embâcles                 |                               |                  |               |                |
|                   | Entretien des roselières             |                               |                  |               |                |
|                   | Gestion des milieux herbacés         |                               |                  |               |                |
| <b>Total</b>      |                                      |                               |                  |               | <b>136 000</b> |

### Montage financier

| Type d'actions | Intitulé action                      | Coûts prévisionnels TTC | Part AELB (%) | Part Région (%) | Part Département (%) | Autofinancement (%) |
|----------------|--------------------------------------|-------------------------|---------------|-----------------|----------------------|---------------------|
| Travaux        | Gestion et entretien de la ripisylve | 136 000 €               | 0             | 0               | 0                    | 100                 |
|                | Gestion des embâcles                 |                         |               |                 |                      |                     |
|                | Entretien des roselières             |                         |               |                 |                      |                     |
|                | Gestion des milieux herbacés         |                         |               |                 |                      |                     |

| Type d'actions | Intitulé action                      | Coûts prévisionnels € TTC |           |             |                  |                 |
|----------------|--------------------------------------|---------------------------|-----------|-------------|------------------|-----------------|
|                |                                      | Coût actions              | Part AELB | Part Région | Part Département | Autofinancement |
| Travaux        | Gestion et entretien de la ripisylve | 136 000 €                 | 0         | 0           | 0                | 136 000         |
|                | Gestion des embâcles                 |                           |           |             |                  |                 |
|                | Entretien des roselières             |                           |           |             |                  |                 |
|                | Gestion des milieux herbacés         |                           |           |             |                  |                 |

### Programmation

| Type d'actions | Intitulé action                      | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|--------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Travaux        | Gestion et entretien de la ripisylve |         |         |         |         |         |
|                | Gestion des embâcles                 |         |         |         |         |         |
|                | Entretien des roselières             |         |         |         |         |         |
|                | Gestion des milieux herbacés         |         |         |         |         |         |

**Conditions d'exécution :**

Travaux à réaliser en période de basses eaux (fin de l'été – automne) :  
 - gestion de la ripisylve et des embâcles : du 15 septembre au 15 mars  
 - fauche de la prairie : du 15 septembre au 15 mars  
 Travaux à réaliser en respectant la « Charte de bonnes pratiques pour la gestion et l'entretien de la ripisylve »

**Éléments administratifs :**

Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

**Indicateurs d'évaluation :**

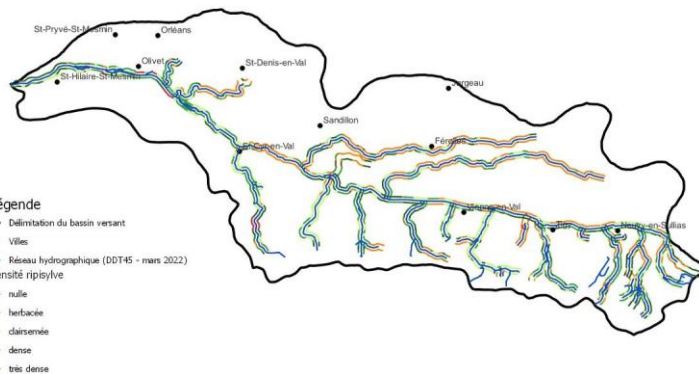
Taux de réalisation

Indicateurs d'évaluation des actions :

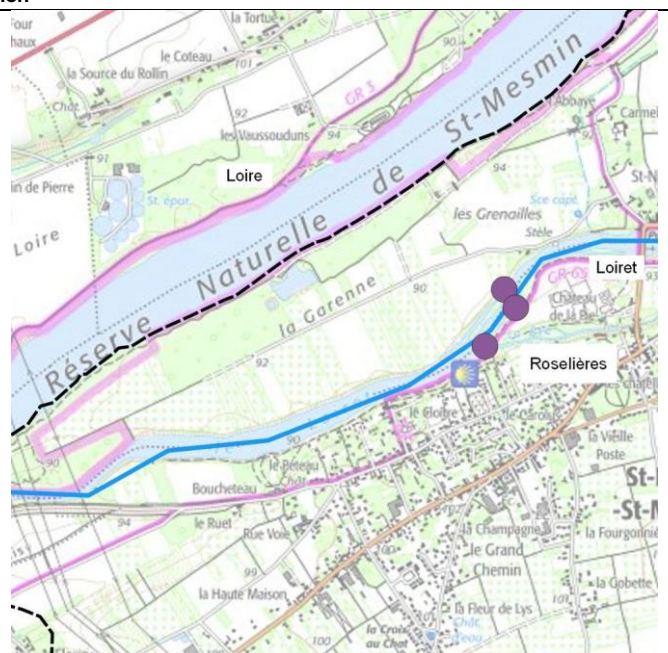
% d'actions réalisés ponctuellement,  
 % de longueur de linéaire réalisé / linéaire prévu,  
 % de financement engagé / financement prévu.

Dynamique des berges et de la végétation (mesure de l'impact des travaux sur l'état de la ripisylve et de la végétation aquatique) par observations et photos de points fixes déterminés suite aux travaux.  
 Suivi à réaliser 1 an et 3 ans après les travaux  
 Rapport annuel d'activités : cartographies et photographies des zones traitées

**Plan de localisation**



Densité de la ripisylve (source : diagnostic HydroConcept – 2014)



Localisation des roselières

**Illustrations**



Ripisylve dense sur le Moulin à l'eau (crédit photo : Géonat)



Berges herbacées sur le Vildé (crédit photo : Géonat)

**Illustrations**



Ripisylve dense sur le Massy (crédit photo : Géonat)



Roselières sur le Loiret domanial (crédit photo : réserve naturelle de St Mesmin)



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

**Codification action**

**T3\_GEST\_02**

|                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| Code masses d'eau | FRGR0299<br>FRGR1140 |
|-------------------|----------------------|

### FICHE ACTION TRAVAUX

#### Gestion des espèces exotiques envahissantes et suivi des plantes aquatiques

|                                |              |         |   |
|--------------------------------|--------------|---------|---|
| SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 | Chapitre     | 1       | Repenser les aménagements des cours d'eau                         |
|                                | Orientations | 1C      | Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau    |
|                                | Code PDM     | MIA0202 | Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau |

|                      |                    |   |  |
|----------------------|--------------------|---|--|
| SAGE Val Dhuy-Loiret | Enjeux spécifiques | Préservation des milieux aquatiques                         |  |
|                      | Orientations       | Préserver les milieux aquatiques                            |  |
|                      |                    | Utiliser des techniques douces d'entretien et d'aménagement |  |

|             |   |
|-------------|---|
| Cours d'eau | Dhuy (ensemble du linéaire), Loiret (ensemble du linéaire)  |
| Communes    | Guilly, Neuvy-en-Sullias, Tigy, Vienne-en-Val, Sandillon, St-Cyr-en-val, Orléans, Oilvet, St-Pryvé-St-Mesmin, St-Hillaire-St-Mesmin |

|                    |  |
|--------------------|--|
| Maîtrise d'ouvrage | SMBL, ASRL, EP Loire en étroite collaboration avec Loiret Nature Environnement, gestionnaire de la réserve naturelle de St-Mesmin sur le Loiret domanial |
|--------------------|--|

#### Descriptif de l'opération

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Contexte et problématique | <p>La Dhuy est confrontée au développement de l'Hydrocotyle fausse renoncule depuis 2011 et le Loiret domanial et non domanial est confronté au développement de l'Égérie dense et de l'Élodée de Nuttall. Ces développements ont des impacts sur les facteurs abiotiques, biotiques, sur l'économie et sur les activités humaines.</p> <p>Des travaux d'arrachage mécanique et manuel sur la Dhuy et de faucardage sur le Loiret privé, sont réalisés régulièrement, mais n'ont pas empêché une avancée du front de colonisation de ces espèces. Leur éradication ne semble plus envisageable.</p> <p>Les premiers fragments d'Hydrocotyle ont été observés sur le Loiret non domanial, en juillet 2021, au niveau du bassin des Tacreniers. Des pieds ont été retrouvés dans le Bras des Fontaines et dans les bassins de Saint-Samson et de Paul Forêt. Ils ont été immédiatement arrachés par les agents de l'ASRL.</p> <p>De nouvelles opérations d'arrachage manuel ont été réalisées sur le Loiret domanial à 4 reprises, les 17 mars, 13 septembre, 5 octobre et 9 novembre 2022, pour un volume estimé d'environ 1 m³. Ces foyers étaient situés à l'embouchure du Bras de Bou, sur le Bras du Couasnou, sur le bras de la Fontaine, à l'aval du bassin des Tacreniers (au niveau de la chaussée du Moulin de l'île) et sur 1/3 du linéaire en rive gauche du bassin de St-Samson (principalement au niveau du parc Poutyl).</p> <p>Un suivi annuel de l'évolution de ces espèces et de l'efficacité des travaux est mené par l'EP Loire avec la participation du SMBL et de l'ASRL. Un inventaire annuel des plantes aquatiques est également réalisé mais il n'intègre pas l'ensemble du Loiret domanial. En effet, les transects s'arrêtent au niveau de Port Arthur.</p> |
|---------------------------|---|

|              |   |
|--------------|---|
| Enjeu global | Préservation de la biodiversité et lutte contre les espèces exotiques envahissantes |
|--------------|---|

|             |  |
|-------------|--|
| Objectif(s) | Améliorer et restaurer les capacités d'accueil pour la biodiversité aquatique                              |
|             | Contenir la propagation et l'extension des populations des espèces exotiques envahissantes déjà installées |
|             | Surveiller l'arrivée potentielle de nouvelles espèces exotiques envahissantes                              |
|             | Maintenir une veille technique sur les moyens de lutte contre les espèces exotiques envahissantes          |
|             | Sensibiliser les riverains à la thématique des espèces exotiques envahissantes                             |

|                    |   |
|--------------------|---|
| Gain sur le milieu | Gain de biodiversité floristique et faunistique           |
|                    | Augmentation de la concentration en oxygène               |
|                    | Diversification des écoulements et des habitats           |
|                    | Amélioration de l'impact paysager                         |
|                    | Réduction de l'encombrement du lit                        |
|                    | Lutte préventive afin d'éviter leur présence sur la Loire |



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

**Codification action**

**T3\_GEST\_02**

|                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| Code masses d'eau | FRGR0299<br>FRGR1140 |
|-------------------|----------------------|

|                        |  |
|------------------------|--|
| Descriptif des travaux | <p>Trois techniques de lutte peuvent être utilisées :</p> <p><b>L'arrachage manuel :</b><br/>Avant toute intervention, il convient de protéger la zone à traiter avec des filtres (type grillage à maille de 1X1 cm) en amont et en aval afin d'éviter la contamination d'autres zones.<br/>Si les conditions hydrologiques sont favorables (niveau d'eau pas trop haut), les interventions pourraient commencer dès le mois de juin et s'étaler régulièrement jusqu'au mois d'octobre. La mise en place d'interventions précoces permet un arrachage manuel facilité et sélectif, de faible quantité et limite la formation d'herbiers monospécifiques de grande ampleur.<br/>L'opération consiste à arracher méthodiquement l'Hydrocotyle avec son réseau racinaire, à effectuer un écumage de l'eau avec une époussette afin de récupérer les boutures et à exporter et stocker hors zones inondables les plantes arrachées.<br/>L'organisation de chantiers participatifs permettrait d'augmenter le nombre de participants et de passages (technique particulièrement chronophage) et contribuerait à la sensibilisation du public à cette problématique.</p> <p><b>L'arrachage mécanique :</b><br/>Cette technique est utilisée sur des sites à très fort recouvrement. Ces arrachages mécaniques réduisent l'étendue des herbiers sans toutefois avoir une élimination complète.<br/>Comme pour l'arrachage manuel, il convient de protéger la zone à traiter.<br/>L'opération consiste à arracher les herbiers à l'aide d'une pelle mécanique à partir des berges, de déposer un filet lesté afin de récupérer les plants coupés, éviter le bouturage, faciliter le ramassage et exporter et stocker hors zones inondables.</p> <p><b>Le moissonnage/ fauchage :</b><br/>Cette technique classique est utilisée sur le Loiret pour l'Égérie dense et l'Élodée de Nuttall et permet de réduire la prolifération et le dynamisme de ces espèces mais tendrait néanmoins à accentuer la prolifération des espèces si les plans coupés ne sont pas tous récupérés et sortis des bassins.<br/>Il est préconisé de laisser plutôt les plantes arriver à maturité et de les sortir avec précaution à la fourche, par exemple.<br/>Il est aussi impératif de protéger les zones à traiter avec des filtres (type grillage à maille 1X1 cm).<br/>Les résidus de gestion (plantes, fragments) doivent être exportés et brûlés.</p> <p>Le suivi annuel sur l'efficacité des travaux et sur l'évolution du front de colonisation doit être poursuivi. Il est préconisé également de se rapprocher du Conservatoire des Espaces Naturels au travers du groupe de travail prospectif sur les espèces exotiques envahissantes afin de profiter de leur expertise et expérience sur cette problématique.<br/>Enfin, il est proposé d'étendre à l'ensemble du Loiret domanial l'inventaire des plantes aquatiques en ajoutant des transects pour compléter le suivi actuel.</p> |
|------------------------|--|

### Nature des travaux selon les préconisations du groupe technique

| Thématiques       | Nature des travaux   | Quantité        | Coûts (en euros) |               |               |
|-------------------|--|-----------------|------------------|---------------|---------------|
|                   |  |                 | Coût unitaire HT | Coût total HT | Coûts TTC     |
| Gérer les milieux | Lutte contre l'Hydrocotyle (arrachage manuel et mécanique par prestataires extérieurs) |                 | 10 000/an        | <b>60 000</b> | <b>72 000</b> |
|                   | Lutte contre l'Égérie dense et l'Élodée de Nuttall (fauchage et exportation) (Hors CT) |                 | 0                | <b>0</b>      | <b>0</b>      |
|                   | Suivi espèces exotiques envahissantes  | Budget EP Loire |                  |               |               |
|                   | Inventaire plantes aquatiques  |                 |                  |               |               |
|                   |  |                 | <b>Total</b>     | <b>72 000</b> |               |

### Montage financier

| Type d'actions | Intitulé action  | Coûts prévisionnels TTC | Part AELB (%) | Part Région (%) | Part Département (%) | Autofinancement (%) |
|----------------|--|-------------------------|---------------|-----------------|----------------------|---------------------|
| Travaux        | Lutte contre l'Hydrocotyle                                   | 72 000 €                | 50            | 0               | 0                    | 50                  |
|                | Lutte contre l'Égérie dense et l'Élodée de Nuttall (Hors CT) | 0 €                     | 0             | 0               | 0                    | 100                 |

### Coûts prévisionnels € TTC

| Type d'actions | Intitulé action  | Coûts prévisionnels € TTC |           |             |                  |                 |
|----------------|--|---------------------------|-----------|-------------|------------------|-----------------|
|                |  | Coût actions              | Part AELB | Part Région | Part Département | Autofinancement |
| Travaux        | Lutte contre l'Hydrocotyle                                   | 72 000 €                  | 36 000    | 0           | 0                | 36 000          |
|                | Lutte contre l'Égérie dense et l'Élodée de Nuttall (Hors CT) | 0 €                       | 0         | 0           | 0                | 0               |

### Programmation

| Type d'actions | Intitulé action  | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Travaux        | Lutte contre l'Hydrocotyle                                   |         |         |         |         |         |
|                | Lutte contre l'Égérie dense et l'Élodée de Nuttall (Hors CT) |         |         |         |         |         |
| Suivis         | Suivi espèces exotiques envahissantes                        |         |         |         |         |         |
|                | Inventaire plantes aquatiques                                |         |         |         |         |         |

**Conditions d'exécution :**

Travaux à réaliser en période de basses eaux (de préférence de juin à octobre)

**Eléments administratifs :**

Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

**Indicateurs d'évaluation :**

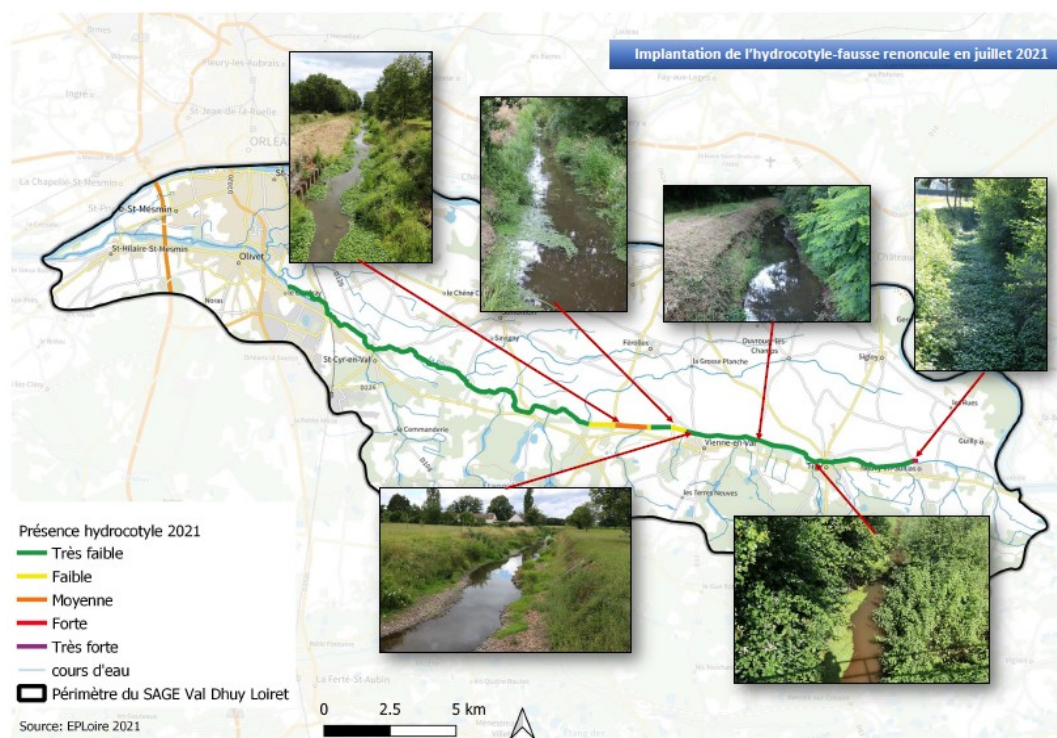
Taux de réalisation

Indicateurs d'évaluation des actions :

% d'actions réalisés ponctuellement,  
% de longueur de linéaire réalisé / linéaire prévu,  
% de financement engagé / financement prévu.

Cartographie annuelle avec indicateur de surface et volume des espèces végétales  
Comparaison de la part des espèces invasives dans la richesse d'espèces totale

**Plan de localisation**



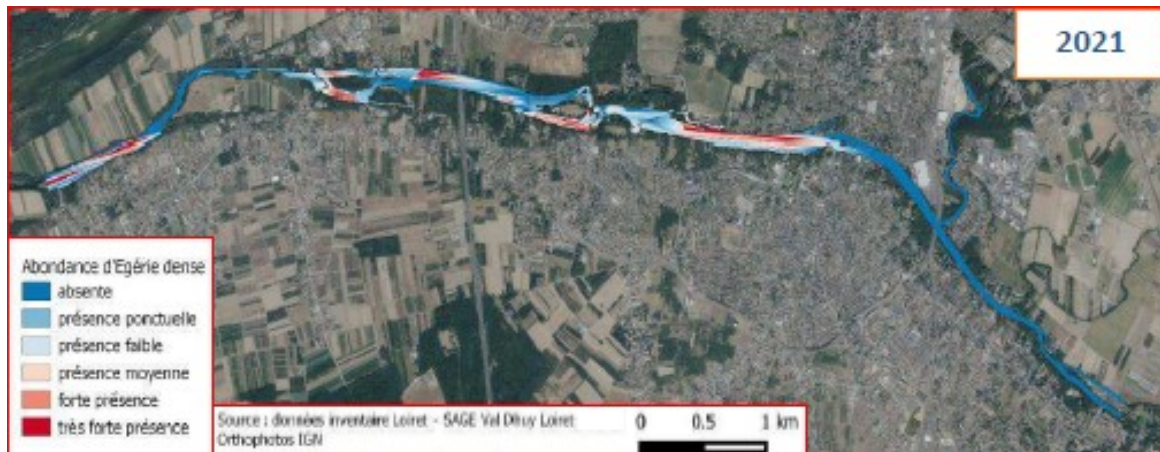
Travaux programmés de l'aval de la RD 951 à l'avenue Gaston Galloux  
Recouvrement de la Dhuy par l'Hydrocotyle en juillet 2021



**Localisation**



Abondance de l'Élodée de Nuttall sur le Loiret en 2021 (Compte-rendu de l'inventaire des macrophytes aquatiques invasives sur le Dhuy et le Loiret - SAGE Val Dhuy Loiret – 2021)



Abondance de l'Égérie dense sur le Loiret en 2021 (Compte-rendu de l'inventaire des macrophytes aquatiques invasives sur le Dhuy et le Loiret - SAGE Val Dhuy Loiret – 2021)

**Illustrations**



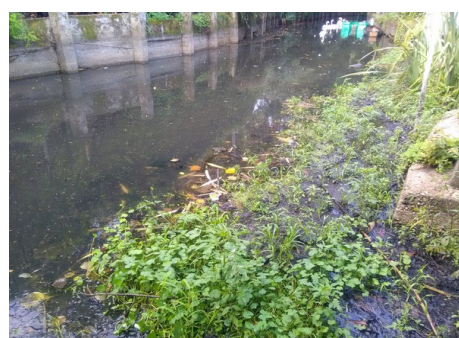
Station d'Hydrocotyle sur la Dhuy



Bateau faucardeur sur le Loiret



Opération d'arrachage manuel de l'Hydrocotyle sur la Dhuy



Foyer d'Hydrocotyle sur le Bras du Couesnon en novembre 2022 (ASRL)



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

Codification action

T4\_ETUD\_01

Code masse  
d'eau

FRGR 0299

### FICHE ACTION

#### Étude sur le transport sédimentaire du Loiret domanial

|                                |              |         |   |
|--------------------------------|--------------|---------|---|
| SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 | Chapitre     | 1       | Repenser les aménagements des cours d'eau                           |
|                                | Orientations | 1H      | Améliorer la connaissance   |
|                                | Code PDM     | MIA0304 | Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité |

|                      |                    |   |
|----------------------|--------------------|---|
| SAGE Val Dhuy-Loiret | Enjeux spécifiques | Préservation des milieux aquatiques                         |
|                      | Orientations       | Préserver les milieux aquatiques                            |
|                      |                    | Utiliser des techniques douces d'entretien et d'aménagement |

|             |   |
|-------------|---|
| Cours d'eau | Loiret domanial (3 800 m)                                 |
| Communes    | St-Pryvé-St-Mesmin, St-Hilaire-St-Mesmin, Mareau-aux-prés |

|                    |   |
|--------------------|---|
| Maîtrise d'ouvrage | SMBL en étroite collaboration avec Loiret Nature Environnement, gestionnaire de la réserve naturelle de St-Mesmin |
|--------------------|---|

### Descriptif de l'opération

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Contexte et problématique | <p>En plus des impacts sur la continuité piscicole, les ouvrages transversaux présents sur les cours d'eau ont également un impact sur le transport sédimentaire. En effet, selon leur situation dans le cours d'eau, ils peuvent intercepter la majorité des sédiments provenant de l'amont et les stocker, déséquilibrant ainsi le substrat des cours d'eau à l'aval des ouvrages.</p> <p>Les travaux de démantèlement des ouvrages hydrauliques, situés sur la Dhuy lors du contrat précédent, ont eu comme conséquence de rétablir la continuité sédimentaire sur ce cours d'eau. Ainsi, si les ouvrages hydrauliques interceptaient les sédiments charriés par la Dhuy, leur démantèlement permet désormais aux sédiments de transiter librement jusqu'au Loiret.</p> <p>La configuration du Loiret non domanial (cours d'eau artificialisé) ne favorise pas le transit sédimentaire et les nouveaux apports viennent renforcer cette difficulté et accentuer les impacts sur cette partie du Loiret.</p> <p>Des observations, des mesures, des études et des expérimentations ont été menées pour mieux appréhender les impacts et identifier les leviers d'actions afin d'améliorer le transit sédimentaire sur le Loiret non domanial. Les mesures effectuées en 2003 et 2006 ont révélé d'importants volumes de sédiments stockés dans les bassins du Loiret et un fort taux de sédimentation durant cette période. Une « étude du fonctionnement hydro-sédimentaire » de la rivière Loiret, portée par l'EPL, a été menée en 2016 avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* « étudier l'évolution de la sédimentation des dix dernières années, afin de voir si cette tendance se confirme globalement et localement ;</li><li>* s'intéresser à la répartition des stocks de sédiments, essayer de comprendre pourquoi les épaisseurs de vase sont plus importantes dans certaines zones que d'autres ».</li></ul> <p>Néanmoins, ces différentes actions n'ont pas concerné le Loiret domanial, à l'aval de St-Santin, qui souffre d'un déficit de connaissances sur le transport sédimentaire.</p> |
|---------------------------|---|

|              |  |
|--------------|--|
| Enjeu global | Réduire l'impact des obstacles à la libre circulation des espèces et du transit sédimentaire |
|--------------|--|

|             |   |
|-------------|---|
| Objectif(s) | Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrosédimentaire et de la dynamique du Loiret domanial |
|             | Diminuer/réduire l'impact des ouvrages transversaux à l'amont sur le transport solide               |
|             | Améliorer la gestion sédimentaire   |

|                        |  |
|------------------------|--|
| Descriptif des actions | <p>L'étude consiste à établir un diagnostic initial du fonctionnement hydrosédimentaire et de la dynamique fluviale du Loiret domanial comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* les caractéristiques du lit du Loiret domanial (profil en long, profil en travers, etc.)</li><li>* le fonctionnement hydrodynamique et hydro-sédimentaire</li><li>* le fonctionnement granulométrique</li><li>* un bilan sédimentaire</li><li>* l'occupation des sols</li><li>* les contraintes anthropiques présentes (ouvrages de franchissement, protections de berges, ouvrages transversaux à l'amont)</li><li>* le fonctionnement écologique</li></ul> <p>Cette étude pourrait être confiée à un étudiant en Master 2 « Hydrosystèmes et bassins versants » de l'Université de Tours, dans le cadre d'un stage de fin d'études (5 mois minimum).</p> |
|------------------------|--|



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

Codification action

T4\_ETUD\_01

Code masse  
d'eau

FRGR 0299

### Nature des actions

| Thématiques        | Nature des actions   | Quantité        | Coûts (en euros) |               |              |
|--------------------|--|-----------------|------------------|---------------|--------------|
|                    |  |                 | Coût unitaire HT | Coût total HT | Coûts TTC    |
| Étudier et évaluer | Étude sur le transport sédimentaire sur le Loiret domanial | Stage de 5 mois | Gratification    |               | <b>3 600</b> |
| <b>Total</b>       |  |                 |                  |               | <b>3 600</b> |

### Montage financier

| Type d'actions | Intitulé action  | Coûts prévisionnels TTC | Part AELB (%)  | Part Région FEDER (%) | Part Département (%) | Autofinancement (%) |
|----------------|--|-------------------------|--|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Étude          | Étude sur le transport sédimentaire sur le Loiret domanial | 3 600 €                 | Voir fiche T6_ANICO_01<br>« Animation du contrat territorial » |                       |                      |                     |

| Type d'actions | Intitulé action  | Coûts prévisionnels € TTC |  |             |                  |                 |
|----------------|--|---------------------------|--|-------------|------------------|-----------------|
|                |  | Coût actions              | Part AELB  | Part Région | Part Département | Autofinancement |
| Étude          | Étude sur le transport sédimentaire sur le Loiret domanial | 3 600 €                   | Voir fiche T6_ANICO_01<br>« Animation du contrat territorial » |             |                  |                 |

### Programmation

| Type d'actions | Intitulé action  | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Étude          | Étude sur le transport sédimentaire sur le Loiret domanial |         |         |         |         |         |



**CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES  
BASSIN VERSANT DHUY LOIRET**

**Codification action**

**T5\_SUEV\_01**

Code masses  
d'eau

FRGR0299  
FRGR1140

**FICHE ACTION**

**Indicateurs de suivi**

|                                |              |    |   |
|--------------------------------|--------------|----|---|
| SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 | Chapitre     | 1  | Repenser les aménagements des cours d'eau |
|                                | Orientations | 1G | Favoriser la prise de conscience          |
|                                |              | 1H | Améliorer la connaissance                 |

|                      |                    |   |  |
|----------------------|--------------------|---|--|
| SAGE Val Dhuy-Loiret | Enjeux spécifiques | Préservation des milieux aquatiques                         |  |
|                      | Orientations       | Préserver les milieux aquatiques                            |  |
|                      |                    | Utiliser des techniques douces d'entretien et d'aménagement |  |

|             |  |
|-------------|--|
| Cours d'eau | Réseau hydrographique du bassin versant                          |
| Communes    | Toutes les communes riveraines des cours d'eau du bassin versant |

|                    |      |
|--------------------|------|
| Maîtrise d'ouvrage | SMBL |
|--------------------|------|

**Descriptif de l'opération**

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Contexte et problématique | <p>Le suivi des opérations de restauration et/ou d'aménagements est essentiel et indispensable pour caractériser l'évolution des milieux après une intervention (mesure de l'efficacité de l'action menée, objectifs fixés atteints ou pas, besoin d'ajustements ou d'actions complémentaires, etc.). Ce suivi comprend la réalisation de mesures identiques avant et après les travaux afin de caractériser l'évolution des sites concernés. Le choix des stations et des pas de temps d'analyse est fonction des objectifs attendus. L'évaluation des actions permet également de participer à la construction de retours d'expérience sur lesquels il sera possible de s'appuyer pour porter de nouveaux projets.</p> |
|---------------------------|--|

|              |   |
|--------------|---|
| Enjeu global | Amélioration et préservation de la qualité de l'eau |
|--------------|---|

|             |   |
|-------------|---|
| Objectif(s) | Évaluer l'efficacité des actions                      |
|             | Suivre l'évolution des milieux suite aux aménagements |
|             | Améliorer la connaissance des milieux aquatiques      |
|             | Obtenir des données pour communiquer                  |



**CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES  
BASSIN VERSANT DHUY LOIRET**

**Codification action**

**T5\_SUEV\_01**

Code masses  
d'eau

FRGR0299  
FRGR1140

Trois grands types d'indicateurs seront mis en œuvre :

\* les indicateurs de suivi des interventions

Ils correspondent généralement aux indicateurs de taux de réalisation mentionnés dans les différentes fiches actions.

Consignés dans un tableau de bord, ils donneront lieu à l'élaboration d'un bilan annuel présenté aux instances de gouvernance du contrat. En compilant les données, ces indicateurs serviront pour le bilan à mi-parcours et final.

\* les indicateurs d'évaluation des actions réalisés se font à partir de différents éléments :

- les paramètres physico-chimiques (température, pH, oxygène, conductivité, nitrates, phosphore, pesticides, éléments trace métalliques, etc.)

Un suivi est effectué sur 4 stations (2 sur le Loiret et 2 sur la Dhuy) à un rythme mensuel ou bimestriel, selon les stations. Ce suivi est réalisé en partenariat avec l'EP Loire, le SMBL et l'ASRL. Ce suivi sera reconduit sur le nouveau contrat, dans les mêmes conditions que lors du contrat précédent.

- les paramètres biologiques (IBD, I2M2 et IPR)

À la différence des autres suivis, ces indicateurs sont dits « intégrateurs » parce que l'analyse biologique permet de déterminer l'état d'un milieu sur un temps long. Ainsi, basées sur des espèces dites « polluosensibles », les analyses permettent de déterminer si les conditions ont permis ou pas la réalisation de leur cycle biologique et/ou de déterminer l'existence de perturbations/pollutions, le tout sur un pas de temps allant de quelques semaines à des années. L'absence de certaines espèces peut également traduire l'altération des milieux.

Ces suivis seront réalisés :

# sur les sites qui ont fait l'objet de travaux de démantèlement sur le précédent contrat ainsi que des suivis biologiques avant ou après les travaux. Les sites concernés sont Neuvy-en-Sullias, Beauthier et Vildé.

| Sites            | Suivis biologiques réalisés lors CT précédent |                     | Proposition de suivis biologiques prochain CT |                |
|------------------|---|---------------------|---|----------------|
|                  | 2017  | 2020                | 2024  | 2026           |
| Neuvy-en-Sullias |   | IPR (après travaux) | IPR   | IPR            |
| Beauthier        | IPR (avant travaux)                           | IPR (après travaux) | IPR   | IPR            |
| Vildé            | IBD, IBGN (avant travaux)                     | IPR (après travaux) | IBD, I2M2, IPR                                | IBD, I2M2, IPR |

# sur les sites qui feront l'objet de travaux, les suivis seront réalisés avant les travaux et 3 ans après les travaux. Les sites concernés sont :

- le reméandrage de l'aval du Bief-St-Germain ;
- la renaturation du cours d'eau le Mothois.

Remarque : Le Massy fait aussi l'objet de travaux mais un seul cours d'eau est envisagé pour la réalisation des suivis et le Mothois a été privilégié.

| Sites                  | 2024                 | 2025 | 2026                 | 2027                 | 2028                 |
|------------------------|----------------------|------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Aval Bief St-Germain   | I2M2 (avant travaux) |      |                      | I2M2 (après travaux) |                      |
| Cours d'eau le Mothois |                      |      | I2M2 (avant travaux) |                      | I2M2 (après travaux) |

- le suivi des paramètres du milieu (granulométrie du lit, lame d'eau, faciès d'écoulement, hauteur de berges, profil en long, en travers, etc. et de l'efficacité des aménagements (reprise des plants, état de la ripisylve, amélioration des fonctionnalités de zones humides, etc.).

Les indicateurs concernés sont spécifiés dans les différentes fiches actions. Ce suivi est à réaliser 1 et 3 ans après les travaux en s'appuyant sur un état « zéro » observé avant les travaux. En plus des mesures réalisées, il comprendra un reportage photographique. L'ensemble des données et informations sera formalisée et contribuera à l'élaboration des différents bilans.

Les travaux concernés sont la remise en talweg de la Dhuy (site de Bouteille), le reméandrage de l'aval du Bief-St-Germain, la renaturation du cours d'eau le Mothois, la restructuration, renaturation et retalutage de berges, la restauration de la mare et le gestion et restauration de la ripisylve.

\* les indicateurs d'évaluation globale du programme ont été développés dans la fiche action « bilan final ».

Les prélèvements concernant les suivis physico-chimiques et biologiques (IBD et I2M2) seront réalisés en interne par l'EP Loire, le SMBL et l'ASRL et confiés à un laboratoire pour analyses.

Les IPR seront réalisés par la fédération de la pêche 45. Les suivis des paramètres du milieu seront réalisés par l'animatrice du SMBL.

\* Les suivis naturalistes faunistique et floristique :

Certaines actions feront l'objet de suivis naturalistes (odonates, batraciens, avifaune, flore) réalisés par Loiret Nature Environnement, gestionnaire de la réserve naturelle de St-Santin. Ces suivis sont précisés dans les fiches actions concernées.

Descriptif des actions



**CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES  
BASSIN VERSANT DHUY LOIRET**

**Codification action**

**T5\_SUEV\_01**

Code masses  
d'eau

FRGR0299  
FRGR1140

**Nature des actions**

| Thématiques        | Nature des actions                                     | Quantité  | Coûts (en euros) |               |               |        |
|--------------------|--|---|------------------|---------------|---------------|--------|
|                    |  |   | Coût unitaire HT | Coût total HT | Coûts TTC     |        |
| Étudier et évaluer | Suivi physico-chimique                                 | Compris dans budget volet « pollutions diffuses » |                  |               |               |        |
|                    | Suivi paramètres milieu et efficacité des aménagements | Inclus dans mission animation                     |                  |               |               |        |
|                    | Suivi biologique                                       | IBD   | 2                | 300           | 600           | 720    |
|                    |  | I2M2  | 6                | 800           | 4 800         | 5 760  |
|                    |  | IPR   | 6                | 1 500         | 9 000         | 10 800 |
| <b>Total</b>       |  |   |                  |               | <b>17 280</b> |        |

**Montage financier**

| Type d'actions | Intitulé action  | Coûts prévisionnels TTC                           | Part AELB (%) | Part Région FEDER (%) | Part Département (%) | Autofinancement (%) |
|----------------|--|---|---------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Suivi          | Suivi physico-chimique                                 | Compris dans budget volet « pollutions diffuses » |               |                       |                      |                     |
|                | Suivi paramètres milieu et efficacité des aménagements | Inclus dans mission animation                     |               |                       |                      |                     |
|                | Suivi biologique                                       | 17 280 €  | 50            | 0                     | 20                   | 30                  |

| Type d'actions | Intitulé action  | Coûts prévisionnels € TTC                         |           |             |                  |
|----------------|--|---|-----------|-------------|------------------|
|                |  | Coût actions                                      | Part AELB | Part Région | Part Département |
| Suivi          | Suivi physico-chimique                                 | Compris dans budget volet « pollutions diffuses » |           |             |                  |
|                | Suivi paramètres milieu et efficacité des aménagements | Inclus dans mission animation                     |           |             |                  |
|                | Suivi biologique                                       | 17 280 €  | 8 640     | 0           | 3 456            |

**Programmation**

| Type d'actions | Intitulé action  | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Suivi          | Suivi physico-chimique                                 |         |         |         |         |         |
|                | Suivi paramètres milieu et efficacité des aménagements |         |         |         |         |         |
|                | Suivi biologique                                       |         |         |         |         |         |



# CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

Codification action

T5\_SUEV\_02

Code masse  
d'eau FRGR0299

## FICHE ACTION

### Suivi hydrologique du bassin du Dhuy – Loiret

|                                |                       |         |  |
|--------------------------------|-----------------------|---------|--|
| SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 | Chapitre Orientations | 1<br>1H | Repenser les aménagements des cours d'eau<br>Améliorer la connaissance |
|--------------------------------|-----------------------|---------|--|

|                      |                    |   |
|----------------------|--------------------|---|
| SAGE Val Dhuy-Loiret | Enjeux spécifiques | Objectif transversal de la connaissance |
|----------------------|--------------------|---|

|             |                |
|-------------|----------------|
| Cours d'eau | Loiret et Dhuy |
| Communes    | -              |

|                    |      |
|--------------------|------|
| Maîtrise d'ouvrage | SMBL |
|--------------------|------|

### Descriptif de l'opération

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Contexte et problématique | Il s'agit de mettre en place des stations de suivi complémentaires aux réseaux existants ou prévus (réseau DREAL pour la gestion des étiages, réseau Orléans Métropole pour la gestion de crue) pour avoir une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant à l'étiage dans le cadre du changement climatique notamment. |
|---------------------------|---|

|              |   |
|--------------|---|
| Enjeu global | Amélioration de la connaissance du fonctionnement hydraulique du Loiret |
|--------------|---|

|             |   |
|-------------|---|
| Objectif(s) | Améliorer le suivi quantitatif de la ressource              |
|             | Améliorer la communication et la diffusion des informations |

|                        |   |
|------------------------|---|
| Descriptif des actions | Cette action consiste à :   |
|                        | * acquérir et à mettre en place des équipements de suivi des niveaux d'eau en continu sur 3 stations :<br>* au niveau de la confluence Dhuy/Loiret<br>* au niveau de la confluence Loiret/Loire<br>* et une sur la Dhuy.<br><br>Ces équipements permettront l'acquisition numérique et la télétransmission des données enregistrées qui seront consultables en accès libre. |

### Nature des actions

| Thématiques        | Nature des actions                                       | Quantité  | Coûts (en euros) |               |           |
|--------------------|--|---|------------------|---------------|-----------|
|                    |  |   | Coût unitaire HT | Coût total HT | Coûts TTC |
| Étudier et évaluer | Acquisition et mise en place de capteurs de niveau d'eau | 3   | 4 113            | 12 340        | 14 808    |
|                    | Gestion des équipements et traitement des données        | Inclus mission techniciens rivières ASRL et du SMBL |                  |               |           |
|                    |  |   | <b>Total</b>     | <b>14 808</b> |           |

### Montage financier

| Type d'actions | Intitulé action  | Coûts prévisionnels TTC                            | Part AELB (%) | Part Région FEDER (%) | Part Département (%) | Autofinancement (%) |
|----------------|--|--|---------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Suivi          | Acquisition et mise en place de capteurs de niveau d'eau | 14 808 €   | 50            | 0                     | 0                    | 50                  |
|                | Gestion des équipements et traitement des données        | Inclus mission techniciens rivière ASRL et du SMBL |               |                       |                      |                     |

| Type d'actions | Intitulé action  | Coûts prévisionnels € TTC                          |           |             |                  | Autofinancement |
|----------------|--|--|-----------|-------------|------------------|-----------------|
|                |  | Coût actions                                       | Part AELB | Part Région | Part Département |                 |
| Suivi          | Acquisition et mise en place de capteurs de niveau d'eau | 14 808 €   | 7 404 €   | 0           | 0                | 7 404 €         |
|                | Gestion des équipements et traitement des données        | Inclus mission techniciens rivière ASRL et du SMBL |           |             |                  |                 |

### Programmation

| Type d'actions | Intitulé action  | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Suivi          | Acquisition et mise en place de capteurs de niveau d'eau |         |         |         |         |         |
|                | Gestion des équipements et traitement des données        |         |         |         |         |         |

### Indicateurs d'évaluation

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Taux de réalisation          | Indicateurs d'évaluation des actions                           |
| Nombre de capteurs installés | Nombre de données enregistrées, télétransmises et consultables |



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

Codification action

T5\_SUEV\_03

Code masse  
d'eau FRGR0299

### FICHE ACTION

#### Présence de la Loutre d'Europe

|                                |              |    |   |
|--------------------------------|--------------|----|---|
| SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 | Chapitre     | 1  | Repenser les aménagements des cours d'eau |
|                                | Orientations | 1G | Favoriser la prise de conscience          |
|                                |              | 1H | Améliorer la connaissance                 |

|                      |                    |   |  |
|----------------------|--------------------|---|--|
| SAGE Val Dhuy-Loiret | Enjeux spécifiques | Préservation des milieux aquatiques                         |  |
|                      | Orientations       | Préserver les milieux aquatiques                            |  |
|                      |                    | Utiliser des techniques douces d'entretien et d'aménagement |  |

|             |  |
|-------------|--|
| Cours d'eau | Réseau hydrographique du bassin versant                          |
| Communes    | Toutes les communes riveraines des cours d'eau du bassin versant |

|                    |   |
|--------------------|---|
| Maîtrise d'ouvrage | SMBL en étroite collaboration avec Loiret Nature Environnement, gestionnaire de la réserve naturelle de St-Mesmin |
|--------------------|---|

#### Descriptif de l'opération

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Contexte et problématique | <p>La Loutre d'Europe, mammifère semi-aquatique, fait partie des espèces animales françaises liées aux milieux aquatiques à forte valeur patrimoniale. Alors que la Loutre d'Europe était omniprésente au 19<sup>e</sup> siècle, elle ne subsistait plus que dans une douzaine de départements en 1970. Sa persécution a pris fin avec l'interdiction de la chasser, suivie de sa protection en 1981. Elle apparaît sur la liste rouge des espèces menacées, depuis 2007, où elle est catégorisée en « espèce quasi menacée », à l'échelle européenne.</p> <p>Depuis 2009, elle fait l'objet de plans nationaux d'actions. Le second plan national d'actions porte sur la période 2019-2028 dont l'objectif est de favoriser et accompagner son retour dans son aire de répartition originelle, et ce, dans les meilleures conditions possibles de cohabitation avec les activités humaines.</p> <p>Depuis le début des années 1990, la Loutre d'Europe regagne des territoires. En région Centre Val-de-Loire, l'espèce est classée vulnérable. Des prospections ont été menées en 2015 conjointement par Loire nature Environnement, le Muséum d'Orléans et l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage sur les affluents de la rive droite de la Loire, sur le Loing, sur le fleuve et à toutes les confluences. L'espèce est bien présente sur la Loire et quelques affluents mais son implantation reste timide (source : LNE).</p> <p>La présence de la Loutre d'Europe a été mise en évidence dans la réserve nationale naturelle de St-Mesmin, et en continu depuis 2016. Un individu a été capturé accidentellement dans le Bras de Bou en 2019, preuve qu'elle remonte le cours d'eau malgré les obstacles.</p> |
|---------------------------|--|

|              |                                 |
|--------------|---------------------------------|
| Enjeu global | Préservation de la biodiversité |
|--------------|---------------------------------|

|             |   |
|-------------|---|
| Objectif(s) | Rechercher la présence de la Loutre   |
|             | Actualiser les données sur les cours d'eau fréquentés par la Loutre d'Europe  |
|             | Informier, former et sensibiliser les gestionnaires, les usagers des écosystèmes aquatiques et de la ressource aquacole ainsi que le grand public |

|                        |  |
|------------------------|--|
| Descriptif des actions | <p>En étroite collaboration avec Loire Nature Environnement, gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de St-Mesmin, cette action vise à rechercher la présence de la Loutre sur le Loiret et la Dhuy. Cette action comportera les phases suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* l'organisation par Loire Nature Environnement, en début de contrat, d'une formation à la reconnaissance des indices de présence de la Loutre dans la Réserve Naturelle Nationale de St-Mesmin pour les agents du SMBL et de l'ASRL,</li><li>* organisation d'une ou deux demi-journée de prospection par an sur le Loiret (public et privé) et sur la Dhuy,</li><li>* cartographie des indices observés sur le terrain pendant la durée du contrat territorial.</li></ul> |
|------------------------|--|





**CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES  
BASSIN VERSANT DHUY LOIRET**

Codification action

T5\_SUEV\_03

Code masse d'eau FRGR0299

**Nature des actions**

| Thématiques        | Nature des actions             | Quantité | Coûts (en euros)                |               |              |          |
|--------------------|--------------------------------|----------|---------------------------------|---------------|--------------|----------|
|                    |                                |          | Coût unitaire HT                | Coût total HT | Coûts TTC    |          |
| Etudier et évaluer | Présence de la Loutre d'Europe |          | Inclus dans mission d'animation |               |              |          |
|                    |                                |          |                                 |               | <b>Total</b> | <b>0</b> |

**Montage financier**

| Type d'actions | Intitulé action                | Coûts prévisionnels TTC          | Part AELB (%) | Part Région FEDER (%) | Part Département (%) | Autofinancement (%) |
|----------------|--------------------------------|----------------------------------|---------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Suivi          | Présence de la Loutre d'Europe | Inclus dans la mission animation |               |                       |                      |                     |

| Type d'actions | Intitulé action                | Coûts prévisionnels € TTC        |           |             |                  |                 |
|----------------|--------------------------------|----------------------------------|-----------|-------------|------------------|-----------------|
|                |                                | Coût actions                     | Part AELB | Part Région | Part Département | Autofinancement |
| Suivi          | Présence de la Loutre d'Europe | Inclus dans la mission animation |           |             |                  |                 |

**Programmation**

| Type d'actions | Intitulé action                | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Suivi          | Présence de la Loutre d'Europe |         |         |         |         |         |

**Indicateurs d'évaluation**

| Taux de réalisation   | Indicateurs d'évaluation des actions |
|---|--------------------------------------|
| Nombre de formations réalisées<br>Nombres d'observateurs<br>Cartographie actualisée | Nombre de données remontées          |



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

**Codification action**

**T5\_SUEV\_04**

|                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| Code masses d'eau | FRGR0299<br>FRGR1140 |
|-------------------|----------------------|

### FICHE ACTION

#### Étude bilan du contrat territorial

|                                |              |         |   |
|--------------------------------|--------------|---------|---|
| SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 | Chapitre     | 1       | Repenser les aménagements des cours d'eau                         |
|                                | Orientations | 1B      | Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau    |
|                                | Code PDM     | MIA0202 | Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau |

|                      |                    |   |  |
|----------------------|--------------------|---|--|
| SAGE Val Dhuy-Loiret | Enjeux spécifiques | Préservation des milieux aquatiques                         |  |
|                      | Orientations       | Préserver les milieux aquatiques                            |  |
|                      |                    | Utiliser des techniques douces d'entretien et d'aménagement |  |

|          |  |
|----------|--|
| Communes | Toutes les communes riveraines des cours d'eau du bassin versant |
|----------|--|

|                    |      |
|--------------------|------|
| Maîtrise d'ouvrage | SMBL |
|--------------------|------|

#### Descriptif de l'opération

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Contexte et problématique | <p>Le contrat territorial volet « milieux aquatiques » est un outil dont le but est de réduire et/ou supprimer les différentes sources de pollution ou de dégradations physiques des milieux aquatiques pour tendre vers le bon état écologique.</p> <p>Un plan d'actions, organisé sur la durée du contrat, doit permettre de supprimer ou réduire ces problématiques.</p> <p>Les différents suivis et une étude bilan permettent d'évaluer l'efficacité de ces actions.</p> |
|---------------------------|---|

|              |  |
|--------------|--|
| Enjeu global | Restauration/maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau |
|--------------|--|

|             |  |
|-------------|--|
| Objectif(s) | Évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des actions entreprises durant le contrat |
|             | Dresser le bilan des 6 années du contrat   |
|             | Préparer le programme d'actions suivant  |

|   |  |
|---|--|
| Elle sera réalisée par un prestataire extérieur | <p>L'étude bilan sera réalisée par un prestataire extérieur à qui sera transmis l'ensemble des données administratives, financières, SIG, etc.</p> <p>L'étude bilan du contrat consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* faire le bilan de la mise en œuvre du programme au regard des actions prévisionnelles, de déterminer les causes de réussite ou d'échec ;</li> <li>* réaliser une synthèse des indicateurs afin d'évaluer l'efficacité opérationnelle et les résultats (aspects biologiques, écologiques et sociaux) ;</li> <li>* définir les enjeux du territoire et de préciser les objectifs ;</li> <li>* définir les perspectives pour un nouveau contrat ;</li> <li>* déterminer les actions à poursuivre, à mettre en œuvre ou à arrêter ;</li> <li>* déterminer le nouveau programme d'actions visant l'atteinte des objectifs de bon état écologique au vu du précédent bilan.</li> </ul> <p>Il est important dans ce bilan de faire apparaître une évaluation sociétale afin de vérifier la compréhension des actions du contrat et le degré d'appropriation du dispositif. Elle sera réalisée auprès des élus et de la population du territoire à l'aide d'un questionnaire diffusé à une large échelle.</p> <p>Il conviendrait de communiquer sur le travail réalisé à destination des élus et des habitants des communes concernées (organisation de temps de restitution sous forme de réunions, rédaction de documents synthétiques, etc.).</p> <p>Les résultats de ce bilan seront enfin adressés à l'ensemble des partenaires.</p> |
|---|--|

#### Nature des actions

| Thématiques        | Nature des actions           | Quantité | Coûts (en euros) |               |                |
|--------------------|------------------------------|----------|------------------|---------------|----------------|
|                    |                              |          | Coût unitaire HT | Coût total HT | Coûts TTC      |
| Étudier et évaluer | Bilan du contrat territorial | 1        | 90 000           | <b>90 000</b> | <b>108 000</b> |
|                    |                              |          |                  | <b>Total</b>  | <b>108 000</b> |

#### Montage financier

| Type d'actions | Intitulé action                    | Coûts prévisionnels TTC | Part AELB (%) | Part Région FEDER (%) | Part Département (%) | Autofinancement (%) |
|----------------|------------------------------------|-------------------------|---------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Étude          | Étude bilan du contrat territorial | 108 000 €               | 70            | 0                     | 10                   | 20                  |

| Type d'actions | Intitulé action                    | Coûts prévisionnels € TTC |           |             |                  |                 |
|----------------|------------------------------------|---------------------------|-----------|-------------|------------------|-----------------|
|                |                                    | Coût actions              | Part AELB | Part Région | Part Département | Autofinancement |
| Étude          | Étude bilan du contrat territorial | 108 000 €                 | 75 600    | 0           | 10 800           | 21 600          |

#### Programmation

| Type d'actions | Intitulé action                    | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Étude          | Étude bilan du contrat territorial |         |         |         |         |         |

|  |  |                      |                            |  |
|--|--|----------------------|----------------------------|--|
|  | <b>CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES<br/>BASSIN VERSANT DHUY LOIRET</b> |                      | <b>Codification action</b> |  |
|  |  |                      | <b>T6_ANICO_01</b>         |  |
|  | Code masses<br>d'eau   | FRGR0299<br>FRGR1140 |                            |  |

|  |
|--|
| <b>FICHE ACTION</b>                            |
| <b><i>Animation du contrat territorial</i></b> |

|                                    |              |         |   |
|------------------------------------|--------------|---------|---|
| SDAGE Loire-<br>Bretagne 2022-2027 | Chapitre     | 1       | Repenser les aménagements des cours d'eau                         |
|                                    | Orientations | 1B      | Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau    |
|                                    | Code PDM     | MIA0202 | Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau |

|                          |                       |   |  |
|--------------------------|-----------------------|---|--|
| SAGE Val Dhuy-<br>Loiret | Enjeux<br>spécifiques | Préservation des milieux aquatiques                         |  |
|                          | Orientations          | Préserver les milieux aquatiques                            |  |
|                          |                       | Utiliser des techniques douces d'entretien et d'aménagement |  |

|          |  |
|----------|--|
| Communes | Toutes les communes riveraines des cours d'eau du bassin versant |
|----------|--|

|                    |      |
|--------------------|------|
| Maîtrise d'ouvrage | SMBL |
|--------------------|------|

|                                  |
|----------------------------------|
| <b>Descriptif de l'opération</b> |
|----------------------------------|

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Contexte et<br>problématique | <p>Le SMBL est la structure porteuse du contrat territorial volet « milieux aquatiques ».</p> <p>La programmation intègre la participation de différents partenaires pour mettre en œuvre l'ensemble de ce programme d'actions.</p> <p>Cette complémentarité est un élément significatif dans l'efficacité des actions mises en œuvre et nécessite une animation et une coordination.</p> <p>Ces missions revêtent un caractère prépondérant tant dans la mise en œuvre des diverses actions que celle de la procédure et est donc un atout pour la gestion et la protection des milieux aquatiques.</p> <p>Cette animation et le pilotage du contrat seront assurés par une animatrice à temps plein qui pourra compter sur un technicien de rivière à temps partiel (évolution du poste d'agent technique actuel) et sur une secrétaire également à temps partiel.</p> |
|------------------------------|--|

|              |   |
|--------------|---|
| Enjeu global | Animation, sensibilisation et communication |
|--------------|---|

|             |   |
|-------------|---|
| Objectif(s) | Assurer l'animation, la coordination et la réalisation des actions du contrat |
|             | Animer les échanges entre acteurs   |
|             | Suivre les projets, les évolutions réglementaires et financières              |
|             | Réaliser les documents bilans   |
|             | Assurer la réalisation des actions du SMBL                                    |

|                        |  |
|------------------------|--|
| Descriptif des travaux | <p>Les missions assurées par l'animatrice consisteront en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* le pilotage général du volet « milieux aquatiques », l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires ;</li> <li>* l'information et la sensibilisation des propriétaires riverains sur leurs droits et devoirs, en intégrant la problématique de protection des berges non adaptées ;</li> <li>* l'organisation des travaux (passation des marchés, programmation annuelle, suivi technique des travaux, etc.) ;</li> <li>* la préparation, l'organisation et l'animation des différentes instances de gouvernance (comités de pilotage, comités techniques, etc.) ;</li> <li>* le suivi et l'évaluation du programme d'actions global ;</li> <li>* la mise en forme des bilans annuels, à mi-parcours et du bilan final du programme ;</li> <li>* la mise en œuvre du volet communication.</li> </ul> <p>Fort de son expérience et de ses connaissances du terrain (entretien des cours d'eau, riverains, élus, etc.), les missions du technicien de rivière consisteront à venir en appui à l'animatrice pour l'animation de la cellule étangs, la communication et les relations avec les riverains et la mise en œuvre des travaux.</p> <p>Le suivi administratif et financier (marchés, facturation, règlements, subventions, etc.) sera assuré par une secrétaire.</p> <p>Le SMBL accueillera un stagiaire qui aura en charge de mener « l'étude sur le transport sédimentaire du Loiret domaniaal ».</p> |
|------------------------|--|

**CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES  
BASSIN VERSANT DHUY LOIRET**

**Codification action**

**T6\_ANICO\_01**

Code masses  
d'eau FRGR0299  
FRGR1140

**Nature des actions**

| Thématiques                                   | Nature des actions  |                                       | Quantité            | Coûts (en euros) |   |                |
|---|---------------------|---------------------------------------|---------------------|------------------|---|----------------|
|   |                     |                                       |                     | Coût unitaire HT | Coût total HT                             |                |
| Animer, sensibiliser, informer et communiquer | Cellule d'animation | Poste animatrice                      | Salaires et charges | 1 ETP            | 45 000/an                                 | <b>225 000</b> |
|   |                     | Poste technicien rivière              | Salaires et charges | 0,2 ETP          | 6 800/an                                  | <b>34 000</b>  |
|   |                     | Secrétaire                            | Salaires et charges | 0,3 ETP          | 13 500/an                                 | <b>67 500</b>  |
|   |                     | Forfait fonctionnement (AELB)         |                     | 1,2 ETP          | 12 000 TTC/an/ETP                         | <b>86 400</b>  |
|   |                     | Forfait fonctionnement (Région/FEDER) |                     | 1,2 ETP          | 40 % salaires + charges (hors secrétaire) | <b>103 600</b> |
| Gratification stagiaire (action T6_ETUD_01)   |                     | 5 mois                                | 600 / mois          |                  | <b>3 600</b>                              |                |
|   |                     |                                       |                     |                  | <b>Total</b>                              | <b>330 100</b> |

**Montage financier**

| Type d'actions | Intitulé action                             | Coûts prévisionnels TTC | Part AELB (%) | Part Région FEDER (%) | Part Département (%) | Autofinancement (%) |
|----------------|---|-------------------------|---------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Animation      | Salaires et charges animatrice              | 225 000 €               | 60            | 20                    | 0                    | 20                  |
|                | Salaires et charges technicien de rivière   | 34 000 €                | 60            | 20                    | 0                    | 20                  |
|                | Salaires et charges secrétaire              | 67 500 €                | 60            | 0                     | 0                    | 40                  |
|                | Forfait fonctionnement (AELB)               | 86 400 €                | 60            | 0                     | 0                    | 40                  |
|                | Forfait fonctionnement (Région/FEDER)       | 103 600 €               | 0             | 20                    | 0                    | 0                   |
|                | Gratification stagiaire (action T6_ETUD_02) | 3 600 €                 | 60            | 0                     | 0                    | 40                  |

| Type d'actions | Intitulé action                             | Coûts prévisionnels € TTC |           |             |                  |                 |
|----------------|---|---------------------------|-----------|-------------|------------------|-----------------|
|                |   | Coût actions              | Part AELB | Part Région | Part Département | Autofinancement |
| Animation      | Salaires et charges animatrice              | 225 000 €                 | 135 000   | 45 000      | 0                | 45 000          |
|                | Salaires et charges technicien de rivière   | 34 000 €                  | 20 400    | 6 800       | 0                | 6 800           |
|                | Salaires et charges secrétaire              | 67 500 €                  | 40 500    | 0           | 0                | 27 000          |
|                | Forfait fonctionnement (AELB)               | 86 400 €                  | 51 840    | 0           | 0                | 34 560          |
|                | Forfait fonctionnement (Région/FEDER)       | 103 600 €                 | 0         | 20 720      | 0                | 0               |
|                | Gratification stagiaire (action T6_ETUD_01) | 3 600 €                   | 2 160     | 0           | 0                | 1 440           |

**Programmation**

| Type d'actions | Intitulé action                | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Animation      | Poste d'animatrice             |         |         |         |         |         |
|                | Poste de technicien de rivière |         |         |         |         |         |
|                | Poste de secrétaire            |         |         |         |         |         |
|                | Stagiaire (action T6_ETUD_01)  |         |         |         |         |         |



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

Codification action

T6\_ANICO\_02

Code masses  
d'eau FRGR0299  
FRGR1140

### FICHE ACTION

#### Communication sur le contrat territorial

|                                |              |    |   |
|--------------------------------|--------------|----|---|
| SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 | Chapitre     | 1  | Repenser les aménagements des cours d'eau |
|                                | Orientations | 1G | Favoriser la prise de conscience          |

|                      |                    |   |
|----------------------|--------------------|---|
| SAGE Val Dhuy-Loiret | Enjeux spécifiques | Préservation des milieux aquatiques                         |
|                      | Orientations       | Préserver les milieux aquatiques                            |
|                      |                    | Utiliser des techniques douces d'entretien et d'aménagement |

|          |  |
|----------|--|
| Communes | Toutes les communes riveraines des cours d'eau du bassin versant |
|----------|--|

|                    |      |
|--------------------|------|
| Maîtrise d'ouvrage | SMBL |
|--------------------|------|

### Descriptif de l'opération

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Contexte et problématique | <p>La communication autour du contrat territorial revêt un caractère stratégique important pour favoriser et obtenir l'adhésion des différents acteurs de l'eau autour des enjeux définis. Ce caractère stratégique est d'autant plus important que le bilan du contrat précédent a fait ressortir que très peu d'actions de communication ont été réalisées, une faible participation du grand public à l'enquête du bilan final et un faible niveau de connaissance de ce dispositif. Il est également d'autant plus important que le SMBL a pour ambition de se positionner comme étant l'acteur référent sur le territoire de la gestion des milieux aquatiques.</p> <p>Un travail de pédagogie, une concertation et un développement des échanges entre les différents acteurs sont nécessaires pour développer la prise de conscience de la nécessité d'avoir une gestion raisonnée et concertée de la ressource.</p> <p>Il convient de mettre en place un plan de communication composé d'un socle annuel d'actions auquel se greffent d'autres actions de communication événementielles, en fonction des enjeux et des objectifs définis.</p> |
|---------------------------|---|

|              |   |
|--------------|---|
| Enjeu global | Animation, sensibilisation et communication |
|--------------|---|

|             |   |
|-------------|---|
| Objectif(s) | Communiquer sur les actions du contrat et la protection des milieux aquatiques  |
|             | Informier et sensibiliser le grand public, les riverains, les collectivités et les élus aux milieux aquatiques à partir de supports adaptés |
|             | Créer une culture du « vivre avec » le milieu aquatique respectueuse de l'environnement   |

|                        |  |
|------------------------|--|
| Descriptif des travaux | <p>Comme pour le précédent contrat, la communication sera partagée entre l'EP Loire et le SMBL.</p> <p>L'EP Loire assurera la communication « institutionnelle » pour présenter le dispositif et les différents volets associés et relatera l'information auprès des membres de la CLE au travers par exemple de la lettre d'info.</p> <p>Afin d'être visible et identifié comme le porteur du volet « milieux aquatiques » du contrat, le SMBL assurera une communication plus « opérationnelle » dont les grandes étapes de mise en œuvre sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* détermination du public et du message : élaboration des thématiques de communication ;</li><li>* organisation des différents moyens de transmission des informations selon les thématiques : réunions, formations, sorties thématiques, bulletins communaux, sites internet, etc. Ces outils peuvent être globaux et répertorier l'ensemble des actions sur le territoire mais également être localisés. Les outils utilisés devront être adaptés et contextualisés aux enjeux du territoire. La compréhension des actions menées est essentielle pour leur pérennisation.</li><li>* mise en place du calendrier de communication : quand, quelle thématique, quel support, quelle cible ?</li><li>* réalisation du programme de communication.</li></ul> |
|------------------------|--|



## CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES BASSIN VERSANT DHUY LOIRET

**Codification action**

**T6\_ANICO\_02**

Code masses  
d'eau FRGR0299  
FRGR1140

### Nature des actions

| Thématiques                                   | Nature des actions                          | Coût unitaire HT   | Coût total HT                            | Coûts TTC     |
|---|---|--|--|---------------|
| Animer, sensibiliser, informer et communiquer | Communication « institutionnelle » EP Loire |  | Compris dans budget SAGE Val Dhuy-Loiret |               |
|   | Communication « opérationnelle » SMBL       | Création, rédaction d'articles, de communiqués de presse, de bulletins, etc. | Inclus dans mission d'animation          |               |
|   |   | Impression, diffusion, fabrication, location de salles, etc.                 | 8 000 / an                               | <b>40 000</b> |
|   | <b>Total</b>                                |  |  |               |

### Montage financier

| Type d'actions | Intitulé action                             | Coûts prévisionnels TTC                  | Part AELB (%) | Part Région FEDER (%) | Part Département (%) | Autofinancement (%) |
|----------------|---|--|---------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Communication  | Communication « institutionnelle » EP Loire | Compris dans budget SAGE Val Dhuy-Loiret |               |                       |                      |                     |
|                | Communication « opérationnelle » SMBL       | 48 000 €                                 | 60            | 0                     | 20                   | 20                  |

| Type d'actions | Intitulé action                             | Coûts prévisionnels € TTC                |           |             |                  |
|----------------|---|--|-----------|-------------|------------------|
|                |   | Coût actions                             | Part AELB | Part Région | Part Département |
| Communication  | Communication « institutionnelle » EP Loire | Compris dans budget SAGE Val Dhuy-Loiret |           |             |                  |
|                | Communication « opérationnelle » SMBL       | 48 000 €                                 | 28 800    | 0           | 9 600            |

### Programmation

| Type d'actions | Intitulé action                             | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|----------------|---|---------|---------|---------|---------|---------|
| Communication  | Communication « institutionnelle » EP Loire |         |         |         |         |         |
|                | Communication « opérationnelle » SMBL       |         |         |         |         |         |

### Indicateurs d'évaluation :

| Taux de réalisation   | Indicateurs d'évaluation des actions :   |
|---|--|
| Nombre et type d'outils de communication réalisées : articles, bulletins, etc.<br>Nombre d'envois effectués<br>Nombre de réunions, de sorties thématiques, etc. réalisées/prévues | Enquêtes de satisfaction et de perception auprès des professionnels, des riverains et des acteurs<br>Participation aux réunions, sorties, etc. |

## **ANNEXE 6**

# **LETTRE D'ENGAGEMENT D'ORLEANS METROPOLE CONTRAT TERRITORIAL VAL DHUY LOIRET 2023-2028**

## LE PRÉSIDENT

Nos Réf. : DEPR/JT/218-2022  
Dossier suivi par Julie TESSIAUT  
 02 38 78 76 01

Monsieur le Président de l'Etablissement  
Public Loire  
2 quai du Fort Alleaume  
45 000 ORLEANS

Orléans, le 15/12/2022

Objet : Engagement d'Orléans Métropole dans le Contrat Territorial Val Dhuy Loiret

Monsieur le Président,

Les 3 captages dits du Val d'Orléans (captages Bouchet, Theuriet, Gouffre) desservent en eau potable environ 150 000 habitants d'Orléans Métropole. Afin de protéger les ressources d'eau souterraine les alimentant, ces captages ont été déclarés prioritaires, sur une liste dite « Grenelle », au niveau national depuis l'année 2009, au titre de la lutte contre les pollutions diffuses de la ressource en eau (présence de pesticides dans l'eau captée). Une aire d'alimentation a été délimitée et a fait l'objet d'un arrêté pris par les services de l'Etat en 2013, actant cette délimitation officiellement, et donc le périmètre à retenir pour mettre en œuvre un programme d'actions volontariste protégeant les 3 captages du Val d'Orléans. Il faut noter que ces 3 captages sont les plus stratégiques à préserver au niveau départemental au regard du nombre d'habitants alimentés en eau potable à partir de ces forages.

Ce périmètre a fait l'objet de plans d'actions mis en œuvre de 2014 à 2020, animés par la Chambre d'Agriculture du Loiret.

La construction du plan d'actions suivant (2023-2028) est désormais achevée et la Chambre d'Agriculture a sollicité un positionnement d'Orléans Métropole sur le prochain Contrat Territorial, à nouveau pour 6 ans, toujours dans l'objectif d'avoir un outil intégré de mobilisation et de protection de ces captages vulnérables qui alimentent en eau potable les habitants du territoire, dans une optique d'amélioration de la qualité de l'eau délivrée.

En parallèle, Orléans Métropole a repris la compétence préservation de la ressource en eau en janvier 2018. Le pilotage politique des actions relevant de cette compétence métropolitaine m'a été délégué fin 2021.

Orléans Métropole a lancé en 2022 une étude permettant d'aboutir à une stratégie pluriannuelle de préservation de la ressource en eau.

La production de cette stratégie alimentera une montée en puissance progressive mais volontariste de la Préservation de la ressource en eau de notre Métropole. Cette montée en puissance englobe à la fois la poursuite de projets actuellement menés (délimitation de l'aire d'alimentation des captages vulnérables prioritaires d'Ormes et d'Ingré, contrat territorial sur le Val d'Orléans, résorption progressive des actions issues des déclarations d'utilité publique des captages d'eau potable non encore mises en œuvre...) mais aussi d'autres actions impactantes sur la préservation de notre ressource en eau, encore en cours d'écriture.



Pour le contrat territorial Val Dhuy Loiret, un comité de pilotage s'est tenu ce jeudi 15 décembre 2022 pour acter le programme d'actions du Contrat territorial 2023-2028 et finaliser les éléments qui seront déposés d'ici la fin de l'année pour financement auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Les enjeux suivants ont été validés par le comité de pilotage :


- Un séquençement du contrat a été acté par l'ensemble des acteurs, se traduisant sur l'année de démarrage du Contrat territorial (2023) par un recentrage des actions et objectifs à atteindre sur l'aire d'alimentation des captages du Val d'Orléans, afin d'optimiser l'impact sur la Préservation de la ressource en eau, les objectifs figurant dans le programme d'actions étant conservés ;
- En parallèle, une co-construction d'actions complémentaires et d'objectifs sur l'ensemble du périmètre du SAGE sera menée, ainsi qu'une réflexion sur la mobilisation d'autres acteurs, notamment les autres EPCI concernés, ouvrant la voie à une gouvernance plus élargie sur le périmètre du SAGE ;
- Un comité de pilotage restreint aux financeurs du Contrat actuel (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Chambre d'Agriculture du Loiret, Etablissement Public Loire, Orléans Métropole) et aux services de l'Etat se tiendra trois fois par an afin de passer en revue les actions menées et objectifs, fixer les orientations et le cap à suivre ;
- Ce COPIL restreint stratégique sera également en charge de produire et valider des indicateurs territorialisés sur l'AAC Val d'Orléans pour le suivi du contrat, de définir les méthodologies d'évaluation à suivre et de suivre l'évolution de la construction de la gouvernance élargie pour le périmètre SAGE.

Pour information, Orléans Métropole portera également une réflexion poussée sur l'actualisation des données issues du diagnostic territorial réalisé par la Ville d'Orléans sur l'aire d'alimentation des captages du Val d'Orléans en 2011. Une connaissance fine de l'évolution des pressions sur la ressource et du contexte socio-économique nous semble être un prérequis pour mener une action cohérente sur ce périmètre.

Au regard de ces différents éléments, j'acte la contribution technique et financière d'Orléans Métropole selon les modalités validées lors du comité de pilotage du 15 décembre 2022, répondant à l'enjeu de montée en puissance dans le cadre de nos politiques de protection de notre ressource en eau.

Les services d'Orléans Métropole restent bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée,



Clémentine CAILLETEAU-CRUCY  
Conseillère déléguée à l'Eau potable et à la  
Préservation de la ressource en eau  
d'Orléans Métropole  
Maire de Mardié